



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE HAUTE-CORSE**

## **Rapport d'activité des services de l'Etat dans le département de la Haute - Corse**



**2004**

## **SOMMAIRE**

### **I - L'Etat garant de la sécurité dans toutes ses composantes**

#### *I 1 La sécurité des biens et des personnes s'inscrit dans une logique de résultat*

<b>1 1 1 Lutter contre la délinquance et le banditisme</b>	<b>6</b>
<b>1 1 2 Mettre fin à la spécificité du département en matière d'insécurité routière</b>	<b>11</b>
<b>1 1 3 Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque incendie</b>	<b>15</b>

#### *I 2 L'Etat veille à une application rigoureuse et homogène de la règle de droit*

<b>1 2 1 Le contrôle et la réglementation</b>	<b>19</b>
<b>1 2 2 Le contrôle des actes des collectivités locales et le contentieux de l'urbanisme</b>	<b>22</b>
<b>1 2 3 La gestion du domaine public maritime</b>	<b>23</b>
<b>1 2 4 La révision des listes électorales et l'organisation des élections</b>	<b>24</b>
<b>1 2 5 La lutte contre le travail illégal</b>	<b>24</b>

### **II - L'Etat veut promouvoir la cohésion sociale et la qualité de vie**

#### *II 1 En luttant contre toutes les formes de discrimination:*

<b>2 1 1 Les statistiques montrent une légère dégradation de l'emploi en 2004</b>	<b>26</b>
<b>2 1 2 Les différents dispositifs à l'adresse des publics en difficulté ont connu des succès variés</b>	<b>26</b>
<b>2 1 3 Un renforcement de l'aide aux populations en difficulté</b>	<b>29</b>
<b>2 1 4 Une politique volontariste en direction des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle</b>	<b>33</b>
<b>2 1 5 L'insertion par l'activité économique</b>	<b>34</b>

#### *II 2 En impulsant une politique du logement locatif social*

<b>Politique sociale</b>	<b>35</b>
--------------------------	-----------

### *II 3 En renforçant la sécurité sanitaire*

2 3 1 La sécurité alimentaire	36
2 3 2 La santé publique et la sécurité sanitaire	37
2 3 3 La santé et la sécurité au travail	43

### **III -L'Etat veut contribuer au respect du patrimoine du département**

#### *III 1 ...Par l'aménagement durable du territoire*

3 1 1 La politique de la ville	46
3 1 2 L'urbanisme et la politique de l'eau	46
3 1 3 Le soutien aux collectivités locales dans leur politique de gestion des déchets et de lutte contre la divagation animale	49

#### *III 2 Des initiatives en milieu rural*

3 2 1 Le maintien d'un système éducatif de qualité	52
3 2 2 La lutte contre les atteintes à l'environnement	53

### **IV – l'Etat intervient en appui des initiatives des collectivités locales**

#### *IV 1 En apportant un appui financier*

4 1 1 Les finances de l'Etat en Haute-Corse	58
4 1 2 Les finances locales	62
4 1 3 Analyse de la situation financière des collectivités	65
4 1 4 Le PEI	74

#### *IV 2 L'appui logistique et juridique de l'Etat*

4 2 1 Le développement et la structuration de l'Agriculture	75
4 2 2 Le développement de l'ingénierie publique et le conseil budgétaire	81
4 2 3 La coopération intercommunale	86

### *IV 3 La modernisation du tissu entrepreneurial*

**4 3 1 La lutte contre le travail illégal 88**

**4 3 2 Des progrès dans la lutte contre l'incivisme fiscal 89**

### *IV 4 Aider au développement du secteur touristique et culturel*

**4 4 1 Le secteur touristique 90**

**4 4 2 Les actions en faveur de la protection du patrimoine culturel 90**

## **V - L'Etat veut améliorer son efficacité**

### *V 1 Amélioration des relations entre l'Administration et les administrés*

**5 1 1 Accueil et proximité 93**

**5 1 2 Adressage postal 94**

### *V 2 Optimisation des dépenses de l'Etat*

**5 2 1 Mutualisation des moyens 95**

**5 2 2 Développement d'une culture de résultat dans les services 96**

## **VI – l'Etat en chiffres**

➤ **Des agents de l'Etat à votre service 100**

➤ **La délivrance de titres 101**

➤ **L'Education Nationale 104**

➤ **Intégration et lutte contre l'exclusion 105**

➤ **Urbanisme et habitat 106**

➤ **La sécurité routière 112**

➤ **La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 113**

➤ **Le service départemental d'incendie et de secours 119**

➤ **Le Programme Exceptionnel d'Investissements 120**

➤ **Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales 121**



***L'ETAT VEUT GARANTIR***  
***LA***  
***SECURITE***  
***DANS TOUTES***  
***SES COMPOSANTES***

## **I-1 LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES S'INSCRIT DANS UNE LOGIQUE DE RESULTAT**

La sécurité des citoyens constitue la responsabilité première de l'Etat dans le département. Comme en 2003, un des objectifs prioritaires des pouvoirs publics en Haute-Corse au cours de l'année 2004 a été d'assurer la sécurité dans toutes ses composantes. Trois principaux aspects de la sécurité des citoyens ont été pris en compte au cours de l'année 2004.

### **1 1 1 Lutter contre la délinquance et le banditisme**

**Sur l'ensemble du département de Haute-Corse, on assiste à une nouvelle baisse des faits constatés de - 8,47% contre - 5,2 % en 2003.** Selon qu'il s'agit des secteurs relevant des services de police ou de gendarmerie, les indicateurs présentent des tendances différentes :

- Pour la Direction départementale de la sécurité publique, au cours de l'année écoulée, 3473 crimes et délits ont été constatés en Haute-Corse, chiffre qui représente une hausse de la délinquance de **+16,86 %** par rapport à 2003 où l'on comptait 2972 crimes et délits.
- La Gendarmerie Nationale qui affiche un recul de **- 19,72%** des actes de délinquance commis sur son ressort de compétence.

Ces évolutions contrastées s'expliquent, pour une large part, par le rattachement de la commune de BIGUGLIA, dont la population supérieure à 5000 habitants est répartie sur 2200 hectares, à la DDSP. L'absorption de BIGUGLIA entraîne une augmentation de + 10,06% des faits constatés sur la zone de compétence de la police nationale.

On assiste donc également à un rééquilibrage du phénomène entre secteur rural et zone urbaine, la délinquance de voie publique accusant une hausse de 17,4% sur la circonscription ressortissant de la compétence de la Police Nationale (10,18% en Haute-Corse au lieu de 9,25% sur le plan national).

Dans les circonscriptions relevant des services de police, l'augmentation des chiffres de la délinquance et notamment ceux de la délinquance de la voie publique s'explique aussi par:

- La mise en garde à vue systématique pour les délinquants de jour comme de nuit par les officiers de Quart présents 24 heures sur 24 et les officiers de Police Judiciaire de permanence de la Sûreté Départementale présents le week-end ;
- La création à l'automne 2004 d'une équipe de type B.A.C. de soirée (16h/24h) afin de correspondre aux tranches horaires pendant lesquelles les crimes et les délits de voie publique sont les plus fréquemment commis ;
- L'incitation permanente des personnels en vue de multiplier les interpellations d'auteurs d'infractions de jour comme de nuit ;
- L'amélioration de la confiance de la population envers « sa » police et le recours plus fréquent au 17, notamment par le biais du téléphone portable pour signaler des délits en cours.

## ➤ Analyse des principaux indicateurs de l'activité policière en 2004:

1- Quelques chiffres illustrent l'activité de la direction départementale de la sécurité publique de Haute-Corse en 2004 :

- Le nombre de personnes mises en cause a augmenté de 9,41%, passant de 1158 en 2003 à 1267 en 2004. Pour la seconde année consécutive, ce chiffre passe la barre symbolique des 1000 mises en cause.
- Le nombre de personnes placées en garde à vue a cru, puisqu'il passe de 334 à 376 pour les mesures de courte durée (- de 24 heures) soit une augmentation de 12,47% et se maintient de 65 à 64 pour les autres mesures (+ de 24 heures).
- La part des étrangers parmi les personnes mises en cause est de 18,47%, celles des mineurs est de 20,73%. Le nombre de mineurs est à la hausse car ils ne représentaient que 15,7% en 2003.

2- S'agissant **des infractions**, quelques grandes tendances méritent d'être relevées :

- La délinquance de voie publique est **en augmentation par rapport à 2003 de 17%**, en passant de 2678 faits à 3145 pour l'année 2004 sur la circonscription. En matière de délinquance de voie publique, **le taux d'élucidation** au niveau national est de 9,25%. En Haute-Corse, ce taux atteint **10,18%**.
- Concernant les attentats par explosifs, on enregistre **une baisse importante** des faits commis sur la circonscription de Haute-Corse : 18 faits en 2003 et **9 en 2004**.
- Concernant les infractions relatives aux stupéfiants, le tableau suivant permet d'avoir une vue rapide de leurs évolutions respectives :

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	Evolution
Affaires traitées	57	74	51	63	138	145	+ 5,07 %
Trafic	01	00	01	03	02	02	-
Revente	00	02	02	02	08	06	- 33,33%
Usage	56	72	48	58	127	137	+ 7,87 %
I.L.S divers	00	00	00	00	01	<b>00</b>	- 100%
Mineurs	16	10	06	10	31	<b>32</b>	+ 3,22%

**3- L'analyse des évolutions, commune par commune, met en évidence des évolutions contrastées :**

	Circonscription Complète	Bastia	Furiani	Ville De Petrabugno	Biguglia	Hors circonscription
<b>1998</b>	2750	2251	276	64		159
<b>1999</b>	2917	2439	209	67		202
<b>2000</b>	3046	2492	262	48		244
<b>2001</b>	3248	2614	301	72		260
<b>2002</b>	3135	2518	269	67		280
<b>2003</b>	2972	2414	195	63		294
<b>2004</b>	3473	3267	265	67	202	196
Evolution	<b>+16,86 %</b>	+35,33 %	+35,9%	+6,35%	-	- 33,33%
Tx/1000 hab	77,17	86	66,25	22,33	44	

Le dernier recensement (2000) sert de support au calcul du taux de délinquance pour 1000 habitants avec 38.000 habitants pour Bastia, 4.000 pour Furiani, 3.000 pour Ville de Petrabugno et environ 5.000 pour Biguglia, soit approximativement 50.000 habitants.

Quartiers	Nbre de faits de Voie Publique 2003/2004	Evolution 2004/2003	Rapport Voie Publique / Délinquance générale
1	217 / 288	+ 33%	51,79 %
2	281 / 403	+ 43%	53,23 %
3	77 / 80	+ 04 %	51,61 %
4	183 / 200	+ 09 %	45,45 %
5	254 / 314	+ 24 %	51,72 %
6	106		55,78 %

**4- De mars à juin, on constate un plus grand nombre d'infractions :**

	Janv.	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov. 0	Déc.
<b>2003</b>	271	231	265	268	228	251	264	268	234	241	210	241
<b>2004</b>	260	263	348	403	299	346	276	267	277	224	254	267
Evolut.	- 4 %	+13, 8%	+31 %	+50, 3%	+31, 1%	+37,8 %	+4,5 %	-0,37 %	+18,4 %	-7%	+21 %	+10, 8%

### ➤ Analyse de l'évolution de la délinquance en zone gendarmerie:

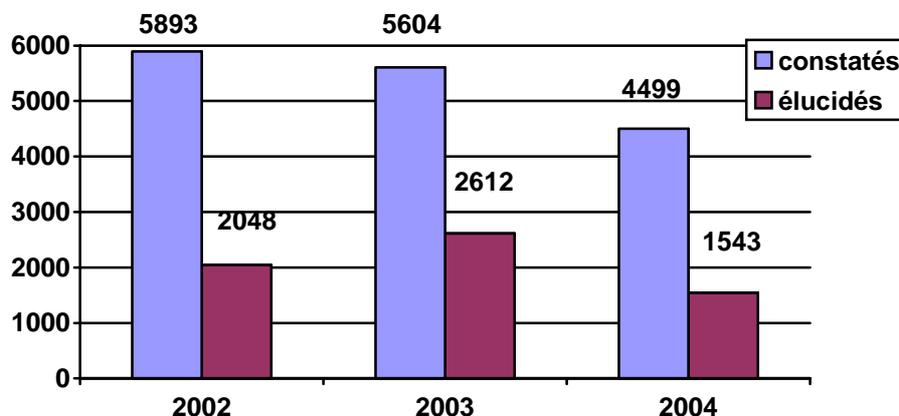
1- En zone gendarmerie, le recul de la délinquance observé sur l'ensemble du territoire national est également constaté en Haute-Corse. Une baisse très nette est enregistrée, bien supérieure aux données nationales : -19,72%.

A l'exception des actes à connotation raciste, la plupart des délits constatés sont en baisse :

- une nette **diminution** de la délinquance de voie publique (-23,39%) avec des baisses enregistrées notamment sur les vols liés à l'automobile (-23%), les vols à main armée (-31,58%) et les cambriolages (-30,37%) ;
- une **baisse** sensible également du nombre des attentats (-35%),
- une **augmentation** préoccupante du nombre des actes de violences à connotation raciste (38 en 2004 contre 5 en 2003). L'évolution de ce phénomène devra être particulièrement suivie en 2005.

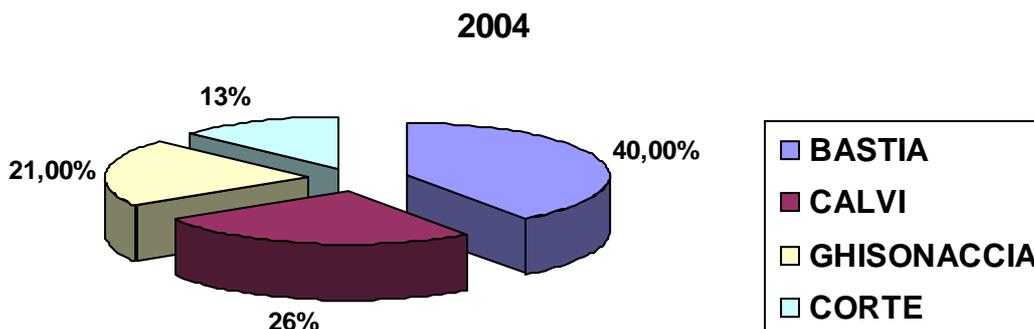
2- Le taux d'élucidation traduit une efficacité satisfaisante dans l'activité répressive (34,30%) même si les résultats sont en deçà des sommets atteints en 2003. L'année 2004 a été marquée par un nombre plus important d'arrestations dans le temps du flagrant délit ce qui traduit une plus grande réactivité des enquêteurs sur le terrain.

*Crimes et délits constatés et élucidés*



3- La répartition géographique : deux infractions sur cinq sont constatées par la compagnie de Bastia :

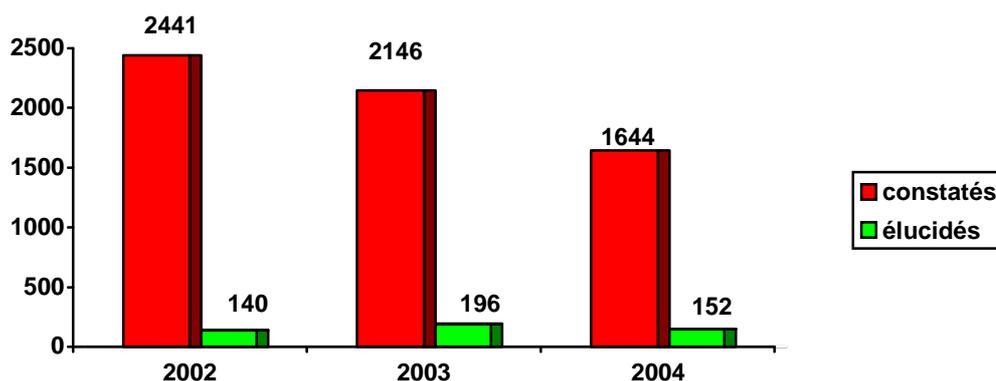
La délinquance et la criminalité au sein du groupement de Haute-Corse sont quantitativement peu importantes. La compagnie de BASTIA, située au cœur du bassin de population le plus dense, regroupe à elle seule 40% des faits judiciaires enregistrés. La compagnie de CALVI, qui doit faire face à un flux touristique important, concentre 26% de l'activité judiciaire. Quant à la compagnie de GHISONACCIA, elle enregistre 21% des crimes et délits constatés par le groupement de la Haute-Corse. Enfin, la compagnie de CORTE connaît une activité plus réduite (13%).



4- **Les infractions relevées d'initiatives sont en augmentation.** L'action a été particulièrement soutenue en matière de :

- lutte contre les infractions à la législation sur les stupéfiants: En effet, la **hausse des faits constatés en la matière est de 89,16%**, soit 125 affaires de trafic ou d'usage de stupéfiants.
- lutte contre l'immigration clandestine: La progression en 2004 est significative de l'implication des unités du groupement dans ce domaine (+**83%**) avec 75 faits constatés contre 41 en 2003, même en l'absence de CRA en Corse, ce qui ne facilite pas la tâche des enquêteurs dans la gestion des procédures de reconduite à la frontière.

5- Avec 1644 faits enregistrés en 2004, **la délinquance de voie publique s'affirme comme étant la principale composante de l'activité judiciaire (37,37% des faits comptabilisés).** Elle est **en régression par rapport à l'année 2003 de 23,39%**.



Plus particulièrement, en 2004, les gendarmes de Haute-Corse ont constaté :

- 431 cambriolages (619 en 2003),
- 882 vols liés à l'automobile (1151 en 2003),
- 26 vols à main armée (35 en 2003),
- 80 attentats à l'explosif (117 en 2003),
- 254 autres destructions et dégradations (229 en 2003).

L'ampleur de la délinquance de voie publique constatée en 2004 justifie qu'elle reste, pour le groupement de gendarmerie départementale, un axe d'effort majeur dans le domaine judiciaire. Toutefois, l'effort prioritaire des unités doit être dirigé vers la lutte contre les attentats et le racket.

6- En relation avec la criminalité organisée présente en Corse, **les infractions spécifiques sont toujours nombreuses en 2004 même si une diminution sensible du nombre des attentats a été enregistrée**. En 2004, la gendarmerie a eu à traiter :

- 80 attentats (117 en 2003) ;
- 5 homicides et tentatives (8 en 2003) ;
- 26 vols à main armée (35 en 2003) ;
- 162 incendies volontaires (163 en 2003) ;
- 157 faits constatés en matière de toxicomanie (83 en 2003).

Il est constaté une baisse sensible des **attentats** en 2004. Les attentats "économiques" (racket ou activité mafieuse) ou "privés" (le recours à l'explosif est, en Corse, un mode de règlement des contentieux) ont également diminué. Les premiers de façon conséquente, puisqu'ils peuvent être évalués à plus de la moitié des attentats enregistrés. Cette idée est d'ailleurs confortée par le faible nombre d'attentats revendiqués.

L'institution gendarmerie a été visée en 2004 au travers de 9 actions violentes en Haute-Corse (12 en 2003). Les cibles prioritaires ont été les résidences de particuliers (1/3) et les commerces et entreprises (1/3).

## **1 1 2 Mettre fin à la spécificité du département en matière d'insécurité routière**

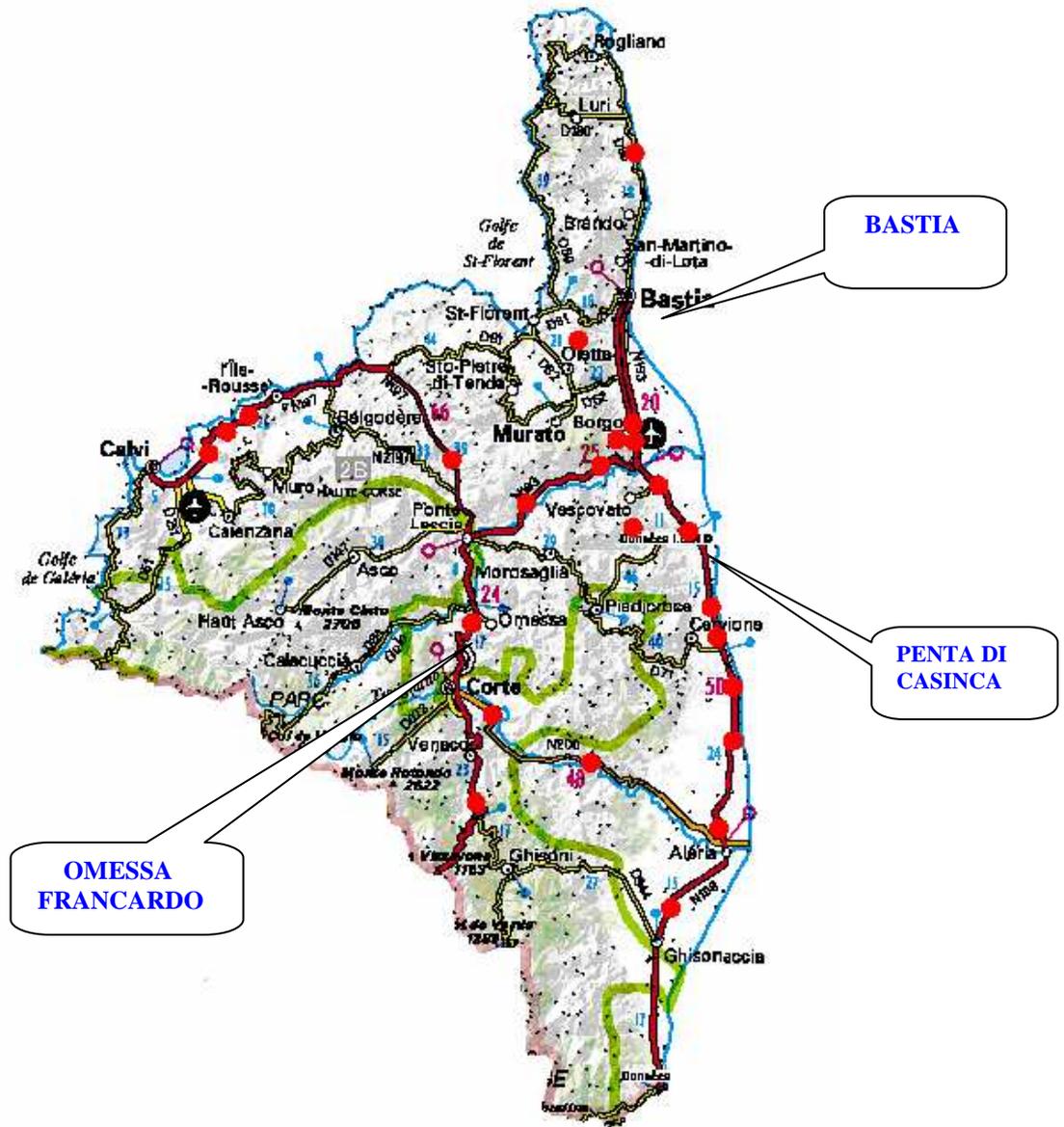
La sécurité routière revêt une préoccupation majeure en Haute-Corse. En 2003, 222 accidents de la route ont donné lieu à une procédure judiciaire. En 2004, le nombre de ces accidents est porté à 236, soit 14 accidents de la route en plus, c'est-à-dire une augmentation de 6,3%. Le nombre de tués est passé de 28 en 2003 à 29 en 2004 . A côté de cela, le nombre de blessés graves est en baisse, passant de 196 en 2003 à 157 en 2004. Le nombre d'accidents corporels est passé de 462 EN 2003 à 409 en 2004.

### **➤ L'accidentologie dans le département :**

1- **La Haute-Corse représente 0,24% de la population française, mais 0,50% des tués. On compte 1,84 tués pour 10.000 habitants, soit plus du double du ratio national (0,88)**. En revanche, au niveau national, la part de la Haute-Corse, en terme d'accidents corporels et de blessés, a été réduite à un niveau plus que raisonnable comparativement à la situation 2003, compte tenu des données sur la population locale et ses parcours.

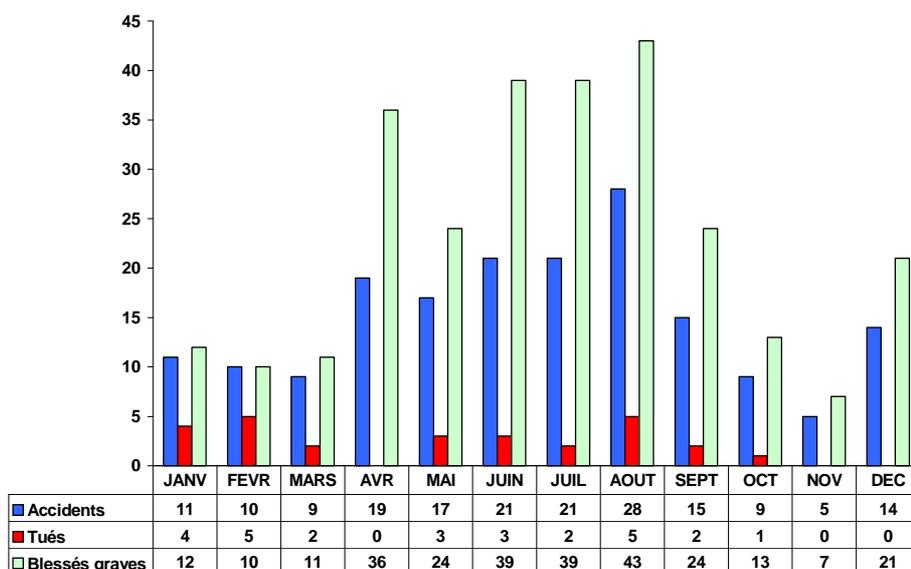
Il n'y a pas de zone d'accumulation d'accidents, mais **le réseau routier national représente à lui seul 60 % des accidents corporels de la circulation, totalisant plus de 85 % des tués**. Les routes

nationales 193 et 198, sur l'ensemble de leurs parcours entre BASTIA et SOLENZARA, représentent plus de 2 accidents corporels sur 5 et plus de 3 tués sur 5.

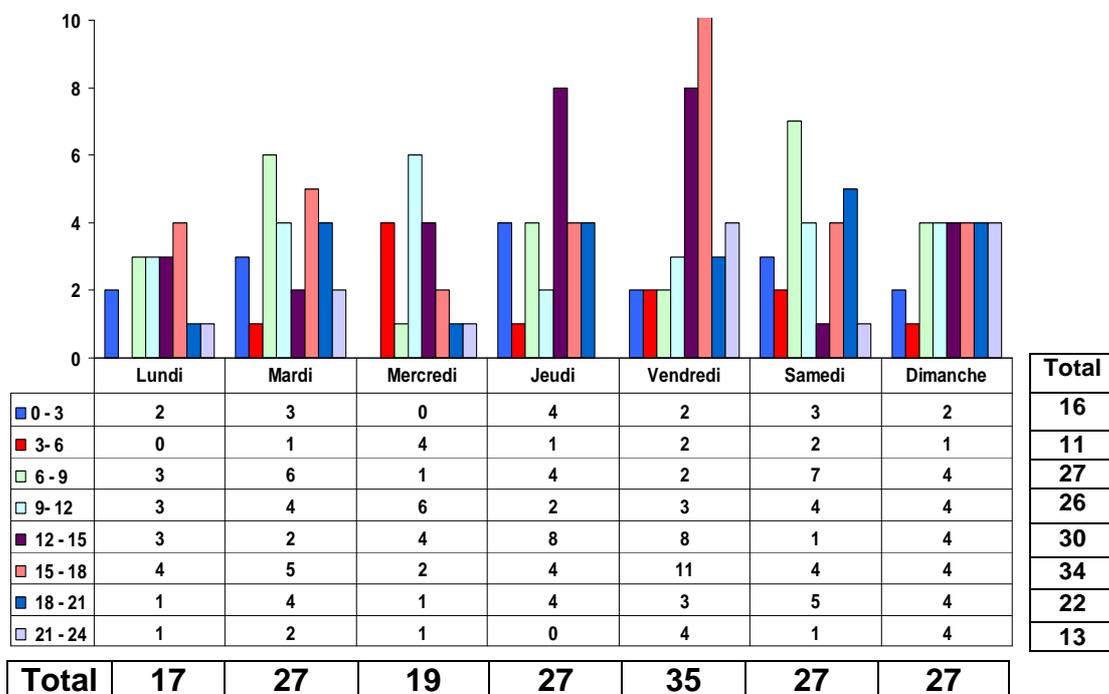


L'indicateur d'accidentologie locale (IAL) du département, dont le but est de fournir une donnée prenant en compte l'importance du trafic et sa répartition entre les différentes catégories de réseaux (autoroutes, routes nationales, routes départementales, zones urbaines), montre que la Haute-Corse a aggravé ses résultats en 2003, en passant pour les tués, de 1,35 à 1,61\* (avant dernier rang devant la Corse du Sud). L'IAL 2004 de la Haute-Corse est sensiblement moins bon, les parcours restant globalement constants et le nombre de tués en Haute-Corse étant légèrement supérieur à celui de 2003.

2- D'avril à août, on constate une augmentation du nombre d'accidents :



3- La fin de la semaine et le week-end qui représentent près de 65 % des accidents connaît un pic le vendredi entre 12h00 et 18h00 :



## ➤ L'activité répressive :

1- **La sécurité routière représente un des grands chantiers en cours de la D.D.S.P 2B.** A ce titre, ses services ont adopté une politique de répression « dissuasive », espérant qu'en ce domaine, l'action répressive des forces de police entraîne une prise de conscience des différents usagers de la route.

L'illustration peut en être faite par **l'augmentation de 11,35% du nombre de contrôles routiers en 2004** avec une augmentation de 162,85% du nombre de contrôles d'alcoolémie sur la circonscription par rapport à l'année 2003, ces contrôles, ayant été menés plus longtemps et à des endroits de plus grand passage.

<b>EVOLUTION COMPAREE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>%</b>
<b>CONTROLES ROUTIERS</b>	<b>1154</b>	<b>1285</b>	<b>+ 11,35%</b>

Ces contrôles, qu'il s'agisse de contrôles strictement routiers (alcoolémie, sur réquisition du parquet ou d'initiative, de vitesse, casques et ceintures) ou mixtes (anti-attentats et routiers, anti-délinquance et routiers) ont été menés plus longtemps et à des endroits de plus grand passage.

Une plus forte répression de l'alcoolisme au volant était un objectif des services de police pour l'année 2004 en nombre de contrôles et en nombre de verbalisations et, au regard des résultats obtenus, le résultat a été atteint. Il faudra rester vigilant sur ce domaine particulier des infractions routières, tout en travaillant pour améliorer nos résultats sur les autres faits délictueux.

Combinée aux appels à la prudence relayés à tous les niveaux et par les médias, la répression est à l'origine d'une dissuasion qu'il convient de fortifier encore pour la maintenir, voire, si possible, la rendre irréversible. Pour ce faire, la D.D.S.P 2B formule différents objectifs initiés au cours de l'année 2004 et en voie d'accomplissement pour l'année 2005 :

- l'obtention d'un radar automatique embarqué, reçu en juillet 2005, qui permet de multiplier les contrôles de jour et de nuit pour lutter contre la vitesse excessive sur les routes corses dangereuses ;
- la multiplication des contrôles alcoolémie et des infractions liées à l'absence de protection individuelle : non port de ceinture et de casque, pratique très courante sur la circonscription.

Par ailleurs, le nombre de mises en fourrière ordonnées par les services de police a baissé, de 1610 en 2003 à 1015 en 2004. Pourtant, l'efficacité des enlèvements n'est plus à démontrer, par rapport à la verbalisation du stationnement gênant qui en parallèle est passée de 8501 en 2003 à 8931 en 2004.

2- **La sécurité routière constitue également une priorité des services de gendarmerie.** Depuis plus de deux ans, pouvoirs publics et acteurs de la société civile se sont mobilisés pour lancer un programme d'actions, destiné à créer une véritable rupture dans la lutte contre l'insécurité routière. Dans le cadre de cette lutte quotidienne, l'ensemble des militaires du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Corse veillent, sensibilisent, interviennent et répriment.

L'escadron départemental de sécurité routière (EDSR), implanté à BASTIA et articulé autour de trois brigades motorisées (BASTIA, FRANCARDO, PENTA DI CASINCA), est spécialisé dans le domaine de la sécurité routière.

➤ **Les quatre modes d'action retenus participent à la fois de la prévention et de la répression :**

1- **Une dissuasion accrue** : le concept est fondé sur la visibilité et la présence des militaires de la gendarmerie dans les créneaux espace-temps utiles.

2- **Un niveau de répression soutenu** : pour être efficace sans être tracassière, la répression doit s'appliquer de façon intense et irréprochable, aux infractions dont les conséquences sont les plus graves.

3- **Une médiatisation maintenue** : la communication, afin de sensibiliser le grand public au problème de l'insécurité routière, demeure primordiale. Par ailleurs, un officier du groupement participe tous les deux mois à une émission radio (RCFM), afin d'évoquer la problématique locale en matière d'accidentologie.

4- **Une prévention non négligée** : La prévention doit rester complémentaire et indissociable de la répression. Des actions médiatiques et symboliques seront conduites par l'EDSR.

L'éducation routière des plus jeunes est prise en compte par l'escadron départemental de sécurité routière, agissant aux côtés de la prévention routière de la Haute-Corse, au travers de la mise en œuvre de la piste routière dans les écoles.

En 2004, le volet « prévention » a été encore une fois privilégié, via la coordination des actions de l'Etat, grâce à la mobilisation des différents acteurs et des inspecteurs départementaux de la sécurité routière (IDSR).

La réalisation des actions du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) axées sur le monde scolaire et étudiant, s'est déroulée tout au long de l'année avec comme point culminant « la semaine de la sécurité sur la route » du 13 au 20 octobre 2004. Au cours de ces journées plusieurs stands ont été installés dans le hall du terminal nord du port de Bastia. Ils ont accueilli les lycéens de la région bastiaise afin de les sensibiliser au port du casque, de la ceinture de sécurité, au respect de la vitesse, l'alcool au volant et de leur présenter les différentes sanctions possibles.

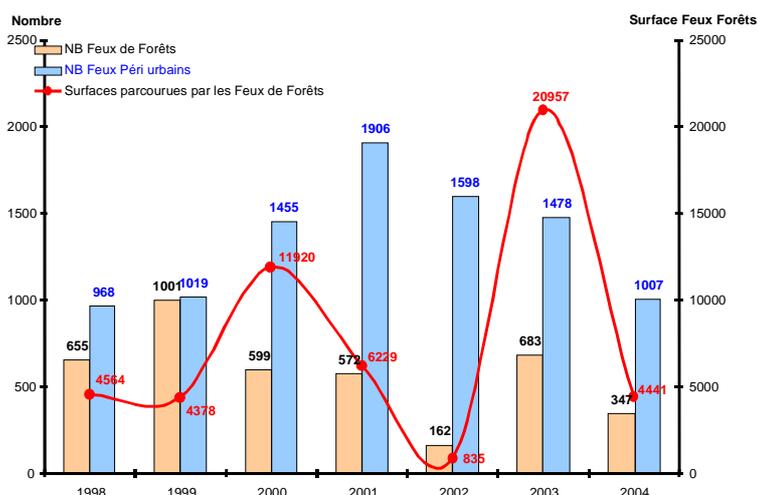
Des actions similaires ont été organisées également à Calvi, Corte, Ghisonaccia et Folelli en partenariat avec les différents acteurs (gendarmerie, sapeurs-pompiers, auto-écoles, ...)

La réalisation de la « maison de la sécurité routière », inaugurée par le délégué interministériel à la sécurité routière Monsieur Rémy Heitz le 12 octobre 2004 contribue aussi à élargir le dispositif de prévention. Depuis son ouverture, la DDE s'est investie, tant au niveau du coordinateur que des IDSR, par des interventions lors des permanences.

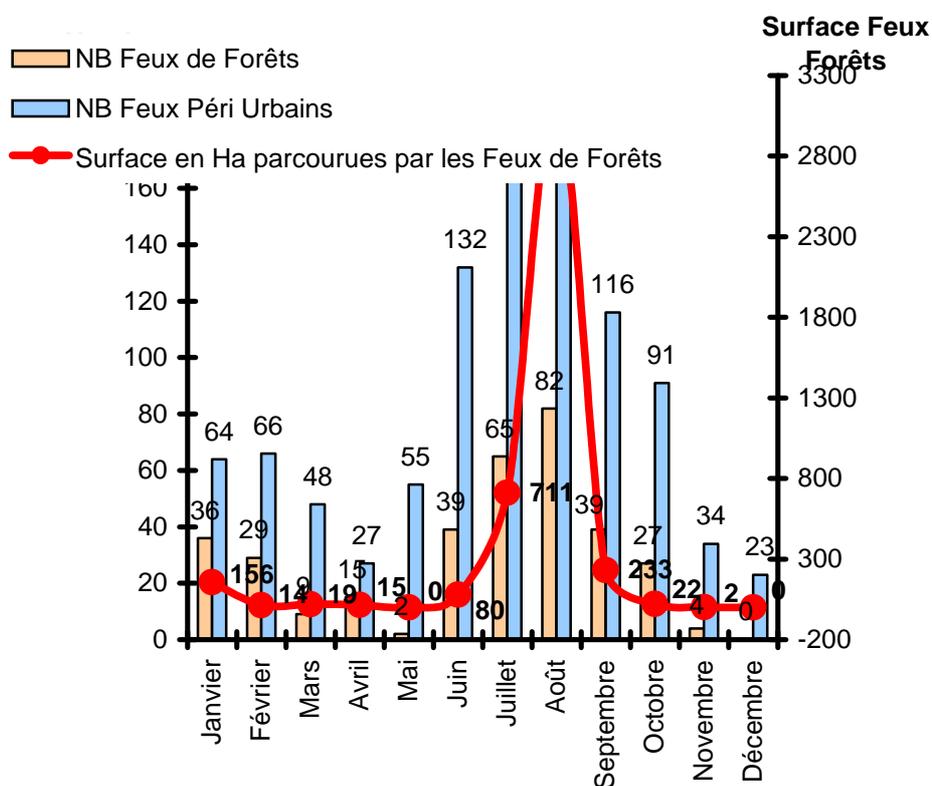
La finalisation du document général d'orientation (DGO) a permis de définir les différents groupes destinés à approfondir les enjeux et les orientations d'actions de la politique de sécurité routière pour les cinq ans à venir (2004 – 2008).

### **1 1 3 Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque incendie**

Evolution des Feux de Végétation de 1998 à 2004



Les Feux de Végétation par mois en 2004



1- En matière d'aménagement du territoire et de protection de la nature et des paysages, **la DDAF** a animé en 2004 les travaux des différents services (SDIS, Conseil Général-FORSAP, ODARC, ONF) pour organiser les travaux de prévention des incendies de forêts notamment grâce :

- A la finalisation des PPRIF ( plan de prévention contre les risques d'incendies de forêts) du Grand Bastia (9 communes) pour un lancement progressif des enquêtes à partir de décembre 2004. Cet outil permet d'évaluer risques et enjeux et d'organiser une prévention éloignée, rapprochée ou immédiate des habitations et établissements sont mis en œuvre par l'intermédiaire des plans de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF). Les études

PPRIF sont bien avancées sur les neuf communes du Grand Bastia : Lucciana, Borgo, Olmeta di Tuda, Biguglia, Furiani, Bastia, Ville di Pietrabugno, San Martino di Lota, Santa Maria di Lota. Le PPRIF de Lucciana a été soumis à enquête publique qui n'a pu être concluante faute de publicité. Mais cette première enquête a permis d'établir un règlement départemental plus précis. Le marché du PPRIF d'Olmeta di Tuda a été fructueux et l'étude est commencée. Elle sera engagée en 2005 sur Calvi et 5 autres communes du littoral balanin.

- Au lancement des Plans de Protection Rapprochée des Massifs (PRMF) d'Asco, de Bonifato et du Fango. L'étude d'Asco est finalisée et devait être présentée au maire au cours du premier trimestre 2005. L'étude de Bonifato est en cours. Toute la partie Défense des Personnes Contre l'Incendie est réalisée et sera utilisable au cours de l'été 2005. L'ensemble du document sera officiellement remis aux élus en fin d'année 2005 ou début 2006. L'étude du Fango sera remise à la fin du printemps 2005 afin que les premières mesures de protection soient prises avant l'été.
- A l'aboutissement du Plan local de prévention des incendies (PLPI) du Nebbio. Le Nebbio Grand Bastia a été présenté aux élus en juin 2004 et modifié suite aux remarques des élus. Son approbation était prévue au cours d'une réunion spéciale de la sous commission .
- A la contribution, par ses conseils techniques, à la mise en place de la nouvelle politique d'implantation de cuves DFCI. Des moyens financiers ont été mis à la disposition du guichet unique de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Dix dossiers ont été instruits au titre du CPER-DOCUP dont quatre dossiers de cuves DFCI et deux dossiers de pistes. Quatre dossiers de restauration de forêts après incendie ont été mis en œuvre (dont des crédits nationaux pour la forêt territoriale de Tartagine et celui des forêts communales de Vivario, Muracciole et Ghisoni). Le montant total pour ces 14 opérations est de 1 068 830 € de travaux financés entre 30 et 70% par l'Etat.

Au titre du Conservatoire de la Forêt méditerranéenne, 23 dossiers pour un montant total de travaux et d'acquisition de matériel de 3 216 992 € ont été financés à hauteur de 2 228 090 € soit un taux de 69%.

Il convient également de signaler **l'action de mécénat de la société TOTAL** qui a permis d'engager la réhabilitation de forêts montagnardes de pin Lariccio (F.C de Muracciole, Vivario et Ghisoni) dévastées par le feu.

## **2- La DDAF a participé activement à l'élaboration du Plan de Protection contre les incendies de Forêts et des Espaces Naturels (PPIFEN) de Corse.**

Suite aux dramatiques incendies de l'année 2003, la construction de ce plan a été lancée par le Préfet de Corse pour l'ensemble de l'île. La confrontation permanente des deux équipes départementales a permis d'homogénéiser les pratiques et les appellations. Une véritable politique régionale est définie par axes majeurs :

- Prôner le débroussaillage réglementaire et aider les communes à le faire réaliser;
- Planifier les équipements DFCI au travers des PLPI et de la PRMF.

**3- L'installation d'ouvrages DFCI.** En 2004, un dossier type de demande de financement a été réalisé et distribué aux municipalités. Cette action a permis la pose de 5 cuves DFCI avant la saison estivale. Le SDIS démarche depuis l'automne les communes sur le Cortenais et la Balagne.

4- L'Etat intervient aussi dans le domaine de la sensibilisation et de l'assistance aux communes en matière de **débroussaillage** par la publication d'une plaquette adressée à toutes les communes.

5- Dans un objectif de **dissuasion**, une surveillance rapprochée en période estivale a été mise en place (Agents ONF) et le retrait des terrains incendiés des surfaces agricoles primables est opérationnel depuis 2004.

6- Enfin, un avenant a été pris pour fixer les modalités d'emploi des forestiers sapeurs (FORSAP) lors d'opérations de génie civil à l'occasion des grands feux. La DDAF a assuré l'adaptation à mi-parcours de la convention FORSAP et son suivi (programmation, contrôle).

## **I – 2 L'ETAT VEILLE A UNE APPLICATION RIGOUREUSE ET HOMOGENE DE LA REGLE DE DROIT**

### **1 2 1 Le contrôle et la réglementation**

#### **➤ Dans le domaine aérien**

##### **1- La couverture radar a été développée en 2004:**

- A Bastia-Poretta : Un accord franco-italien a été conclu pour intégrer dans le système de couverture radar de l'aérodrome les données du radar de Poggio Lecceta (Italie) - Cette solution satisfaisante permet de mettre un terme au problème de détection radar dans les basses couches à l'est de l'espace aérien relevant des services de la circulation aérienne de l'aérodrome ;
- A Calvi-Sainte-Catherine : Sur la base de besoins opérationnels majeurs, il a été décidé d'installer en priorité des visualisations radar sur l'aérodrome de Calvi permettant ainsi une amélioration significative en matière de sécurité par une plus grande rapidité de coordination entre centres adjacents ;

##### **2- S'agissant des bâtiments et installations techniques, il convient de mentionner :**

- Le nouveau bloc technique de l'aérodrome de Calvi : les marchés de fourniture et d'installation pour les équipements techniques ont été passés début 2004 donnant la possibilité aux entreprises adjudicataires de commencer les approvisionnements et la préparation des prestations. La réception définitive du génie civil a été prononcée en octobre dernier permettant de programmer le **montage des meubles techniques début 2005**.
- La nouvelle tour de contrôle de l'aérodrome de Bastia : **les négociations engagées** avec les entreprises soumissionnaires, conformément aux règles en vigueur, **ont abouti à la notification des marchés aux entreprises** (dans le nouveau cadre européen, l'administration de l'aviation civile doit renforcer le contrôle technique et la surveillance qu'elle exerce sur tous les opérateurs, ce qui doit se traduire pour le passager aérien par une sécurité accrue).
- Exploitation de nuit de l'aérodrome de Calvi : au cours de l'année 2004, la DGAC a tenu différentes réunions avec les principaux acteurs du dossier (mars) puis les élus locaux et responsables socioprofessionnels de Balagne (juin), pour rappeler que les conditions fixées par ses services relèvent très directement de l'application des réglementations internationales et nationales garantes en particulier de la sécurité du transport aérien en toute circonstance. Par ailleurs, l'opération de remise en conformité avec les normes réglementaires du balisage lumineux de la piste - dont le financement est assuré par la DGAC - se poursuit avec pour objectif un achèvement des travaux mi-2005. **La mise en place de ce balisage permettra les décollages de nuit sur l'aérodrome de CALVI, sans dérogation.**
- Mise en œuvre des mesures de sûreté aéroportuaire : depuis la consolidation du dispositif réglementaire fin 2003, **les services de l'Etat** (PAF, BGTA et aviation civile) **ont augmenté les contrôles des opérateurs aéroportuaires chargés de la sûreté**, notamment à travers des audits et des inspections régulières ou inopinées.

## ➤ Dans le domaine de la jeunesse et du sport

Au cours de l'année 2004, la DDJS a participé aux actions de l'Etat garantissant la sécurité des mineurs pendant leurs loisirs (1) et les usagers des installations de sport (2).

**1- La protection des mineurs pendant leurs loisirs** a principalement concerné les CLSH (centre de loisirs sans hébergement) et les centres de vacances.

L'intervention de la DDJS a été organisée à trois niveaux : l'information et la prévention, le contrôle sur place, le bilan concerté avec les différents opérateurs de loisirs :

- L'information : à partir des fichiers de déclaration obligatoire, un contact préalable a été établi avec les organisateurs, rendus destinataires systématiquement d'instructions départementales élaborées en liaison avec les autres services de l'Etat et précisant les particularités réglementaires locales. **8 réunions délocalisées ont été organisées, à chaque début des mois de juillet et août, pour les directeurs de séjours de vacances et de centres de loisirs** afin de commenter ces instructions et apporter les éclaircissements souhaités (Corte, Ile Rousse, Moriani et St Florent).
- Les contrôles : **99 visites ont concerné des centres de vacances et de loisirs**. Elles ont porté sur la conformité sanitaire et de sécurité des lieux d'accueil, la qualification et l'action du personnel d'encadrement, le respect des normes et règles de mise en œuvre des activités ainsi que le respect qualitatif du contrat passé avec les familles au travers des projets éducatifs et pédagogiques.

	<i>Centres de Vacances</i>	<i>Centres de Loisirs</i>
Séjours déclarés	371	28
Séjours contrôlés	93	6

*Plusieurs infractions ont été constatées :*

Sécurité des lieux d'accueil	8	0
Hygiène alimentaire	6	0
Accidents en activité	3	1
Violences et mœurs	7	0
Usage de stupéfiants	4	0
Infraction routière	2	0

*Les suites suivantes ont été données :*

Enquête administrative	9	1
Injonction administrative	7	0
Sanction administrative	4	0
Procédure judiciaire	2	0
Procédure de suivi social	3	0

- Les bilans concertés : **une réunion bilan a été organisée avec les prestataires de services et les représentants des professions** afin de faire le point sur la mise en œuvre des normes d'organisation et d'encadrement spécifiques au public des mineurs en centres de vacances et de loisirs pratiquant des activités de pleine nature (Randonnée, Canyon, Parcours acrobatiques en hauteur, Canoë Kayak, Plongée....). L'assemblée plénière du Conseil Départemental de

l'Education Populaire et de la Jeunesse de Haute-Corse a été réunie afin de présenter à tous les acteurs intéressés par la protection des mineurs en centres de vacances et de loisirs le bilan de l'été 2004 (élus, monde associatif, CAF, administrations ...).

2- Dans le domaine de **la protection des usagers des pratiques sportives**, la DDJS s'est intéressée aux équipements sportifs, aux manifestations sportives et l'exercice de la profession d'éducateur sportif, via l'instruction administrative des autorisations nécessaires aux opérateurs, le contrôle sur place des modalités de mise en œuvre et de la qualification des personnes, et la conformité des lieux de pratique.

Le volume d'activité dans ce secteur a été limité, à la fois par la nécessité localement de re-qualifier les personnels après les transferts de compétences et, également, en raison d'un retard de publication des textes d'application des modifications législatives intervenues.

*Les résultats obtenus figurent dans le tableau ci après:*

	<b>Instruction</b>	<b>Contrôle</b>	<b>Suites données</b>
<b>autorisations</b>			
manifestations sportives	39	1	2 enquêtes accident
<b>déclarations</b>			
Etablissements d'APS	(+24)	12	5 injonctions administratives
Educateurs sportifs	(+11)	-	-
Baignades		50	Rapport d'audit
<b>Commissions de sécurité</b>			
Equipements sportifs	47	47	-
Homologation stade	1	1	Enceinte Armand Cesari

### **➤ Dans le domaine de la répression des fraudes et de la concurrence**

A la suite de **l'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics**, le 10 janvier 2004, la **DDCCRF** a animé avec d'autres services de l'Etat, en particulier la Trésorerie générale, **une série de réunions de présentation des nouvelles dispositions**, à destination des principaux acteurs de la commande publique : élus, personnels communaux, maîtres d'œuvre, services de l'Etat.

### **➤ Les activités de contrôles exercées par la DRIRE :**

La DRIRE est intervenu pour le compte du ministère des Transports et en liaison avec d'autres services de l'Etat en effectuant :

- des réceptions de véhicules à titre isolé : tout véhicule doit, avant sa mise en circulation, avoir fait l'objet d'une réception consistant à vérifier la conformité aux prescriptions techniques du Code de la route. En 2004, la DRIRE a procédé à la réception de 106 véhicules à titre isolé en Haute-Corse (soit une augmentation de 15.3 % par rapport à 2003). Ces véhicules sont des véhicules soit transformés, soit vendus par le service des domaines, soit importés.
- des attestations d'identification pour les véhicules importés de l'Union Européenne,
- des visites techniques périodiques pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes et pour les véhicules chargés des transports de personnes : Le Code de la route soumet certaines catégories de

véhicules, en raison de la nature particulière de leur utilisation ou des risques qu'ils font courir aux autres usagers de la route, à des visites techniques périodiques, effectuées par la DRIRE. Ces visites ont pour but de vérifier le bon état d'entretien et de fonctionnement des organes de sécurité de ces véhicules. En 2004, **la DRIRE a effectué 4553 visites techniques en Haute-Corse** (centres de contrôles de Lucciana et Calvi) soit une augmentation générale par rapport à 2003, beaucoup plus marquée en Haute-Corse (31,8 % d'augmentation) qu'en Corse-du-Sud (5,5 % d'augmentation).

- des délivrances d'autorisations spéciales pour le transport des matières dangereuses (certificat d'agrément TMD et ADR), le transport en commun de personnes (carte violette), le dépannage de véhicules (carte blanche),
- la surveillance de l'assurance-qualité mise en place par les centres de contrôle des voitures particulières de moins de 3,5 t.

La DRIRE participe également aux réunions départementales des commissions d'agrément des fourrières et d'auto-école ainsi que des commissions de suspension des permis de conduire.

## **1 2 2 Le contrôle des actes des collectivités locales et le contentieux de l'urbanisme**

La direction des libertés publiques et des collectivités locales et les sous-préfectures ont poursuivi dans un cadre interministériel leurs actions portant sur le respect de la règle de droit. Ces actions ont été axées à la fois sur la prévention et le conseil aux collectivités (1) et sur l'exercice vigilant des contrôles de légalité et budgétaire sur les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département (2-3-4).

1- **La prévention et le conseil** se sont notamment traduits par l'organisation de réunions d'information dans les arrondissements consacrées à des questions d'actualité (ex : entrée en vigueur du nouveau Code des marchés publics du 7 janvier 2004), par la voie de plaquettes thématiques (ex : "*les pouvoirs de police administrative du maire*", "*le rôle du maire dans la divagation des animaux*", "*le recouvrement des produits communaux*") et, plus traditionnellement, par l'envoi de 30 circulaires concernant les marchés publics, la fonction publique territoriale, les questions d'administration générale, la fiscalité, les budgets et les concours financiers de l'Etat.

En outre, diverses réunions de l'Observatoire des finances locales, associant les services du Trésor et ceux de la préfecture, ont permis de concentrer l'action des services de l'Etat sur les communes et établissements publics rencontrant des difficultés financières avérées.

2- **Le contrôle de légalité**, qui a porté sur les 21.554 actes reçus en préfecture et en sous-préfectures (hors actes d'urbanisme) a donné lieu à 673 lettres d'observations, 240 retraits ou rectifications d'actes et 11 déférés auprès du Tribunal administratif.

3- **Le contrôle budgétaire** a justifié la saisine de la chambre régionale des comptes à 13 reprises et l'édition de 23 arrêtés de mandatement d'office au bénéfice de créanciers des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics.

4- **Le contrôle de légalité et le contentieux de l'urbanisme.** L'objectif de maintenir le niveau global d'intensité du contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme s'est poursuivi en 2004, avec une priorité sur les communes dont le plan d'occupation des sols est non conforme à la « loi littoral ».

L'analyse quantitative de l'activité dans ce domaine montre que le nombre d'actes reçus pour traitement est constant.

Ainsi, 2417 actes relatifs à l'urbanisme ont été reçus et traités. Ils ont donné lieu à 52 lettres d'observations envoyées aux communes. 7 actes ont fait l'objet d'une saisine du tribunal administratif.

Dans le cadre du contentieux pénal de l'urbanisme, 76 procès-verbaux pour infraction aux dispositions du code de l'urbanisme ont été dressés par la DDE. 48 jugements ont été rendus par le tribunal correctionnel et 1 arrêt a été rendu par la cour d'appel.

Dans le cadre du contentieux administratif de l'urbanisme, 19 contestations devant le tribunal administratif par des tiers contre des décisions de l'Etat ont été enregistrées en 2004. 49 jugements ont été rendus.

### 1 2 3 La gestion du domaine public maritime

Le domaine public maritime est un élément fort du patrimoine qu'il convient de préserver tout en le laissant ouvert à tous. Son occupation est réglementée dans le cadre des activités liées à la mer.

**1- En 2004, la DDE a délivré 82 autorisations d'occupation temporaires du DPM à durées variables :**

- **60 autorisations** concernant des établissements commerciaux saisonniers liés aux activités de plage ;
- **22 autorisations** concernant des établissements commerciaux de caractère permanent.

Dans cette même année, toutes les installations saisonnières ont été démontées conformément aux autorisations délivrées.

#### *Evolution de 2000 à 2004*

	2000	2001	2002	2003	2004
Autorisations	103	84	70	72	<b>82</b>

2- Tout au long de l'année et plus précisément pendant la saison estivale, **la DDE assure la surveillance et le contrôle du DPM** en effectuant des tournées et en s'appuyant sur des informations données par les différents partenaires que sont les collectivités locales, les services de la police et de la gendarmerie. **Environ 250 visites de terrain sont effectuées chaque année.**

3- **En cas d'occupations irrégulières, la DDE engage les procédures graduelles prévues à cet effet :** mise en demeure, procès-verbal, poursuite au tribunal Administratif pour infraction de grande voirie et éventuellement au pénal en cas d'infraction au titre de l'urbanisme.

Années	Mises en demeure de respecter les autorisations délivrées	Procès verbaux de grande voirie	Démolition par les intéressés	Démolition d'office
2003	17	7	4	0
<b>2004</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## 1 2 4 La révision des listes électorales et l'organisation des élections

1- Au terme de la révision des listes électorales de 2003-2004, **le nombre d'électeurs s'établissait au 29 février 2004 à 107 245**. Ce chiffre représente une **augmentation de 2,5 %** par rapport à l'année antérieure.

2- En 2004, le nombre des **recours** se répartit de la façon suivante:

- 1152 recours ont été introduits devant les tribunaux d'instance.
- 122 ont été maintenus.
- **32,7 % de ces recours ont abouti à la radiation d'électeurs indûment inscrits** par les commissions administratives (40 radiations).

Les travaux de révision des listes électorales ont été pour 3 bureaux de vote, déferés devant **le tribunal administratif qui a annulé les opérations de ces 3 bureaux**.

### 3- Les consultations électorales suivantes ont été organisées en 2004 :

#### - Elections politiques :

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup> et 8 février 2004 : | - Election cantonale partielle de Ghisoni.                  |
| 21 et 28 mars 2004 :                | - Elections territoriales ;                                 |
|                                     | - Elections cantonales.                                     |
| 13 juin 2004                        | Elections européennes.                                      |
| 21 mars 2004                        | Elections municipales à Ville di pietrabugno ;              |
| 20 juin 2004                        | Elections municipales à Crocicchia ;                        |
| 20 et 27 juin 2004                  | Elections municipales à San gavino di tenda ;               |
| 25 juillet 2004                     | Elections municipales à Velone orneto ;                     |
| 10 octobre 2004                     | Elections municipales à Velone orneto et à Alzi; Pietralba. |

#### - Elections professionnelles :

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 6 octobre 2004 :  | Election des juges des tribunaux de commerce.  |
| 3 novembre 2004 : | Election des membres de la chambre de commerce et d'industrie et des délégués consulaires. |

## 1 2 5 La lutte contre le travail illégal:

Dans le domaine du contrôle, l'activité du service de la DDTEFP a reposé sur le suivi judiciaire et la mise en place de réseaux de communication entre services (DSF, DDASS, gendarmerie, ITEPSA) ainsi qu'avec les services interministériels des DILTI de Marseille et Toulouse.

Les activités de contrôle ont donné lieu à :

- 35 contrôles effectués ;
- 3 procédures pénales établies ;
- 8 avertissements.

***L'ETAT***  
***VEUT PROMOUVOIR***  
***LA COHESION SOCIALE***  
***ET LA QUALITE***  
***DE VIE***

## **II-1 ...EN LUTTANT CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS**

La lutte contre toutes les formes de discrimination se traduit par diverses actions sur le terrain des différents services de l'Etat.

### **2 1 1 Les statistiques montrent une légère dégradation de l'emploi en 2004**

INDICATEURS DE STOCK AU 31/12/2004			INDICATEURS DE FLUX (données cumulées)		
	Décembre 2004	Evolution / Déc. 2003		Décembre 2004	Evolution / Déc. 2003
DEFM Cat. 1	5.151	+1,9 %	D.E.E. Cat. 1	10.321	- 6,6 %
DEFM 1 + 6	5.416	+ 2,7 %	Dont motif économique	268	- 17,8 %
DEFM 1.2.3.	7.609	+ 4,2 %	D.E.E autres catégories	15.321	- 5,4 %
Dont jeunes < 25 ans	1.214	+ 1,7 %	Demandes d'emploi sorties Cat. 1	9.402	- 5,4 %
Dont jeunes < 25 ans DELD	80	+ 1,1 %	Dont reprises d'emploi	2396	+ 5,6 %
Dont DELD + 1 an	1.724	+ 22,7 %	Dont radiations	1.321	- 1,5 %

DEFM :demandeur d'emploi fin de mois

Cat.1 : à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps complet

Cat.2 : à la recherche d'un emploi CDI à temps partiel

Cat.3 : à la recherche d'un emploi CDD temporaire ou saisonnier

Cat.1+6 : demandeurs ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois

**En 2004, on constate une légère dégradation de la situation de l'emploi, soit + 1,9% d'augmentation de la DEFM catégorie 1.** La progression la plus significative (+ 22,7 %) concerne les DELD de plus d'un an.

Les indicateurs de flux sont en diminution. Seules les reprises d'emploi sont en volume plus important que l'année 2003 (2.396 pour 2.268 en 2003).

De plus, quand on examine les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE en 2004, on constate une diminution de 6% (8469) par rapport à 2003 (9010), tandis que les offres durables (CDI ou CDD de + 6 mois) ne représentent plus que 38 % du total (54% en 2003).

### **2 1 2 Les différents dispositifs à l'adresse des chômeurs ou des entreprises ont connu des succès variés**

#### **➤ Pour les chômeurs**

**1- Les prestations réalisées (ANPE) sont en progression de 11% et correspondent à 6.064 bénéficiaires.** Les bénéficiaires d'un projet d'action personnalisé pour 2004 s'élèvent à 15.606 (ANPE)

## **Les mesures du programme territorialisé (ANPE) profitent à 713 bénéficiaires :**

Les Contrats Initiative Emploi (CIE) : +18,5 % (+ 49 contrats) : .....	313
Les Stages d'Accès à l'Entreprise (SAE) : .....	41
Les Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE) :	
Individuels : .....	37
Collectifs : .....	145
Les Contrats Emploi Solidarité (CES) : .....	170
Les Contrats Emploi Consolidé (CEC) : .....	62
<b>Soit un total de : .....</b>	<b>731 bénéficiaires</b>

## **2- L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises a débouché sur la création de 187 entreprises**

En 2004, **230 chômeurs** ou bénéficiaires d'un minima social **ont présenté un dossier de création d'entreprise**, et ont bénéficié à ce titre du dispositif ACCRE qui permet l'exonération des charges patronales lors de la première année, compensée par l'Etat auprès des régimes sociaux. **Ce dispositif s'est traduit par la création de 187 entreprises.**

Par ailleurs 18 entreprises créées ont bénéficié d'une prime dans le cadre du dispositif EDEN et de 126 **chèques conseil EDEN**. Afin d'aider les porteurs de projets de création d'activité 347 **chéquiers conseils ACCRE** ont été accordés qui ont représenté une consommation de 2082 chèques conseils.

### **➤ Pour les jeunes**

#### **1- Les contrats jeunes en entreprise**

La loi du 29 août 2002 a posé les principes du soutien à l'emploi des jeunes en entreprise. Ce soutien prend la forme d'une aide financière apportée par l'Etat au profit des entreprises du secteur privé qui embauchent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, sous contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein ou à temps partiel, des jeunes de 16 à 22 ans révolus ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

**188 contrats jeunes ont été conclus en Haute Corse au 31 décembre 2004.**

#### **2- Les contrats d'insertion en alternance et apprentissage**

Pour ce qui concerne l'apprentissage et les contrats d'orientation, **l'année 2004 se caractérise par une augmentation** par rapport à l'année 2003 qui avait été marquée par une diminution sensible.

Contrats d'apprentissage :	490 contrats enregistrés,
Contrats de qualification :	127 contrats visés,
Contrats d'orientation :	42 contrats visés,
Contrats de professionnalisation :	2

**3- Le dispositif « Nouveau Service – Emploi Jeunes »** issu de la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 a permis, **entre janvier 1998 et décembre 2004 de créer en Haute Corse 1067 emplois**, dont 312 sont présents dans le dispositif (au 31/12/2004).

**Plus de 350 structures (associations, collectivités locales, ...) ont passé une ou plusieurs conventions de développement d'activités.**

**Le programme de consolidation lancé en 2001 concerne les associations** qui peuvent bénéficier d'une aide complémentaire sous forme « d'épargne consolidée » ou sous forme de « convention pluriannuelle ». **En 2004, 15 conventions pluriannuelles ont été signées** pour la pérennisation de 17 postes.

Les cabinets consultants retenus pour réaliser l'ingénierie-conseil de pérennisation ont achevé leur prestation en 2004 pour l'appui à 75 associations et collectivités locales.

En liaison avec la plate forme régionale de professionnalisation, et sur la base notamment des informations fournies par les cabinets conseils qui sont intervenus entre 2002 et 2004, la DDTEFP s'est attachée à fournir une aide individualisée à la pérennisation des activités et des emplois. Ainsi, **10 « formations spécifiques » ont été financées par la plate-forme de professionnalisation** après instruction du Service.

La DDTEFP s'est attachée à la mise en place du **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** dont les conventions ont été signées en novembre 2004 pour une mise en œuvre effective en 2005 en Haute Corse.

#### **➤ Pour les entreprises**

1- Les mesures incitatives à la décision de création d'emplois nouveaux ont permis **l'exonération de charges sociales patronales** pour la création d'emploi en zone de revitalisation rurale qui ont concerné **104 salariés**.

2- Afin d'atténuer les répercussions des baisses exceptionnelles et imprévisibles de l'activité des entreprises sur l'emploi, **les conventions de chômage partiel** permettent grâce à une compensation financière d'éviter des licenciements.

La tendance persistante à l'amélioration de la situation économique a permis de maintenir un niveau relativement bas et stable, d'indemnisation au titre du chômage partiel : 9 demandes de chômage partiel ont été accordées pour un total de 1882 heures indemnisées, et concernent 9 salariés.

3- La tendance est à la stabilité pour ce qui concerne **les conventions du fonds national pour l'emploi** à un niveau relativement faible :

**Les conventions de préretraite progressive** visent à limiter le nombre des licenciements économiques des salariés âgés en favorisant le passage à temps partiel, favoriser un meilleur équilibre des âges dans l'entreprise et contribuer à l'insertion de publics en difficulté au travers du recrutement induit. **5 conventions PRP ont été signées en 2004, concernant 11 salariés**.

4- Une **convention de sensibilisation des entreprises artisanales** a été signée avec la CAPEB de la Haute corse.

### **2-1-3 Un renforcement de l'aide aux populations en difficulté :**

L'action menée par le pôle social de la DDASS a pour objectif l'amélioration et le renforcement de la solidarité aux publics en difficulté (adultes, adolescents, enfants, handicapés...)

#### **➤ L'urgence sociale :**

**1- Un total de 376.786 € a été consacré à des réponses pratiques à l'urgence sociale** - appui social individualisé, Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté, Fonds d'Aide aux Impayés d'Energie et Eau, C.L.A.S. (Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire), Urgence sociale, Réseau Parental d'Ecoute, Campagne d'hiver (actions spécifiques liées à la période de froid), Prévention (intégration), Actions de prévention contre la précarité (boutique sociale...).

**Viennent se rajouter 893.635 € pour le financement des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)** qui représentent 14,89 équivalents temps plein.

2- Un effort particulier a été fait en matière **d'urgence hivernale**. En 2004, 18.000 € ont été consacrés à l'aménagement d'un lieu d'accueil réservé aux sans abri en période de grand froid et 11 000 € à la mise en place d'équipes mobiles d'aide de type « Samu Social ». Ces équipes, ont pour vocation d'aller à la rencontre des personnes les plus désocialisées qui ne sollicitent plus aucune aide. Au cours de leur « maraudes » elles assurent une première fonction de repérage, de prise de contact et d'écoute.

Ces crédits supplémentaires viennent compléter le dispositif mis en place par les C.H.R.S. qui disposent également de crédits spécifiques destinés à répondre aux situations de détresse en matière d'urgence sociale et d'hébergement toute l'année et en période de froid sous forme de nuitées d'hôtel.

3- Par ailleurs, en concertation avec les principaux partenaires sociaux, **le Schéma de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion a été élaboré**. L'enjeu étant :

- d'organiser la coordination de l'ensemble des intervenants dans un souci d'opérationnalité immédiate et d'adaptation au jour le jour du dispositif,
- d'atteindre des objectifs plus larges de mutualisation et d'articulation de l'ensemble des moyens allant de l'accueil à l'insertion.

Certaines dispositions précises seront mises en place rapidement. En revanche, d'autres orientations de principe devront être approfondies et rendues opérationnelles pendant la période du schéma qui ne se résume pas à exposer un programme, mais a l'ambition de favoriser une dynamique. Ce schéma est actualisé sur sa période de validité avec les principaux acteurs.

#### **➤ Les actions en faveur des personnes âgées :**

1- Il s'agit d'actions sociales mises en œuvre sous l'égide de la DDASS en complément de son action pour structurer la filière gériatrique :

- Participation à des réunions sur le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire,
- Participation à des journées de réflexion dans le cadre de la semaine bleue,

- Participation à des journées d'études organisées par ALMA France sur le thème de la maltraitance en vue de la mise en place d'un Centre d'Ecoute.
- Par ailleurs, le CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) a donné, dans le cadre des procédures CROSMS (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale), des avis relatifs à la création et l'extension de maisons de retraite.

2- **Le financement des quatre CLIC** (Centres Locaux d'Information et de Coordination en matière gérontologique), **est assuré désormais par le FMAD** (Fonds de modernisation de l'aide à domicile) Les CLIC seront transférés dès 2005 au Conseil Général suite à la loi Libertés et Responsabilités Locales.

### ➤ Les actions en faveur de la famille et de l'enfance :

Les 38.842 € délégués ont permis d'engager des actions en faveur des CLASS (accompagnement scolaire) à hauteur de 60 % de l'enveloppe, et 40% des crédits ont été consacrés au REAP (Réseau d'accueil et d'écoute des parents).

### ➤ L'intégration des populations immigrées

Il s'agit pour l'essentiel du traitement des **demandes du regroupement familial qui connaît une très forte augmentation.**

Les chiffres 2004 montrent **une augmentation de 14,9% du nombre de demandes de regroupement familial** par rapport à l'année 2003. **Le nombre de familles entrées (121) augmente de 42,35%.**

139 dossiers de demande déposés en 2004. **87 avis favorables et 32 avis défavorables** émis par la DDASS, pour un total de 119 dossiers traités.

En 2004, la part respective des catégories dans le total du nombre de personnes regroupées au niveau départemental est la suivante :

- Moins de 16 ans : 48,48%
- Plus de 16 ans : 15,15%
- Conjoints : 36,36%

#### *Evolutions des demandes de regroupement familial en 2004*

	<b>Jeunes de moins de 16 ans</b>	<b>Jeunes de plus de 16 ans</b>	<b>Conjoints</b>
Zone Bastia	+ 8,57 %	- 7,14 %	+ 18,42 %
Zone Balagne	- 35 %	+ 20 %	+ 42,86 %
Zone Plaine Orientale	+ 33,33 %	+ 68,75 %	+ 93,75 %
<b>Total</b>	<b>+13,4%</b>	<b>+34,4%</b>	<b>+51,2%</b>

#### *Répartition des demandes de regroupement familial en 2004*

	<b>Jeunes de moins de 16 ans</b>	<b>jeunes de plus de 16 ans</b>	<b>Conjoints</b>
Zone Bastia	29,92 %	28,26 %	35,43 %
Zone Balagne	10,24 %	13,04 %	15,75 %
Zone Plaine Orientale	59,84 %	58,70 %	48,82 %

## ➤ La politique d'intégration des personnes handicapées

Des moyens considérables sont mis à disposition pour garantir une prise en charge qui réponde à des objectifs quantitatifs et qualitatifs. La traduction en est la suivante:

1- **Les établissements médico-sociaux reçoivent une subvention de 9 444 752 € et les Centre d'Aide par le Travail (CAT) 1 955 137 €.** Sur ces deux secteurs, 206 emplois sont financés. Par ailleurs, il convient de rajouter que 62 416 € ont été débloqués pour mettre à niveau un certain nombre d'établissements et que 390 000 € ont été attribués à l'IME les Tilleuls à Figarella, pour des travaux de sécurité afin que l'établissement réponde aux normes établies par les annexes XXIV.

**Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'IME les Tilleuls** de 20 places s'est ouvert en décembre 2004.

Trois dossiers de création de structures ont reçu un avis favorable du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS):

- Création d'un Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) de 20 places à Moriani ;
- Restructuration du Centre de Déficients Auditifs et Visuels (CDAV) avec la création d'une section pour enfants souffrant de troubles complexes sévères du langage ;
- Délocalisation et extension de 20 places d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT).

## 2- **Le développement social en faveur des personnes handicapées :**

Ce **dispositif des auxiliaires de vie** a pour but de développer l'accès aux solutions de compensation des incapacités pour les personnes en situation de handicap, quels que soient l'origine ou la nature de leur handicap, leur âge et leur lieu de résidence, de simplifier et clarifier les procédures de financement et réduire les délais, de faciliter l'accès au financement des solutions préconisées, de constituer un réseau de partenaires... **Ce dispositif a été mis en place en décembre 2003 pour un début de fonctionnement en janvier 2004.**

Une délégation de crédits totale de 199 274 € permet de financer des postes d'auxiliaires de vie à hauteur de 34 % de l'enveloppe, le différentiel permettant la mise en place d'un site pour la vie autonome comprenant un site pilote géré par l'UDAF (30 000 €) et un comité de financeur disposant de 101 724 € (aides, équipes techniques habilitées, fonctionnement).

## 3- **L'enfance handicapée**

485 enfants et adolescents handicapés sont répertoriés dans le fichier général de la C.D.E.S.. Il s'agit pour l'essentiel, d'enfants souffrant de déficience intellectuelle (24 % des cas), déficience psychisme (21 %), de déficience viscérale générale (19 % des cas), et de déficience de l'appareil locomoteur (12 %).

A ce jour, 301 enfants et adolescents sont scolarisés, soit en milieu ordinaire, soit en C.L.I.S., et bénéficient d'un projet d'intégration. Par ailleurs, on dénombre 58 enfants ou adolescents au domicile, 14 adolescents sont pris en charge par des structures hors département (Corse du Sud ou Continent).

On compte de même 105 enfants ou adolescents bénéficiant d'un suivi par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce), les C.M.P. (Centre Médico-Psychothérapique), le C.M.P.P. (Centre Médico-Psycho-Pédagogique), l'Hôpital de Jour, et différents services libéraux. Le C.D.A.V. (Centre de Déficients Auditifs et Visuels) accueille 25 enfants ou adolescents.

Un effort important a été mené en matière de classification des dossiers (respect du guide barème) et par la mise au point d'un logiciel interne de suivi par type de handicap et de territoire).

Lors de la rentrée 2004, 9 AVS-I et 3 AVS-CO sont venus s'ajouter aux 32 AVS déjà en fonction. Le potentiel est ainsi de 44 personnes à mi-temps (22 ETP). Cela permet d'adjoindre aux enfants handicapés sensoriels ou moteurs une aide personnalisée pendant le temps scolaire, et de faire bénéficier chaque classe d'intégration ( CLIS) du département d'un AVS-CO.

Par ailleurs, 18 assistants d'éducation (9 ETP) viennent s'ajouter aux 15 assistants d'éducation déjà affectés en écoles , principalement pour lutter contre les difficultés scolaires, notamment dans le cadre de l 'accompagnement des CP.

Enfin, il convient de noter que tous les élèves handicapés ayant sollicité un matériel adapté (ordinateurs portables, fauteuils et plans inclinés, logiciels spécialisés...) ont été satisfaits du fait de la mise en place d'un budget spécifique.

4- Enfin, l'action de l'Etat contribue à une meilleure maîtrise de tous les aspects relatifs à l'attribution de **l'allocation adulte handicapé**, à **l'allocation compensatrice tierce personne**, de **la carte d'invalidité**, par le biais d'une approche individualisée des difficultés et des situations.

Le nombre de dossiers reçus 2004 s'élèvent à 2 796. Le point d'accueil des travailleurs handicapés s'est réuni 14 fois et a reçu 240 personnes. Par ailleurs, 1 138 personnes ont été reçues en expertise médicale.

Les évolutions (2004/2003) les plus significatives en matière de dossiers reçus :

- AAH : 807 (autant qu'en 2003) ;
- Allocation compensatrice tierce personne : 163 (- 2 %) ;
- Carte d'invalidité : 667 (- 5.79 %) ;
- Emploi fonction publique : 35 (- 25.53%) ;
- Macaron GIC : 246 (25.51%) ;
- Orientation professionnelle : 282 (+2.17%) ;
- Reconnaissance travailleurs handicapés : 525 (- 3.49%) ;

### ➤ La lutte contre l'illettrisme

En partenariat avec d'autres administrations (Inspection Académique, services pénitentiaires), la DDJS a financé l'intervention d'associations auprès de publics en difficulté sociale ou en exclusion, visant à valoriser les fonctions éducatives et insertionnelles du sport ainsi que des actions originales et ludiques d'apprentissage.

Dispositif d'aide	Public	Nb. de projets soutenus	Montant
Ateliers relais	Collégiens en échec scolaire	1	32 000 €
Illettrisme	Jeunes issus de l'immigration	2	2300 €
Sport en Prison	Jeunes et adultes	2	3612 €
Sport Handicap	Jeunes adultes	1	3355 €

## 2 1 4 Une politique volontariste en direction des jeunes pour favoriser leur insertion professionnelle:

Dans le secteur de la Jeunesse, la DDJS continue de mener une action éducative et sociale hors temps scolaire, contribuant à la réduction des inégalités sociales ou culturelles ainsi que les discriminations, dont peut être victime cette population fragile.

### ➤ La citoyenneté des jeunes

1- La DDJS a organisé et animé un réseau **d'information et de soutien à l'élaboration de projets individuels des jeunes** :

Dispositif d'aide	Public	Nb. de projets soutenus	Montant accordé par projet
« envie d'agir »	11/26 ans	5	500 €
Fonds départemental d'aide à l'initiative des jeunes	18/28 ans	5	800 à 1000 €

L'intervention de la DDJS a concerné l'animation de **la mission d'information et d'accueil des associations (M.A.I.A)** ainsi que l'instruction et l'assistance à quelques projets associatifs particuliers. La MAIA, dont le budget de fonctionnement en 2004 était de 5400€, a notamment :

- réalisé une enquête sur les associations et les nouvelles technologies de communication faisant apparaître les comportements et les attentes des dirigeants bénévoles face aux enjeux de la future administration électronique (350 questionnaires pour 116 réponses).
- Administré un site Internet : [http// :www.maia2b.org](http://www.maia2b.org)

D'autres Actions plus spécifiques ont été menées :

	Dossiers instruits	Montant
Fonds National du Développement de la Vie Associative	3	néant
Stage de réalisation théâtrale	1	35 000 €
Postes FONJEP	16 emplois	109 800 €
Ville Vie Vacances	7	17 573 €
Agrément associations sportives	5	
Agrément associations JEP	16	

2- **Le Conseil départemental de la jeunesse**, instance constituée de jeunes représentant l'univers scolaire ou universitaire, le monde professionnel ainsi que la vie associative, a été renouvelée par arrêté préfectoral du 11 juin 2004.

Les activités du Conseil départemental de la jeunesse :

- participation des jeunes membres aux réunions et séminaires du Conseil National de la Jeunesse, au groupe de travail enjeu « jeunes » de la sécurité routière, à la semaine de la fraternité au niveau départemental et aux travaux de la C.O.P.E.C.
- conception et réalisation d'une exposition itinérante sur le racisme

- participation aux « Musicales de Bastia » et notamment organisation d'un Prix jury jeunes de 1 000 €
- conseil et aide à la création d'un Conseil Local de la Jeunesse à Folelli.

Le budget de fonctionnement du CDJ s'élève à 14 000 €

## 2-1-5 L'insertion par l'activité économique:

Les services de l'Etat conduisent des actions de lutte et de prévention du chômage de longue durée et de l'exclusion.

### 1- La réinsertion des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI.

Pour ce qui concerne les SIFE collectifs, la mise en œuvre de cofinancements avec le Conseil Général, ainsi qu'avec l'AGEFIPH a permis un niveau de réalisations supérieur aux entrées programmées.

*Nombre d'entrées réalisées en 2004 :*

<b>SIFE Collectifs</b>	145
<b>SIFE individuels</b>	37
<b>Stages d'accès à l'entreprise</b>	41
<b>Contrats initiative emploi</b>	313
<b>Contrats emploi-solidarité</b>	170
<b>Contrats emploi consolidés</b>	62

### 2- Les contrats de qualification adultes :

Le contrat de qualification adulte concerne tout demandeur d'emploi de plus de 26 ans, dès lors que l'acquisition d'une qualification au moyen de ce contrat serait considérée comme de nature à favoriser son retour à l'emploi. **6 contrats de qualifications adultes ont été visés en 2004.**

3- **L'insertion par l'activité économique** a été réformée par application de la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et de la circulaire DGEFP du 2 mars 1999

Les structures d'insertion œuvrent dans ce domaine afin de permettre à des personnes agréées par l'ANPE en raison de leur exclusion durable du marché du travail d'accéder à un emploi aidé dans le cadre d'un parcours d'insertion.

Les différentes structures d'insertion agréées :

- une association intermédiaire employant près de 339 personnes en contrats d'insertion avec mise à disposition. Le nombre total d'heures de travail par les personnes mises à disposition représente sur l'année 61741 heures.
- 3 associations d'utilité sociale ayant recruté 35 CES/CEC.

## **II-2 EN IMPULSANT UNE POLITIQUE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

*(Le tableau figurant en annexe (page 125) retrace l'action de l'Etat sur le logement locatif social depuis l'année 2001 : neuf, réhabilitation, amélioration).*

1- La DDE est un partenaire actif d'accompagnement du logement locatif social en Haute-Corse. A ce titre, en 2004, elle a notamment :

- obtenu, via **l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU)** créée pour le financement des opérations situées en zones urbaines sensibles (ZUS), une subvention de près de 880 k€ nécessaire à la couverture financière de la démolition déjà réalisée des bâtiments 15 et 16 (80 logements) de la cité Aurore située au sud de Bastia.
- a continué en 2004 d'accompagner ce dossier auprès de la ville de Bastia et des différents partenaires (OPDHLM, Sem Bastia, CDC, ...) avec pour objectif une présentation finale mi 2005.
- demandé et obtenu **la participation de l'Etat au financement en 2004 de 156 logements sociaux neufs** en Haute-Corse.

2- **L'amélioration de l'habitat** a porté en 2004 sur le parc privé loué ou occupé par leur propriétaire, via les crédits de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Ainsi, 226 logements subventionnés et 31 remis sur le marché pour près de 850 k€ consommés, soit 95 % de l'enveloppe ouverte.

### **3- Les aides à la personne :**

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 maintient le rôle de l'Etat garant sur les questions touchant au logement des personnes défavorisées, notamment au travers de la **cogestion Etat-Département du Plan Départemental d'Aide au Logement des Populations Défavorisées (PDALPD)**. Cette loi met en revanche fin à la participation de l'Etat au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dont la gestion est confiée aux départements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. 2004 a été la dernière année de versement d'une subvention de l'Etat au FSL qui désormais est de la compétence exclusive du département.

Ainsi l'activité de la **section départementale de l'aide personnalisée au logement (SDAPL)** qui a en charge la garantie d'accès au logement et de son maintien pour les personnes les plus défavorisées, reste importante. Elle s'est réunie 11 fois en 2004. 773 dossiers ont été examinés dont 193 nouvelles saisines. Une amélioration vient d'y être apportée avec désormais la présence assurée de la Banque de France (surendettement).

### **4- La gestion du contingent préfectoral :**

Le nombre de demandes de relogement enregistrées au titre soit des fonctionnaires soit des personnes prioritaires, est de 475 personnes prioritaires + 55 fonctionnaires.

530 dossiers sont en instance. 128 logements déclarés vacants par les sociétés d'HLM ont fait l'objet d'au moins une proposition.

5- S'agissant de l'accueil des **gens du voyage**, un schéma d'accueil a été adopté le 15 décembre 2004 pour la Haute-Corse.

## **II- 3 EN RENFORCANT LA SECURITE SANITAIRE**

### **2 3 1 La sécurité alimentaire**

Dans un objectif de qualité de vie, différents services de l'Etat, et en particulier la direction départementale des services vétérinaires, veillent à la sécurité sanitaire.

#### **➤ La prévention des maladies animales légalement réputées contagieuses**

1- L'épizootie de **fièvre catarrhale** apparue en Corse en automne 2000 avait durement frappé les élevages au cours de l'année 2001. Ainsi, en 2003 comme en 2002, les mesures de prévention mises en place dans le département ont permis d'éviter l'apparition de la maladie due au sérotype 2 sur l'ensemble de l'île.

En 2004, des dispositions complémentaires sont venues compléter les mesures initialement prises pour lutter contre le sérotype 4 responsable d'une quinzaine de foyers présentant une mortalité moyenne de 8% :

- information des éleveurs pour entretenir leur mobilisation,
- **vaccination** par les vétérinaires sanitaires **des animaux de l'espèce ovine dès l'âge de 3 mois**, au printemps 2004, avec un vaccin contre les sérotypes 2 et 4 (76 500 vaccinations) et à l'automne 2004, avec un vaccin inactivé (donc moins délicat d'utilisation que les vaccins vivants utilisés jusqu'alors) contre le sérotype 2 et des vaccins vivants contre les sérotypes 4 et 16.

2- Les services de la DDSV poursuivent la lutte contre **la brucellose (fièvre de Malte)**

Cette lutte est basée, en Haute-Corse, sur la vaccination des jeunes ovins ainsi que sur la détection et l'élimination des animaux atteints (lutte dite médico-sanitaire). Dans tous les cas, ces recherches complémentaires ont permis d'établir le caractère faussement positif de ces réactions et d'attester de l'état sanitaire satisfaisant des troupeaux considérés.

La lutte menée en Corse, contre la brucellose, depuis 30 ans, permet actuellement de faire le constat d'une **quasi éradication de la maladie**

#### **3- Encéphalopathie spongiforme des ruminants**

En l'absence en 2004 d'abattoir pour bovins de plus de trente mois et pour ovins dans le département, aucune des mesures nécessitant des retraits de matériaux à risques ne peut être mise en œuvre sur ces deux espèces.

L'action d'information auprès des bouchers détaillants recevant des viandes en carcasses et des ateliers de découpe, afin qu'ils mettent en place les dispositions relatives aux modalités de retrait des vertèbres, maintenant considérées comme matériau à risques, a été poursuivie.

Trente huit opérateurs sur la centaine existante ont signé un engagement relatif à ces dispositions.

### ➤ La protection animale

1- En relation avec le lycée agricole de BORGGO, la sensibilisation des opérateurs, faisant commerce **d'animaux de compagnie** ou détenant des animaux des espèces sauvages, à l'obligation d'obtenir un certificat de capacité a été poursuivie.

2- L'ensemble des **centres équestres**, des refuges déclarés ont été visités. Ces visites ont été l'occasion de constater que la situation des refuges pour petits animaux reste préoccupante : faisant souvent office de fourrière par défaut, ils n'ont pour autant pas les moyens de respecter la réglementation.

A ce titre et afin de trouver collégalement des solutions pérennes à ces situations susceptibles de dégénérer, la mise en place du **comité départemental de protection animale est un objectif majeur de l'année 2005.**

3- Par ailleurs, les **pièges et matériels d'étourdissement** adaptés aux différentes espèces et conformes à la réglementation installés dans les sites transitoires d'abattage ont fait preuve de leur efficacité.

### ➤ Le service de l'équarrissage

**La mise en place d'un service de collecte et de destruction par incinération sur le continent des cadavres d'animaux**, après une période d'interruption liée aux difficultés rencontrées lors du transport maritime, **est actuellement effective** au même titre que le ramassage et la destruction des matériaux à risque spécifiés.

Pour autant, le fonctionnement de l'entreprise par réquisitions limite, par leur caractère transitoire, le niveau d'exigence auprès des entreprises concernées et hypothèque ainsi toujours la pérennité des actions en place

## **2 3 2 La santé publique et la sécurité sanitaire**

### ➤ La DDSV mène également des actions en faveur de la sécurité sanitaire des aliments

Tout responsable d'établissement fabricant, manipulant ou distribuant des denrées alimentaires doit procéder à des contrôles réguliers pour vérifier la salubrité des aliments conformément aux dispositions de la directive hygiène des aliments n°93/43 /CEE et des textes pris pour son application. Les professionnels sont notamment chargés de mettre en place des procédures d'analyses et de maîtrise des risques sanitaires, comportant notamment des auto contrôles. Ils doivent procéder régulièrement à des analyses de produits. . Les services vétérinaires interviennent dans le cadre d'un contrôle dit de «second niveau» afin de vérifier la bonne application de ces procédures par les professionnels. La mise en œuvre de cette démarche s'avère particulièrement importante dans les établissements agréés CEE c'est-à-dire autorisés à commercialiser leurs produits sur l'ensemble du marché communautaire.

## 1- La filière viande et transformation

Depuis la fermeture de l'abattoir municipal de Bastia, à la fin des années 60, il n'existe plus d'abattoir en Haute-Corse. De ce fait, l'abattage a été longtemps pratiqué dans des tueries particulières tolérées par les services de l'Etat. Elles ont été fermées en 1999 par arrêté préfectoral.

Dans l'attente de **l'ouverture en 2005 d'un abattoir multi-espèces d'une capacité de 1500 t** (extensible), agréé CEE sur la commune de Morosaglia, des sites transitoires équipés pour l'abattage des bovins, ovins et caprins de moins de douze mois ont été mis en place depuis fin 2002.

Ces sites ne permettent de pallier que très partiellement le déficit structurel en abattoirs avec une capacité d'abattage de viande rouge de 200 tonnes/an, soit 600 tonnes au total, à comparer au tonnage produit en Haute-Corse, estimé à 4200 T dont 1700 T de bovins, 600 T d'ovins/caprins et 1200 T de porcins, auxquelles s'ajoutent 700 T de volailles (pour lesquelles les capacités d'abattage sont satisfaisantes). Par ailleurs, l'équipement de ces infrastructures ne permet pas l'abattage des bovins, ovins et caprins âgés de plus de douze mois ou des porcins.

**Le déficit en structures d'abattage dans le département**, pourtant indispensables à la structuration des filières animales et à la valorisation des viandes produites localement, **entraîne**, par la même, **la pratique de l'abattage des animaux hors unités contrôlées**, ce qui constitue un problème en terme de santé publique.

**La DDSV a assuré une inspection permanente sur ces sites qui ont vu leur activité progresser en 2004.**

Au-delà, la DDSV, conjointement avec la DDCCRF, a effectué des contrôles, précédés par des actions de communication, dans les boucheries et les ateliers de découpe afin, notamment, de vérifier la bonne gestion, par les professionnels, du retrait des matériels à risque spécifié (M.R.S.). Il est prévu de les intensifier une fois que l'abattoir de Ponte Leccia sera fonctionnel.

## 2- Le secteur des produits laitiers

Au total, **plus de 200 inspections ont été réalisées en 2004** dans ce secteur qui, au-delà de l'importance culturelle qui s'attache aux fromages corses, revêt un intérêt socio-économique essentiel notamment pour les éleveurs caprins et ovins qui valorisent ainsi leur production (fabrication de fromages au lait cru).

L'ensemble des établissements agréés CEE subissent une pression de contrôle constante et des prélèvements micro biologiques sont très régulièrement effectués par la DDSV.

Par ailleurs, les petits producteurs fermiers font l'objet d'un suivi régulier et ils bénéficient d'un important travail pédagogique réalisé par la DDSV, en collaboration avec les techniciens de la chambre d'agriculture, afin d'améliorer les conditions d'hygiène de la collecte et la transformation du lait.

## 3- Secteur des produits de la pêche

Des prélèvements sont régulièrement effectués dans ce domaine, notamment sur les huîtres et les moules produites par les sites conchylicoles de l'étang de Diane. La DDSV travaille en étroite collaboration avec l'IFREMER, la DDAM et la DDASS dans le cadre du suivi sanitaire de la

qualité des eaux et des produits. Les réseaux REMI et REPHY, auxquels elle est rattachée, permettent à tout moment de prendre des mesures appropriées en cas d'alerte.

#### **4- Secteurs de la restauration commerciale, de la distribution et de la remise directe**

**Des inspections sont régulièrement effectuées dans ces établissements** (notamment les grandes et moyennes surfaces qui drainent un nombre important de consommateurs dont l'acmé se situe pendant la saison touristique). Les opérations «alimentation vacances» en été et «opérations de fêtes de fin d'année» à Noël ont été l'occasion de renforcer ces contrôles conjointement avec les autres services déconcentrés (DDCCRF et DDASS notamment) dans le cadre du pôle de compétence animé par la DDSV. En 2004, plus de 800 inspections ont ainsi été effectuées dans ce secteur et 20 procès verbaux ont été dressés.

Des progrès notables ont été réalisés dans ce domaine, en particulier sur le plan structurel. Pour autant, certains manquements dus à des non-conformités relatives à l'application des bonnes pratiques d'hygiène, de congélation ou d'étiquetage persistent.

Le nombre d'anomalies constatées dans les établissements à activité saisonnière lors des opérations «alimentation vacances» confirme la nécessité d'intensifier les contrôles pendant la période estivale, mais également de renforcer la pression de contrôle au cours de l'année en prévision de l'afflux touristique. Le manque de formation du personnel de ces établissements reste une préoccupation majeure.

La mise aux normes des entrepôts frigorifiques et des plates-formes de distribution qui drainent un tonnage important de denrées alimentaires provenant du continent s'est poursuivie en 2004.

#### **5- Secteur de la restauration collective à caractère social**

Dans ce secteur la mise aux normes s'est poursuivie en 2004. Des efforts restent à fournir par les professionnels qui doivent mettre aux normes leurs locaux et veiller tout particulièrement à l'application des bonnes pratiques d'hygiène par leur personnel (formation obligatoire). Ce secteur est en effet particulièrement sensible du fait de la délivrance de repas à des consommateurs plus exposés que d'autres aux risques alimentaires (enfants, malades, personnes âgées etc.). **Au total, plus de 170 inspections ont été effectuées sur site.**

Les anomalies observées durant l'été en restauration collective à activité saisonnière (camps de vacances et de loisirs, camps sous toiles) ont incité les services vétérinaires à poursuivre le travail de fond engagé dans ce secteur avec les autres directions (DDJS et DDASS notamment) afin d'accélérer la mise en conformité des structures et améliorer le niveau de maîtrise de l'hygiène par le personnel encadrant ainsi que par toutes les personnes amenées à confectionner les repas.

La DDSV s'est par ailleurs rapprochée de la Collectivité Territoriale dans le cadre de la mise aux normes des cuisines des lycées et collèges du département.

#### **6- Transport de denrées alimentaires**

Conformément à la réglementation en vigueur, les engins transportant des denrées alimentaires doivent respecter des conditions sanitaires et techniques strictes. La DDSV est chargée d'en contrôler le respect et de délivrer les attestations de conformité aux propriétaires des moyens de transport. Plusieurs opérations de contrôle sur la voie publique ont été réalisées en 2004 avec les

services compétents (gendarmerie, police) pour vérifier le respect des règles applicables en ce domaine.

## **7- Avis sur plans et études documentaires**

En amont les services vétérinaires réalisent un important travail d'études documentaires, notamment dans le cadre des avis sur plans-projets, présentés par les professionnels, de construction ou de restructuration d'établissements produisant, transformant ou distribuant des denrées alimentaires. En 2004, plus de 200 projets ont ainsi été visés par le service.

### **➤ Actions de la DDASS en matière sanitaire**

#### **1- Eau destinée à la consommation humaine :**

Dans la perspective de la diminution de la concentration admissible en plomb en tout point des réseaux publics de distribution à l'échéance 2013, une étude de la prévalence des branchements en plomb a été menée sur une part des communes du département représentative afin de compléter les données disponibles relatives aux conduites.

L'emploi d'une recherche visuelle a permis d'accroître la rapidité (un échantillon de l'habitat ancien de 60 communes a pu être investigué en deux mois) et la fiabilité du diagnostic (élimination des faux négatifs qui sont le lot des mesures de la concentration en plomb au robinet de l'utilisateur pour diagnostiquer la présence à l'amont de conduites constituées de ce matériau).

#### **2- Surveillance sanitaire des baignades en mer et en eau douce :**

Une modification radicale de l'organisation des prélèvements a été nécessaire pour assurer la transmission hebdomadaire des résultats des analyses à France 3 pour une présentation dès le vendredi soir en complément de la météo.

#### **3- Assainissement public :**

Malgré son intérêt pour la conception des systèmes publics d'assainissement et la réalisation des documents d'urbanisme, l'étude des zones d'assainissement collectif et non collectif est trop peu souvent réalisée et, lorsqu'elle est requise pour l'obtention de subventions, le coût en est parfois prohibitif, en particulier lorsque l'ambition du document correspondant excède les objectifs fixés par le code général des collectivités territoriales. Un cahier des charges de l'étude de zonage d'assainissement a été mis au point en 2004 afin d'éviter ces inconvénients.

#### **4- Amiante environnemental :**

Le traitement du dossier de l'amiante environnemental a pris un tournant radical en 2004, grâce à la mise en place du comité de pilotage des études et de la gestion du risque liées à l'amiante environnemental. Par ailleurs, une introduction de la notion d'amiante environnemental dans la réglementation a été proposée aux trois ministères en charge de la santé, du travail et de l'environnement.

Une plaquette d'information destinée à la population générale a été mise au point.

L'étude environnementale permettant le zonage de l'aléa amiante environnemental à une échelle 10 fois supérieure à celle de la carte géologique est expérimentée sur le territoire d'une commune avant d'être étendue à plusieurs autres.

### **➤ Actions dans le domaine de la santé :**

#### **1- Poursuite de la recomposition de l'offre de soins**

##### Parmi les établissements hospitaliers :

- Financement sur le PEI de la 1ère phase d'équipements bio-médicaux du Centre hospitalier de Bastia (CHB), à hauteur de 848 KE ;
- Transformation de 16 lits de soins de suite et de 13 lits de médecine en 29 lits de soins de longue durée ;
- Evaluation des transferts d'enveloppe nécessaires à la mise en œuvre de l'opération de restructuration interne du CHI CORTE TATTONE ;
- mise en place d'un hôpital de jour avec une consultation mémoire au sein du CHB ;
- contrôle sur la situation des contractuels du CHB ;
- participation à l'élaboration du PRSP (Programme Régional de Santé Publique) et du SROS (Schéma Régional d'Organisation de la Santé) de IIIème génération ;
- mise en œuvre du logiciel ministériel ICARE (suivi des comptes administratifs des établissements T2A = Tarification à l'Activité),
- réflexion sur la mise en sécurité des services d'urgences,
- clinique Maynard : autorisation d'un appareil de scintigraphie, développement de la chirurgie ambulatoire;
- clinique Saint Antoine : développement de la chirurgie ambulatoire et renouvellement de la capacité existante ;
- clinique san ornello : développement des alternatives à l'hospitalisation (15 places hôpital de jour);
- clinique FILIPPI : développement de la chirurgie ambulatoire.
- dossier de création d'un HAD (Hospitalisation à Domicile) par un organisme autonome HADCORSE ;
- rénovation du CHI (Centre Hospitalier Intercommunal) de Corte-Tattone : avec la fin des travaux sur l'aile est de Tattone (conformité en cours) et le lancement des travaux sur CORTE (financés par l'Etat sur Hôpital 2007) ;

Enfin, dans les établissements de la filière gériatrique, l'action de la DDASS a porté sur une amélioration de l'accueil des personnes âgées, par la signature de conventions tripartites, le développement des alternatives, et le lancement de la filière gériatrique. Les actions principales ont été :

- Mise en place du plan bleu, incluant des mesures de prévention et de lutte contre les excès climatiques,
- lancement de la réflexion sur la filière gériatrique ;
- autorisation d'un EHPAD de 105 lits et places « ST ANDRE »,
- EHPAD « notre dame » : autorisation de 82 lits,
- EHPAD EUGENIA : extension de 66 lits et places et transformation en EHPAD, soit au total 118 lits et places créés sur l'année.

- le développement des alternatives à l'hébergement (10 places d'accueil de jour et 19 lits d'hébergement temporaire) pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;
- le renforcement de la médicalisation des structures EHPAD (signature de deux nouvelles conventions pour la « RP BOCOGNANO » et l'USLD, « Unité de Soins longue Durée » du CHI CORTE TATTONE, réunion comité de suivi de la tarification) ;
- le contrôle de l'effectivité d'une décision de fermeture, suite à la disparition d'une personne âgée sur la commune de Vescovato ;
- la réalisation de l'état des lieux des logements foyers, conjointement avec la DDE et le Conseil Général, avec mise en place du comité départemental;
- financement sur le FMAD (Fond de Modernisation de l'Aide à Domicile) de projets d'informatisation de deux associations (CORSSAD et ADMR), d'études aux fins de mise en place d'un réseau sur la plaine orientale, et d'une expérimentation de télégestion menée par le conseil général de Haute Corse.

Par ailleurs, le comité de suivi de la réforme de la tarification réunissant l'ensemble des partenaires s'est réuni durant l'année, et à cette occasion, outre le problème récurrent d'absence de personnel qualifié, ont été évoquées les conséquences de la situation climatique estivale. Des aides financières ont été apportées aux établissements, en accord avec la DISS, afin de pallier les lacunes dans l'organisation courante.

#### 2- Le dépistage anonyme et gratuit du VIH et des hépatites (B-C) :

- Renouvellement de l'agrément de la Consultation de Dépistage Anonyme et Gratuit du VIH du Centre Hospitalier de Bastia par arrêté du 16 septembre 2004
- Demande de renouvellement de l'agrément de la Consultation de Dépistage Anonyme et Gratuit du VIH du Centre de Prévention Sanitaire de la DISS.

3- Le suivi du **nouveau dispositif de déclaration des maladies** : Rappels divers concernant le respect de la réglementation en matière de maladies à déclaration obligatoire, d'IVG, de signalements divers (infections nosocomiales..).

4- Poursuite des discussions avec l'ensemble des partenaires afin d'éviter une situation de crise avec les praticiens libéraux et de permettre la **permanence des soins et les soins urgents**.

Lors de la réunion d'un sous-comité médical de l'Aide Médicale Urgente l'ensemble des participants a manifesté une volonté d'avancer sur ce dossier en modifiant l'organisation de la permanence des soins (régulation régionale des appels de médecine de ville, modification de la taille des secteurs, modification des plages horaires de l'astreinte médicale et information du public), modifications qui seront opérationnelles après avoir été notifiées dans le cahier des charges départemental.

En ce qui concerne le nouveau dispositif d'organisation de la garde ambulancière mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2004, un début d'évaluation a été présenté aux professionnels lors d'un sous-comité des transports sanitaires. Une évaluation complète de l'année 2004 sera faite en 2005 afin de faire évoluer ce dispositif si cela s'avère nécessaire

Enfin a été accordé le renouvellement de l'autorisation du CSST (Centre de Soins de Suivi des Toxicomanies) géré par l'ADPS (Association Départementale de Promotion de la Santé).

## 5- Le renforcement de l'aide aux personnes en difficulté:

Dans le cadre du programme pluriannuel de prévention et de lutte contre la maltraitance dans les établissements sociaux et médico-sociaux, plusieurs établissements ont été contrôlés (les deux premiers à la suite de plainte) :

- la Maison d'enfants à caractère social " Le Belvédère" à Bastia ;
- l'établissement pour personnes âgées " Pierre Bocognano" à Bastia ;
- le CAT (Centre d'Aide par le Travail) Atelier à Biguglia ;
- le logement foyer l'Age d'Or à l'Ile Rousse.

Le foyer d'accueil médicalisé " Résidence Carlina" de Borgo a fait l'objet d'un contrôle budgétaire par les services du Trésor Public.

Par ailleurs, il a été procédé à l'évaluation des préconisations adressées à deux structures contrôlées durant les années antérieures :

- Le CHRS Maria Stella ;
- Le CHRS de Furiani.

Un contrôle de l'activité d'EVASAN (évacuation sanitaire) sur la région CORSE a été réalisé.

Enfin, une évaluation de l'activité d'angioplastie au sein du service de cardiologie du Centre Hospitalier de Bastia a été réalisée à la demande de l'ARH de Corse.

**6- La Consultation cannabis** : désignation du CSST (Centre de soins de suivi des toxicomanies) en ambulatoire de l'ADPS (Association départementale de promotion de la santé) en tant que structure chargée des consultations de repérage et de diagnostic précoce en matière de cannabis et autres substances psycho-actives par arrêté du 10 novembre 2004.

## 2 3 3 Santé et sécurité au travail

En 2004 les actions de sensibilisation et d'information engagées les années précédentes en direction des entreprises et des partenaires sociaux se sont poursuivies, afin que la démarche d'analyse des risques et de prévention devienne pratique courante.

### ➤ Des actions de prévention :

**Des visites d'exploitations** sont réalisées pour réduire les risques encourus par les utilisateurs de produits phytosanitaires : 8 contrôles ont été effectués en partenariat avec l'Ingénieur, chef de la division de la protection des végétaux :ils ont donné lieu à 5 rappels à la réglementation portant sur le stockage des produits, sur les EVPP-PPNU et détention de produits non autorisés.

**Des réunions d'information** dans les micro-régions portant notamment sur les enjeux de la démarche d'évaluation des risques en insistant sur l'absence ou l'insuffisance de démarche qui entraînent des sanctions pénales et civiles pour l'employeur en cas d'accident ont été tenues :

Le 13 octobre 2004, une réunion d'information qui avait pour thème l'évaluation des risques professionnels et l'utilisation des produits phyto s'est déroulée au Lycée Agricole de Borgo en

présence d'une quarantaine de participants. Cette réunion était animée par la chef du SDITEPSA, le TRP Région PACA CORSE et l'Ingénieur chef de division de la protection des végétaux.

➤ **Mise en conformité des machines mobiles agricoles et appareils de levage**

**Des visites sur les exploitations** pour aider à la mise en conformité des dites machines se sont déroulées tout au long de l'année dont plusieurs avec le Technicien Régional de Prévention PACA CORSE.

***L'ETAT VEUT  
CONTRIBUER AU  
RESPECT DU  
PATRIMOINE  
DU DEPARTEMENT***

## **III -1 PAR L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

### **3 1 1 La politique de la ville**

1- En 2004, les **crédits d'investissement** engagés par l'Etat pour mener à bien la politique de la ville en Haute-Corse, ont été de **89 950 €** et consacrés à la réalisation :

- d'équipements sportifs et conviviaux dans le quartier de Lupino (Cité Aurore)
- d'équipements sportifs et conviviaux dans le quartier de Montesoro (Les Pléiades)
- d'équipements sportifs et conviviaux dans le quartier d'Agliani (Cité des Monts).

2- En ce qui concerne les **crédits de fonctionnement**, la participation de l'Etat d'un montant de **219 999 €** a permis de financer les actions thématiques du contrat de ville.

3- **D'autres mesures ont servi à financer des associations** et ce pour un montant de **2 963 €** en développant des actions en matière de soutien scolaire en direction des enfants scolarisés en centre ancien.

En outre, trois postes d'adulte-relais à temps plein ont été financés, (pour un montant respectif annuel de 15 551,32 €) afin d'appuyer le projet de l'association "Ecole des parents et éducateurs", dans le cadre de son action d'aide à la parentalité en centre ancien, celui de l'association OPRA, pour son action de soutien et d'orientation de publics en situation d'illettrisme et celui de l'association "A Leccia" pour son action d'animation du "point rencontre" des publics au centre social de la C.A.F.

4- Enfin, dans le cadre des **opérations "Ville-Vie-Vacances"**, la dotation s'est élevée à **17 573€**. Ainsi, six opérations ont été financées afin de permettre à 80 jeunes de 11 à 25 ans, pris en charge par les associations, de bénéficier de loisirs (séjours de découverte du patrimoine culturel, pratique sportive ....).

### **3 1 2 L'urbanisme et la politique de l'eau**

#### **➤ Urbanisme**

Dans le domaine de l'urbanisme, la DDAF assure un certain nombre de missions variées:

- Le rapprochement avec l'ADEAR de la DDAF de Corse du Sud s'est traduit par une réflexion commune sur le thème des constructions en zone agricole.
- L'augmentation sensible du nombre de consultations sur les dossiers de permis de construire traduit la meilleure coopération avec les subdivisions de la DDE, soulignée par un exposé de la responsable de la cellule environnement devant les instructeurs de dossiers de permis de construire sur le thème du défrichement et des constructions en zone agricole en novembre 2004.

## ➤ Politique de l'eau

**Le service de l'environnement et de la forêt de la DDAF** conjugue l'aménagement du territoire en milieu rural, l'administration réglementaire de la forêt et en particulier sa défense contre les risques d'incendie (prévention et prévision) et enfin anime la mission inter-services de l'eau.

Le service cherche à conserver les composantes naturelles dans les milieux ruraux et péri-urbains en mettant en œuvre aides financières, techniques et/ou législations au niveau de différents ouvrages et travaux projetés ainsi qu'en accompagnant et réglementant activités et installations en particulier celles classées pour la protection de l'environnement. Il s'agit d'intégrer la complexité des écosystèmes du territoire dont la grande majorité évolue depuis des siècles sous la pression humaine, les interactions qui s'y déroulent et de préserver et valoriser leurs fonctions écologiques.

L'action du service trouve ses fondements réglementaires dans le code de l'environnement qui en particulier traite des milieux (bio)physiques (Livre II, Eau et milieux aquatiques ; Livre III, Espaces naturels ; Livre IV, Faune et Flore), le code rural, le code forestier, mais aussi le code de l'urbanisme, et celui de la santé.

1- Au titre du **pôle de compétence "eau"**, la DDAF assure depuis 1995 la coordination de l'instruction des différents projets dans ce domaine. Les différents services de l'Etat en Haute-Corse en charge des politiques et de la police de l'eau (DDAF, DDSV, DDE, DDASS, DIREN-SEMA, DDAM, DRIRE, CSP) œuvraient jusqu'à présent dans le cadre général d'un pôle de compétence créé par arrêté préfectoral en 1995.

Mais en Haute-Corse la DDAF est Guichet Unique de l'eau depuis 1996 : l'ensemble des projets y est réceptionné et enregistré et fait l'objet d'une instruction avec consultation administrative, rédaction des actes administratifs et contrôles des prescriptions.

De nombreux contacts informels du pôle "eau" de Haute-Corse ont, au cours du premier trimestre 2004, prolongé ceux initiés fin 2003 pour la mise en application de la circulaire du 26 mars 2003 évoquant la réorganisation des MISEs au sens large (MISE, Pôle eau et DISE) et la coordination interdépartementale.

Une réunion plénière s'est tenue le 4 mars 2004 pour examiner les dispositions du projet d'arrêté, préparé par le chef de service et son équipe, instituant la mission inter-services de l'eau de Haute-Corse et portant répartition de compétences en matière de police de l'eau.

**L'arrêté préfectoral instituant la MISE** de Haute-Corse et portant répartition de compétences en matière de police des eaux **a été pris le 19 avril 2004**, le guichet unique de l'eau dont la DDAF assure le fonctionnement restant inchangé.

2- La **Mission Inter Services de l'Eau (MISE)** a été redéfinie en 2004 avec la mise à jour de l'arrêté préfectoral la constituant, harmonisé avec celui de Corse du Sud.

Le fonctionnement de cette MISE s'est concrétisé au niveau de la DDAF par :

- 12 arrêtés de DUP pour des Périmètres de Protection de Captage ;
- 5 autorisations au titre de la police des eaux pour les ouvrages hydrauliques de projets routiers importants ;
- 2 autorisations de STEP ;
- 1 autorisation de micro-centrale et 4 pour des travaux en rivière.

**Des documents d'appui aux maîtres d'ouvrages** pour la réalisation de travaux conformes aux réglementations ont été réalisés avec la MISE-2A et édités . Il s'agit de:

- Un guide méthodologique en matière de protection des captages ;
- Un guide méthodologique pour la demande d'autorisation ou la déclaration des rejets d'eaux pluviales issues de lotissements ;
- Des fiches d'aide à la décision pour la réalisation de systèmes d'assainissement des eaux usées
- Un cahier des charges pour les études de zonage d'assainissement.

### **3- Coopération entre MISE2A et MISE2B**

En matière de publication, le guide méthodologique en matière de périmètres de protection de captages préparé en 2003 par la DDASS2B et la DDAF2B en coopération avec la DSS2A et la DDAF2A a montré la voie. Il a été imprimé avec le logo de la MISE à plus de 300 exemplaires. Il fera l'objet d'une diffusion à grande échelle pour les communes de Haute-Corse.

Ainsi, un guide méthodologique a été rédigé en partenariat avec la MISE2A, sous forme de fiches d'aide à la rédaction des dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration pour les lotissements. Ce guide sera reprographié par la DDAF2A et diffusé aux communes et bureaux d'études (à charge pour la DDAF2B de rendre en 2005 un service équivalent). Le principe simple retenu est un volume de rétention de 100 litres/m<sup>2</sup> imperméabilisé pour une pluie de référence de 102 mm en 4 heures. La perméabilité des sols est vérifiée le cas échéant si des infiltrations sont prévues.

Par ailleurs, le réseau de suivi des assecs a été étudié en commun. Les deux listes de stations à relever par la brigade du conseil supérieur de la pêche sont donc homogènes mais traitées distinctement par les MISE, conformément à la circulaire l'instituant et les indicateurs et bilans sont présentés aux comités des problèmes hydriques en Haute-Corse.

Les règles d'éligibilité aux demandes d'aides financières des collectivités ont été définies au niveau régional et entre les deux MISE, notamment pour l'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le principe général est l'exigence de pré-requis réglementaires (zonage d'assainissement et recevabilité des dossiers de régularisation des captages déposés auprès des Guichets Unique de l'Eau).

Une note d'harmonisation 2A-2B concernant la doctrine en matière d'instruction de dossiers de périmètres de protection de captage (PPC), de stations d'épuration (step), de devenir des boues de step, a vu le jour en 2004.

En outre, concernant les "procédures QUALITÉ", la DDAF de Haute-Corse a élaboré et/ou finalisé plusieurs guides méthodologiques pour les travaux en rivière, ou des fiches techniques pour les prélèvements d'eau.

Un premier dossier de régularisation de dragage des graus (embouchure d'étang lagunaire de Biguglia) a été déposé au GUE. Un arrêté d'autorisation valable 10 ans sera délivré au maître d'ouvrage (le Conseil Général). Deux autres étangs lagunaires seront concernés en 2005.

L'harmonisation des procédures entre les deux MISE s'est largement poursuivie au cours de l'année 2004, notamment pour l'interprétation de certaines rubriques de la nomenclature (2.2.0 , 5.3.0) pour l'application de la "Loi pêche" pour autoriser des travaux légers en rivière, pour la définition des pré-requis réglementaires nécessaires à l'octroi de subventions et sur les formes des arrêtés et récépissés. Deux réunions Inter-MISE ont été organisées par la DIREN les 3 juin et 26 novembre 2004.

4- **La régularisation des captages** pour l'alimentation en eau potable des communes s'est poursuivie en 2004 sur le modèle de 2003 en tenant compte des modifications substantielles apportées au code de la santé publique. Cette progression est devenue indispensable à l'octroi de subventions par l'Agence de l'eau et pour le Programme Exceptionnel d'Investissement.

*Nombre de captages ayant atteint une étape donnée de la procédure*

Etape de la procédure atteinte par les captages	mars-98	oct-99	nov-00	mai-01	nov-02	janv-04	févr-05
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>678</b>	<b>698</b>	<b>705</b>	<b>712</b>	<b>719</b>	<b>713</b>
Aucune démarche	328	238	129	137	105	97	87
Procédures entamées	147	204	139	134	151	130	125
Rapport hydrogéologique fait Dossier à faire	165	196	322	310	286	274	255
Dossier déposé en cours d'instruction	19	21	78	89	117	78	89
Mise à l'enquête publique	8	13	1	0	15	22	15
Arrêté D.U.P. (1)	3	5	27	33	36	116	113
Inscription des servitudes (2)	1	1	2	2	2	2	29
Nombre de captages régularisés (avec arrêté de DUP) (1)+(2)	4	6	29	35	38	118	142

**Au 31 décembre 2004, 70 % de la population du département disposent d'une eau provenant d'un captage ayant un périmètre de protection habilité.**

### **3 1 3 Le soutien aux collectivités locales dans leur politique de gestion des déchets et de lutte contre la divagation animale**

#### **➤ Gestion des déchets**

1- Dans le cadre des subventions de l'Europe, les services de la DDAF apportent leur soutien aux collectivités locales en matière d'**opérations d'équipement rural** (essentiellement : adduction et distribution d'eau potable, assainissement et épuration des eaux usées) en vue de la liquidation des subventions d'investissement de l'Europe accordées aux collectivités locales au titre du programme DOCUP / FEDER.

Opérations financées sur :	Nombre de certifications
Le F.E.D.E.R.	16
Le F.E.O.G.A.	0

L'action de la DDAF consiste :

- à assurer le contrôle technique de plusieurs fonds apportant des subventions aux communes pour leurs équipements collectifs (AEP, Assainissement, Déchets). Ce sont ainsi 110 dossiers qui ont été suivis depuis les avis d'opportunité jusqu'à la certification de travaux réalisés.
- à réaliser des missions rémunérées pour les communes qui le souhaitent dans le cadre du code des marchés publics.

En 2004, ce sont 21 collectivités qui ont fait appel à la DDAF pour conduire certains de leurs projets sous forme de conduite d'opération, de maîtrise d'œuvre ou d'assistance

Les actions menées s'inscrivent dans les enjeux retenus dans le PASED (Fiche 3-7 Soutenir les collectivités locales dans leur politique de gestion des déchets.)

2- Le travail d'**équarrissage** a pour but d'éliminer les sous produits animaux impropres à la consommation. Le Service Public de l'Equarrissage, institué en 1996, prend en charge la collecte, la transformation et l'élimination des matières dites à « haut risque » tels que les cadavres, les saisies sanitaires, les matières à risques spécifiés (tête, colonnes vertébrales...).

Plusieurs réformes ont eu lieu quant au mode de financement de l'équarrissage. L'article 28 de la loi de finances de 2004 a institué la taxe d'abattage pour financer le service public de l'équarrissage.

En l'absence d'usine de traitement sur l'île, l'Etat réquisitionne plusieurs partenaires pour collecter les cadavres ou les sous produits animaux impropres à la consommation et les évacuer sur le continent dans une usine de traitement agréée pour leur destruction.

En Haute Corse, il existe deux circuits d'évacuation et d'élimination des déchets carnés :

- Le circuit de collecte et d'évacuation des déchets hauts risques issus des abattoirs, des boucheries autorisées est assuré par la société Casincaise. Celle ci a également été chargée, jusqu'au 28/10/2004, de collecter et évacuer les déchets hauts risque issus des ateliers de découpe.
- Le circuit de collecte et évacuation des cadavres ou lots de cadavres de plus de 40 kg a été réorganisé en 2004. Ce circuit comprenait initialement 3 prestataires (un collecteur, un transporteur et un fournisseur de conteneurs réfrigérés). Après 5 mois d'interruption, une nouvelle réquisition a été prise, le 12 octobre 2004, avec la société Equarri'Corse qui a désormais la charge totale de ce circuit de collecte et transport jusqu'à l'usine de traitement.

Type d'unité de production de déchet	Nombre d'unités	Poids évacués
Ateliers de découpe	3	45 tonnes
Abattoirs	3	19 tonnes
Boucheries autorisées	33	18 tonnes
Exploitations : Cadavres		125 tonnes

### ➤ **La lutte contre la divagation animale**

1- Un guide pratique<sup>1</sup> à l'usage des maires de Corse a été élaboré en 2004 en partenariat avec les DDSV et les deux préfetures. Outre la réglementation applicable, il rappelle, via des fiches mémos, la conduite à tenir face à un animal domestique en divagation en fonction de son degré de

<sup>1</sup> Le rôle du maire dans la divagation des animaux errants - collection les Guides des Maires de Corse ; septembre 2004

dangereux. Différents modèles d'arrêtés et de lettre de mise en demeure pour les propriétaires sont également proposés dans ce guide.

Par ailleurs, en partenariat avec le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de la Haute Corse et le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Haute Corse, un système d'information simplifié a été mis en place afin de rendre la procédure de verbalisation plus rapide et performante en terme d'impact. L'idée est de sensibiliser un maximum de propriétaires par une action de proximité. 186 demandes d'identification ont ainsi été faites en 2004.

## **2- Le suivi de l'identification des bovins à travers la tutelle de l'EDE**

En 2004, des groupes de travail mensuels, réunissant le service IPG de la Chambre d'Agriculture, la DDSV et la DDAF se sont tenus afin de piloter l'action d'identification dans le département.

Deux Commissions Départementales d'Identification se sont tenues. La CDI de juin 2004 a permis de faire un bilan de l'activité du service d'identification, et de soulever les principales problématiques liées à l'identification du cheptel bovin .

La CDI du mois d'octobre 2004 a eu pour objectif de présenter l'action de remise à niveau des élevages bovins du département à travers la mise en place d'une convention entre l'Etat et le service IPG de la Chambre d'Agriculture. Le Ministère de l'Agriculture a octroyé une subvention de 150 000€ devant permettre aux agents de terrain du service IPG de visiter 590 élevages bovins jugés en difficulté par rapport à l'IPG au cours de la campagne hivernale 2004-2005.

## **III 2 DES INITIATIVES EN MILIEU RURAL**

### **3 2 1 Le maintien d'une système éducatif de qualité**

1- En partenariat avec l'Inspection Académique, le Département de Haute-Corse, la Collectivité Territoriale de Corse et les Collectivités Locales concernées, la DDJS anime un dispositif visant à faire émerger des politiques éducatives locales au bénéfice des enfants et des jeunes, pendant le temps de loisir.

Cette intervention est financière et technique. La DDJS apporte sa capacité d'expertise et de formation auprès des Groupes locaux de Pilotage que les communes ou les regroupements de communes ont mis en place.

Les objectifs principaux, qui sont poursuivis, concernent l'accès des publics jeunes aux activités sportives et culturelles et la réponse à des besoins sociaux non satisfaits, exprimés par les familles.

En milieu rural, cette politique favorise et renforce les liens entre les écoles et les populations. Elle génère environ 200 emplois à temps plein ou à temps partiel.

		Ratio départementaux
Nombre de contrats	23	Dont 17 intercommunaux
Nombre de communes concernées	157	67 %
Nombre d'écoles concernées	159	96 %
Nombre de jeunes concernés (5-12 ans)	10 578	85 %

Financement : 2 374 641 € (dont 199 106 € Etat)

2- Dans ce contexte, la recherche de l'**intercommunalité** en partenariat étroit avec les élus locaux, est une priorité. Ainsi avec l'ouverture d'un nouveau **RPA** à la rentrée 2004 (CORBARA, SANTA REPARATA DI BALAGNA), le département compte désormais 17 RPI, impliquant 62 communes (dont 35 sans écoles), 29 écoles, 46 classes et 756 élèves. Par ailleurs, des écoles s'organisent en réseaux (5 écoles, 14 classes, 261 élèves concernés).

Enfin le désenclavement de l'école rurale passe aussi par une implantation de **technologies informatiques et de communications à l'école (TICE)**. Le dispositif, ayant débuté en 1997 dans le cadre du contrat de plan Etat/Collectivité Territoriale de Corse, poursuivi depuis lors, permet une couverture en TICE de toutes les écoles rurales du département. Pour 2004, cet effort porte sur 18 nouveaux ordinateurs (hors part région) au bénéfice des écoles rurales.

3- Dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région, le Plan Exceptionnel d'Investissement et le Fonds National du Développement du Sport, la DDJS contribue à l'instruction de dossiers d'investissement et au **financement d'équipements de loisirs**.

Opérations en 2004	Montant des travaux	Aide de l'Etat
Bassin natation Monticello	312 520,50 €	106 714 ,00€
Site Escalade Omessa	48 449,51 €	15 242,00 €
Base de kayak Omessa	68 819,00 €	37 850,45 €
Salle des Sports Sta Lucia	497 295,60 €	104 324,00€
Stade J.Olivese Costa Verde	586 788,71 €	146 697,00 €
Stade J.Ambroggi Ile Rousse	1 453 000,00 €	871 863,33 €
Stade François MONTI Bastia	394 200,00 €	157 680,00 €
Stade commune de Corbara	39 000,00 €	12 958,17 €

### 3 2 2 La lutte contre les atteintes à l'environnement

#### ➤ Actions entreprises par la direction départementale de l'équipement

1- Après la diffusion en avril 2003 d'une première version de l'**Atlas du littoral**, document non opposable fixant la position de l'Etat en matière d'application de l'article 146.6 (espaces remarquables en zone littorale) et 146.4 (espaces proches du rivage) du code de l'urbanisme, une 2<sup>ème</sup> version a été élaborée en août 2004 et diffusée auprès des 64 communes du littoral de Haute-Corse.

Ce nouvel Atlas prend en compte, en partie ou en totalité après visite systématique sur le terrain, les observations des associations environnementales ou des communes.

2- **La délimitation du DPM** : A ce jour, 60 kilomètres de côtes sont délimités et situés sur les 132 kilomètres de plages, ce qui représente 45 % du linéaire sableux.

Le choix des sites s'est porté sur les secteurs où la question de la connaissance des limites du DPM -et par la même occasion du domaine privé- se posait de façon sensible, c'est-à-dire principalement sur les côtes sableuses en érosion prononcée ou sur des secteurs concernés par des projets d'aménagement ayant occasionné des contestations ou des contentieux.

Depuis le début de l'actuel contrat de plan 2000 – 2006 qui a confirmé la volonté de l'Etat de rattraper le retard en ce domaine, le rythme moyen annuel est d'environ 10 kilomètres.

Aucune délimitation n'a pour l'instant été remise en cause sauf sur la commune de Saint-Florent où la procédure doit être reprise.

3- La servitude de passage des piétons le long du **sentier du littoral**, d'une largeur de 3 mètres, s'applique sur l'ensemble des terrains du DPM. Elle constitue pour les communes littorales un outil valorisant leur territoire et elle permet au public d'accéder au rivage de la mer.

L'Etat aménage le sentier institué de droit là où cela s'avère utile, ensuite les communes en assument l'entretien.

Pour des raisons d'impraticabilité, un transfert de servitude est parfois nécessaire en empruntant un sentier existant tel que le sentier dit « du douanier » qui n'avait pas toujours d'existence juridique ou en créant un nouveau sentier à l'intérieur des terres, tout en restant près des côtes, suivant une procédure qui prévoit une enquête publique.

Compte tenu de la configuration naturelle du littoral de la Haute-Corse, les mises en place de sentiers ont été préférentiellement réalisées sur des secteurs où les capacités d'accès sont réduites, à savoir les côtes rocheuses de l'extrémité du Cap-Corse (23 km déjà réalisés) et les Agriates où 32 km ont également été réalisés.

Dans la continuité du sentier du désert des Agriates, l'étude de faisabilité débutée sur la Balagne en 2003, en prenant partie de tirer au maximum profit de la complémentarité que pourraient avoir la ligne de chemin de fer existante, très touristique, et un sentier littoral entre la plage de Lozari et la Citadelle de Calvi s'est achevée. La validation de cette première phase d'étude est en cours et permettra d'engager la phase suivante de concertation avec les élus.

### **➤ Les services de la DRIRE participent aussi à la lutte pour l'environnement**

1- Ainsi, **l'inspection des installations classées** constitue l'une des missions essentielles de la DRIRE en permettant une approche intégrée des pollutions et des risques pour un même établissement.

Pour ce qui concerne particulièrement le département de la Haute-Corse, l'année 2004 a vu l'effort de l'Inspection des installations classées, se consacrer à une reprise en main de l'activité dans l'ensemble des domaines (établissements de traitement de déchets, carrières, établissements SEVESO, centrale thermique de production d'électricité...).

2- La DRIRE intervient également dans **la lutte contre la légionellose**. A ce titre, la DRIRE :

- Procède au recensement des Tours Aéro-Réfrigérantes de l'ensemble des établissements industriels
- Informe systématiquement (en parallèle avec l'information déjà opérée auprès de ces établissements par les DDASS et DDSV) les établissements de santé et les supermarchés
- prend de nouvelles prescriptions complémentaires sur la lutte contre la présence de légionella pour les établissements soumis à déclaration (prescriptions types et prescriptions spéciales pour les établissements CHS de Bastia, SCA du Mont St Jean à Antisanti, SAS CODIM 2 à Corté, Domaine d'Alzipratu à Zilia) et à autorisation (centrale thermique EDF et Corse Composites Aéronautiques à Ajaccio, centrale thermique EDF à Lucciana, Cave de la Marana à Borgo).

3- La DRIRE veille également à **la Protection de la qualité de l'air**, au travers de :

- Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air :
- Agrément de l'ASQA Qualit'air Corse en juillet 2004, la DRIRE assurant le secrétariat de cette Association.
- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) :
- Lancement de la campagne de mesures de la pollution atmosphérique de fond sur l'agglomération de Bastia, afin de disposer de données permettant la prise de décision sur l'éventualité de l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (Association AIRMARAIX).
- Centrale thermique EDF à Lucciana : outre les suites de la visite d'inspection du site, la rédaction de nouvelles prescriptions techniques permettant de disposer d'un seul et même texte pour l'ensemble des activités de la centrale thermique, et basées sur le projet développé pour la centrale thermique du Vazzino, est lancée pour aboutir à la prise d'un arrêté préfectoral avant la fin du 1er semestre 2005 ;

4- La DRIRE s'attache à **préserver la ressource en eau** : Des arrêtés préfectoraux ont été pris pour réglementer le fonctionnement des installations de traitement des matériaux de carrières afin de permettre une amélioration très nette du système de recyclage des eaux (recyclage intégral) et une utilisation de bassin de recueil d'eaux météoriques dans le but de ne prélever dans l'environnement que le plus faible débit possible .

5- Dans le domaine de **la prévention des risques technologiques**, le contrôle de l'ensemble des dépôts d'explosifs autorisés sera réalisé (y compris le site de Corse-Expansif à Ponte-Leccia, inspecté de manière systématique au moins une fois par an).

6- Dans le cadre du **plan national d'affectation de quotas d'émission de gaz à effet de serre**, la DRIRE suivra en local l'application de ce plan pour les établissements corses concernés, en l'occurrence, les deux centrales thermiques de production d'électricité d'EDF.

7- **Préservation du risque chronique**. L'objectif 2005 est la continuation des actions de fond engagées déjà en 2004 dans le cadre des actions prioritaires nationales, dans le domaine de la prévention des risques chroniques et engagement dans le processus expérimentale de rapprochement avec la DIREN

S'agissant des établissements à risques industriels majeurs

- Des propositions de prescriptions complémentaires ont été formulées suite aux visites d'inspections réalisées dans les établissements à risques technologiques majeurs de la Haute-Corse et notamment pour GDF à Bastia, Corse-Expansif à Ponte-Leccia et le DPLC à Lucciana ;
- PPI en voie de finalisation pour les 2 établissements de Lucciana (BUTAGAZ et DPLC) avec le soutien de l'INERIS pour ce dernier cas ;

8- La DRIRE contrôle les **installations de stockage et de traitement des déchets**. L'incinérateur des déchets d'ordures ménagères de VENACO a été inspecté et, outre les sanctions pénales et administratives proposées, des propositions de mise en conformité face aux échéances réglementaires ont été proposées par l'inspection.

Après avoir été soumis à l'Assemblée de Corse, le **Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux** de la Corse (**PREDIS**), a été approuvé par arrêté préfectoral 04-0638 du 21 septembre 2004.

9- En 2004, le **Schéma interdépartemental des carrières** a été relancé. Il doit être finalisé en 2005.

Un groupe de réflexion DRIRE-DIREN-BRGM-ONF est chargé de définir un cahier des charges des dispositions techniques pratiques à respecter par l'exploitant d'une carrière pour la remise en état de son site après exploitation, tant au niveau du dossier de demande d'autorisation, que de la mise en œuvre.

Ce cahier des charges pourra être utilement discuté en amont avec les organisations représentatives de la profession des carriers afin d'aboutir à une charte favorisant l'intégration des carrières dans

leur milieu environnant après exploitation, reprise dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation et ainsi opposable à l'exploitant.

### ➤ **Actions de la DDSV**

La DDSV procède à l'instruction de dossiers d'autorisation préfectorale au titre **des installations classées dans les domaines de l'élevage et de l'industrie agroalimentaire**. Au cours de l'année 2004, **aucun dossier d'autorisation n'aura été déposé**.

L'objectif pour 2005 est de visiter l'ensemble des installations classées soumises à autorisation dépendant de la DDSV et de continuer à instruire toutes les plaintes liées à des installations classées soumises à déclaration. Parallèlement, la sensibilisation des éleveurs sur leurs obligations de déclaration, au delà d'un certain seuil, en matière d'installations classées reste une priorité.

En relation avec l'ONCFS, le **suivi de l'évolution de certaines populations animales** (lapins en Balagne) se poursuit. Sept autorisations de destruction ont été délivrées pour cette espèce classée nuisible en Balagne.

***L'ETAT INTERVIENT***  
***EN APPUI DES INITIATIVES***  
***DES COLLECTIVITES***  
***LOCALES***

## **IV 1 EN APPORTANT UN APPUI FINANCIER**

### **4 1 1 Les finances de l'Etat en Haute-Corse**

#### ***4 1 1 1 Les dépenses de l'Etat.***

La partie essentielle des masses financières de l'Etat au profit de la Haute-Corse est mise en place par la Trésorerie générale de région, qu'il s'agisse des traitements et pensions, de crédits transférés aux collectivités locales, de concours de l'Etat et de l'Union européenne aux collectivités, aux particuliers et aux agents économiques.

**La part des dépenses de l'Etat assignées sur la Trésorerie générale de la Haute-Corse s'élève, quant à elle, à près de 135,7 millions d'euros en baisse de près de 10% par rapport à 2003 (148,3 millions d'euros). Elle approche 232,4 millions d'euros, si l'on tient compte des avances versées aux collectivités sur le montant des impositions leur revenant (près de 96,7 millions d'euros).**

**On distingue 2 grands types d'opérations budgétaires: les opérations du budget général et les opérations des comptes spéciaux du trésor.**

#### **➤ Les opérations du budget général :**

Le budget général comporte les dépenses ordinaires (1) dont le montant avoisine **113,6 millions d'euros** et les dépenses en capital (2) dont le montant dépasse **22 millions d'euros**. D'un point de vue économique, les dépenses du budget général peuvent être analysées de la manière suivante :

1- Le concept de **dépenses ordinaires** recouvre des catégories d'opérations très différentes :

- les dépenses de fonctionnement proprement dites des services déconcentrés de l'Etat (hors dépenses de personnel) de l'ordre de **14,9 millions d'euros**.
- les dépenses des charges communes de l'Etat (exécutées sans ordonnancement) qui atteignent près de **84 millions d'euros** et qui sont constituées essentiellement par les charges résultant de la gestion de la dette, par les frais de justice et les dégrèvements et restitutions.
- les dépenses d'intervention qui approchent un montant de **13,5 millions d'euros**.

**Quatre ministères sont principalement concernés**, celui de l'Intérieur, celui de l'emploi et de la solidarité, celui de l'agriculture et celui de l'éducation nationale :

- Le ministère de l'Intérieur (22,47%) investit au titre de la dotation générale de décentralisation et diverses dotations spécifiques qui avoisinent un montant total de **3,0 millions d'euros**.
- Le ministère de l'Emploi et de la solidarité (41,66%) suit avec **5,6 millions d'euros**, notamment en faveur du développement social, de l'action sanitaire et sociale, de la promotion de l'emploi et de l'adaptation économique.
- Le ministère de l'Agriculture (17,31%) représente **2,3 millions d'euros**.

- Le ministère de l'Education nationale (16,52%) contribue aux dépenses à hauteur de **2,2** millions d'euros, le principal poste étant constitué par les bourses.

2- **Les dépenses en capital** du budget général de l'ordre de **22,1** millions d'euros recouvrent quant à elles :

- des investissements directs (environ **8,5** millions d'euros ),
- des subventions d'investissements (**13,6** millions d'euros).

Ces dépenses sont imputées essentiellement sur les budgets des quatre ministères suivants:

- Intérieur (50,1%), notamment pour la dotation globale d'équipement (**8,7** millions d'euros).
- Equipement (13,9%), en faveur de la construction et de l'amélioration de l'habitat, des ports maritimes et de la protection du littoral et dans une moindre mesure de l'entretien des routes.
- Justice : (4%) ;
- Défense : (22%), pour des investissements directs.

### ➤ **Les dépenses des comptes spéciaux du trésor**

Elles totalisent près de **98** millions d'euros et regroupent trois catégories d'opérations :

- des avances de près de 96,7 millions d'euros, dont l'essentiel est constitué par les avances aux collectivités sur le produit de leurs impositions,
- les dépenses des comptes d'affectation spéciale (fonds national pour le développement du sport) pour **23 434** euros.
- les dépenses d'un compte de commerce (opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement) pour **1,3** million d'euros.

En dehors de ces dépenses directement assignées sur des crédits ouverts dans ses écritures, la Trésorerie générale de Haute-Corse intervient également dans le dénouement financier d'opérations au profit des collectivités locales dont l'exécution budgétaire relève de procédures centralisées. Ces sommes s'élèvent à plus de **160** millions d'euros. Il s'agit :

- du versement de concours divers, parmi lesquels figurent notamment la dotation globale de fonctionnement (**106,6** millions d'euros) et les remboursements du fonds de compensation de la TVA (**12,2** millions d'euros ),
- de transferts au titre de la fiscalité (compensations d'exonérations, de dégrèvements, de fiscalité transférée, reversements de TIPP ).

Quelques chiffres illustrent l'activité de la Trésorerie générale en matière de dépenses de l'Etat : en 2004, les services ont visé **11 672** mandats de paiement (**10 708** pour le fonctionnement, **964** pour l'investissement). Les statistiques montrent qu'au cours de l'année 2004 le délai moyen qui s'écoule entre la date de comptabilisation comptable et la date de comptabilisation ordonnateur était à cette époque de **3,88** jours.

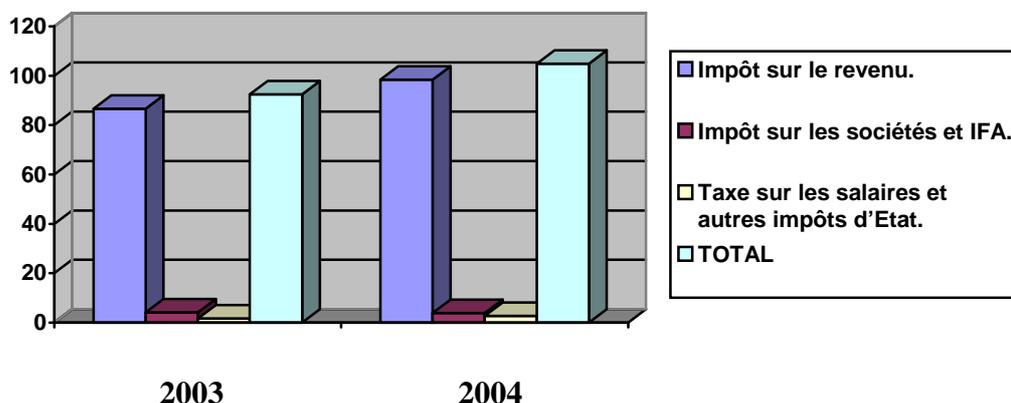
La Trésorerie générale compte sur la diligence de ses partenaires en matière d'acheminement matériel des pièces justificatives par les services ordonnateurs pour améliorer encore ses prestations dans ce domaine.

## 4 1 1 2 Les recettes de l'Etat

### ➤ Emission de rôles au profit du budget de l'Etat

IMPÔT	2003 EN MILLIONS D'EUROS	2004 EN MILLIONS D'EUROS	% EVOLUTION
• Impôt sur le revenu.	86,659	98,343	+13,5%
• Impôt sur les sociétés et IFA.	4,138	3,875	-6,4%
• Taxe sur les salaires et autres impôts d'Etat.	1,712	2,654	+55%
• <b>TOTAL</b>	<b>92,509</b>	<b>104,872</b>	<b>+13,4%</b>

Millions d'€



Anx1 : Evolution des émissions de rôles d'impôts au profit de l'Etat de 2003 à 2004.

Le montant global des prises en charges fiscales au profit de l'Etat et des collectivités locales est en nette augmentation par rapport à 2003. Il atteint **183,294** millions d'euros contre **169,1** millions d'euros au 31.12.2003, soit une augmentation de **8,4%** sur un an, les impositions au profit de l'Etat représentant **57%** de l'ensemble.

**Au 31 décembre 2004, les résultats du recouvrement de l'impôt sont les meilleurs jamais atteints. Le taux de recouvrement net atteint 94,53%**, ce qui correspond à l'objectif fixé par la Direction Générale de la Comptabilité publique dans le cadre du contrat de performance.

Quatre postes comptables dépassent le taux de **96,5%** ; deux d'entre eux se situent au-delà du taux de **98,5%**.

**L'effort demeure soutenu en matière de poursuites : 31 845** commandements pour les impôts directs, **4 725** saisies et **8 778** avis à tiers détenteurs. Le tableau suivant présente l'évolution sur **2003 & 2004** :

	2003	2004	% EVOLUTION
• Commandements sur impôts directs.	31 945	31 845	-0,31%
• Saisies.	6 021	4 725	-21,5%
• ATD.	6 011	8 778	+46%
• <b>TOTAL</b>	<b>43 977</b>	<b>45 348</b>	<b>+3,1%</b>

Nombre d'actes.



#### Anx2 : Actions en matière de recouvrement contentieux de 2003 à 2004

##### ➤ Les autres recouvrements au profit de l'Etat.

Pour apprécier le montant total des impôts directs perçus au profit de l'Etat, il faut ajouter au montant des rôles émis, celui des **versements spontanés au titre de l'impôt sur les sociétés**, soit **24,290** millions d'euros et de la **taxe sur les salaires**, soit **2,995** millions d'euros.

Le montant de la **TVA** encaissée au cours de l'année 2004 (compte 901-160) s'élève à **101,011** millions d'euros contre **90,457** millions d'euros au 31.12.2003 soit une augmentation de **11,6%**.

Les recettes au titre **des droits d'enregistrement**, de timbre, autres contributions et taxes indirectes (compte 901-170) dépassent **10,53** millions d'euros.

Enfin, l'Etat a perçu au titre des **amendes** (compte 901-530) **818 593,12** euros, **57 855,37** euros au titre de l'aide juridictionnelle, et **7 346 749,92** euros au titre des produits divers du budget général y compris les fonds de concours.

## 4 1 2 Les finances locales

### 4 1 2 1 Les recettes des collectivités locales

Les recettes des collectivités locales proviennent essentiellement des impôts locaux et des dotations de l'Etat.

#### ➤ Les impôts locaux :

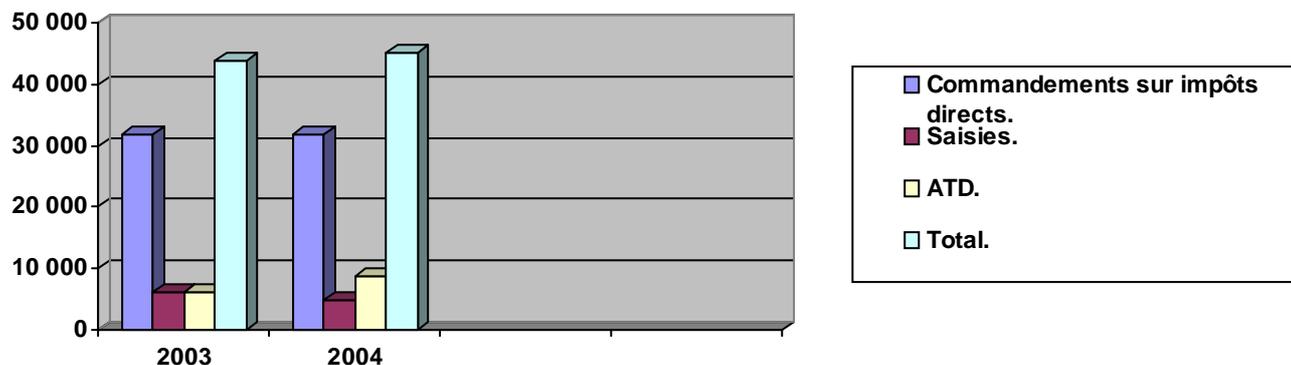
Ils sont votés chaque année par l'assemblée délibérante de chaque collectivité. Leur recouvrement est assuré par les services du trésor, l'Etat prenant à sa charge les dégrèvements et les admissions en non-valeur.

Le montant des rôles émis est versé aux collectivités locales par douzièmes.

Le tableau ci-après décrit l'évolution 2003/2004 :

IMPÔT	Montant émis en 2003 en millions d'euros	Montant émis en 2004 en millions d'euros	Evolution en %
• Taxe d'habitation	34,456	36,836	+6,9%
• Taxes foncières	38,58	40,565	+5,14%
• Taxe professionnelle	14,989	18,350	+22,4%
<b>TOTAL</b>	<b>88,025</b>	<b>95,751</b>	<b>+8,8%</b>

Millions d'€



Anx3 : Evolution des impôts locaux en montants de 2003 à 2004.

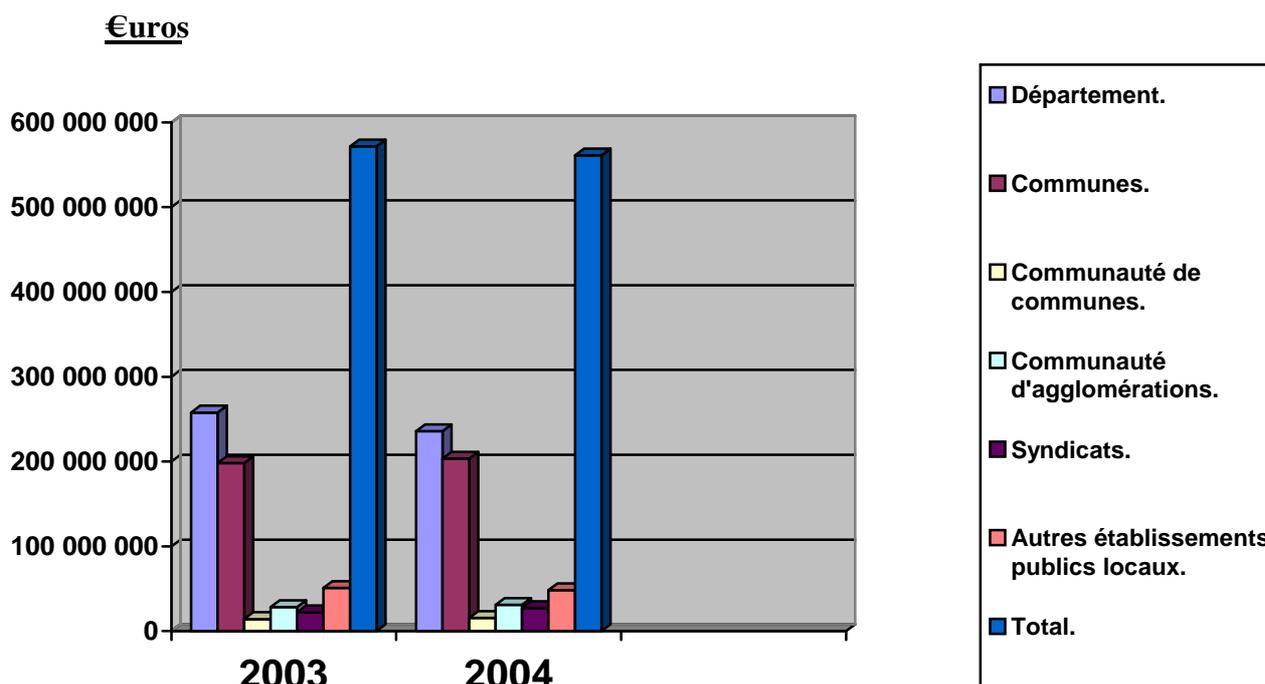
#### ➤ Les dotations de l'Etat aux collectivités et autres subventions

L'ensemble des prises en charge au titre des impôts locaux accuse une très forte augmentation. Les collectivités territoriales bénéficient, par ailleurs de :

- la dotation générale de décentralisation et de dotations spécifiques (comptes 41/56, 31 & 51 du Ministère de l'Intérieur 3,046 millions d'euros contre 32,3 millions d'euros au 31.12.2003 soit une baisse de près de 91%).
- la dotation globale de fonctionnement (compte 466-71614) pour 106 589 469 euros contre 57,7 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent soit une augmentation de 85%),
- concours divers et de transferts au titre de la fiscalité.
- la dotation globale d'équipement à laquelle s'ajoutent les subventions spécifiques d'investissement.
- leurs recettes propres nées des concessions, régies, ainsi que de produits tels que les loyers, emprunts et produits d'aliénation.

Au total, les recettes s'élèvent à 561,2 millions d'euros (contre 571,5 millions d'euros en 2003) qui se répartissent comme suit :

Collectivité.	Recettes 2003.	Recettes 2004.	Evolution 2003/2004.
• Département	257 834 602	235 829 854,09	-8,53%
• Communes	198 091 430	203 475 236,42	+2,72%
• Communautés de communes	14 276 986	15 562 397,47	+9%
• Communautés d'agglomération	28 254 019	31 033 444,63	+9,84%
• Syndicats.	22 098 521	27 090 517,42	+22,60%
• Autres établissements publics locaux (OPHLM, SDIS, Régies dotées de la personnalité morale, autres établissements locaux).	50 991 880	48 231 121,59	-5,41%
<b>TOTAL</b>	<b>571 547 438</b>	<b>561 222 571,62</b>	<b>-1,80%</b>



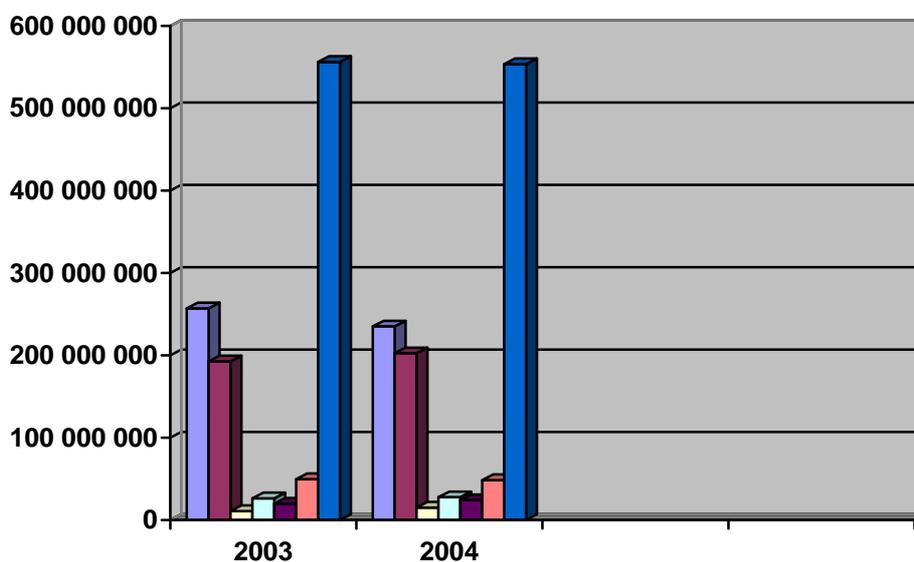
**Anx4 : Evolution des recettes par collectivité de 2003 à 2004.**

**4 1 2 2 Les dépenses des collectivités locales**

Au regard des recettes ci-dessus, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement a été supérieur à **553,500** millions d'euros contre **556,160** millions d'euros au 31.12.2003, il se détaille comme ci-après :

Collectivité.	Dépenses 2003	Dépenses 2004	% Evolution 2004/2003.
• Département	256 957 373	235 022 589,39	-8,54%
• Communes	192 675 374	202 539 747,03	+5,12%
• Communautés de communes	10 890 610	15 193 766,71	+39,50%
• Communautés d'agglomération	26 331 570	27 829 372,46	+5,70%
• Syndicats.	19 758 575	24 333 987,27	+23,16%
• Autres établissements publics locaux (OPHLM, SDIS, Régies dotées de la personnalité morale, autres établissements locaux).	49 550 475	48 580 943,81	-1,96%
<b>TOTAL</b>	<b>556 160 977</b>	<b>553 500 406,67</b>	<b>-0,48%</b>

**€uros**



**Anx4 : Evolution des dépenses par collectivité de 2003 à 2004.**

**Nota** : ces chiffres n'incluent pas les opérations des hôpitaux qui s'élèvent respectivement à **100 372 593,62** millions d'euros (contre **93,238** millions d'euros en 2003) en recettes et à **100 317 372,81** millions d'euros (contre **91,372** millions d'euros en 2003) en dépenses.

**Le montant de la trésorerie des collectivités et établissements locaux (hors hôpitaux) s'élève à 85,084 millions d'euros au 31.12.2004** contre 67,184 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent soit une augmentation de 26,7%

### 4 1 3 Analyse de la situation financière des collectivités

En août 2004, une analyse des comptes des communes du département de la Haute-Corse a été réalisée à la demande de l'association des maires à partir des comptes des trois derniers exercices clos.

Ce document présente des données individuelles des 236 communes du département. Ces données ont trait aux seuls budgets principaux des communes et, afin de faciliter les comparaisons, il mentionne les moyennes nationales par strate démographique.

#### ➤ Présentation des données départementales.

##### 1- l'endettement

*En cours total de la dette en fin d'exercice (montant en euros par habitant)*

Strate démographique	2001	2002	% 01/02	2003	% 02/03	moy. nat. 2003
de moins de 250 hab.	305	307	1%	327	7%	389
de 250 à 499 hab.	434	381	-12%	361	-5%	414
de 500-1999 hab.	374	359	-4%	332	-8%	534
de 2000-3499 hab.	532	449	-16%	400	-11%	684
de 3500 à 4999 hab.	732	711	-3%	779	10%	752
de 5000 à 9999 hab.	643	698	9%	636	-9%	858
de plus de 10000 hab.	1073	1001	-7%	887	-11%	1044
Toutes strates	645	614	-5%	565	-8%	

*nota : les moyennes de la strate démographique "moins de 250 hab." ne comptabilisent pas les données de deux communes présentant une situation atypique.*

L'encours total de la dette des communes du département se réduit de 5% en 2002 et de 8% en 2003.

Ce désendettement est enregistré pour cinq strates sur les sept recensés. L'endettement progresse pour les strates "moins de 250 habitants" et "3500 à 4999 habitants".

En outre, l'ensemble des strates à l'exception de celle "3500 à 4999 habitants", présente des montants inférieurs aux moyennes nationales

## 2- Le fonds de roulement.

<b>Fonds de roulement en fin d'exercice (montant en euros par habitant)</b>							
	2001	2002	% 01/02	2003	% 02/03	<b>moy. nat. 2003</b>	
Strate démographique							
de moins de 250 hab.	681	696	2%	732	5%	<b>542</b>	
de 250 à 499 hab.	395	297	-25%	409	38%	<b>303</b>	
de 500-1999 hab.	189	212	12%	228	8%	<b>214</b>	
de 2000-3499 hab.	33	78	136%	170	118%	<b>175</b>	
de 3500 à 4999 hab.	213	178	-16%	268	51%	<b>143</b>	
de 5000 à 9999 hab.	23	136	491%	151	11%	<b>132</b>	
de plus de 10000 hab.	143	237	66%	193	-19%	<b>68</b>	
Toutes strates	190	238	25%	263	11%		

*nota : les moyennes de la strate démographique "500 à 1999 habitants" ne comptabilisent pas les données d'une commune présentant une situation atypique.*

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du département. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Sur la période 2001 à 2003, son montant passe de 190 à 263 euros par habitant. De plus, les moyennes départementales sont pour toutes les strates, à l'exception de celle "2000-3499 habitants", supérieures aux moyennes nationales.

### 3- La capacité d'autofinancement.

Evolution globale (montant en K€)					
ensemble des strates	2001	2002	évolut. 01/02	2003	évolut. 02/03
produits de fonctionnement	122 137	130 160	6,57%	134 322	3,20%
charges de fonctionnement	103 888	112 362	8,16%	115 916	3,16%
résultat comptable	18 249	17 797	-2,48%	18 406	3,42%
capacité d'autofinanc. nette remb. capital dette	8 071	8 398	4,05%	6 744	-19,70%
dépenses d'équipement	53 674	43 632	-18,71%	46 580	6,76%

Les produits et les charges de l'ensemble des communes ont respectivement augmenté de 6,57% et 8,16% en 2002 et de 3,20% et 3,16% en 2003.

Le résultat comptable s'élève respectivement pour les exercices 2001, 2002 et 2003 à 14,94%, 13,67% et 13,70% du total des produits.

La capacité d'autofinancement nette représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé l'ensemble des charges de fonctionnement réelles, remboursé le capital des emprunts et encaissé l'ensemble des produits de fonctionnement réel.

Son montant augmente de 327K€ en 2002 mais chute de 1654K€ en 2003 en raison essentiellement d'une hausse de 1601K€ du remboursement des emprunts de la ville de Bastia.

Les dépenses d'équipement qui avaient accusé une baisse de 18,7% en 2002 progressent de 6,8% en 2003.

Concernant les strates de moins de 1999 habitants, on constate que les communes de moins de 500 habitants présentent des dépenses d'équipement par habitant nettement supérieures aux ratios nationaux, alors que pour les communes de 500 à 1999 habitants l'écart avec la moyenne nationale devient très faible.

#### Strates de 0 à 1999 habitants

strate 0 - 249 habitants montant euros / habitant	2001	2002	évolut. 01/02	2003	évolut. 02/03	moy. nat. 2003
produits de fonct.	1012	1043	3%	1081	4%	702
charges de fonct.	830	858	3%	899	5%	530
résultat comptable	180	185	3%	182	-2%	172
capacité d'autofinanc nette remb. capital dette	134	135	1%	128	-5%	120
dépenses d'équipement	723	833	15%	880	6%	372

<b>strate 250 - 499 habitants montant euros / habitant</b>	2001	2002	<i>évolut. 01/02</i>	2003	<i>évolut. 02/03</i>	<b>moy. nat. 2003</b>
produits de fonct.	848	848	0%	922	9%	<b>611</b>
charges de fonct.	629	678	8%	742	9%	<b>477</b>
résultat comptable	218	170	-22%	180	6%	<b>134</b>
capacité d'autofinanc nette remb. capital dette	154	83	-46%	113	36%	<b>78</b>
dépenses d'équipement	499	554	11%	403	-27%	<b>283</b>

<b>strate 500 - 1999 habitants montant euros / habitant</b>	2001	2002	<i>évolut. 01/02</i>	2003	<i>évolut. 02/03</i>	<b>moy. nat. 2003</b>
produits de fonct.	698	755	8%	747	-1%	<b>663</b>
charges de fonct.	594	662	11%	664	0%	<b>521</b>
résultat comptable	104	93	-11%	82	-12%	<b>141</b>
capacité d'autofinanc nette remb. capital dette	48	40	-17%	13	-68%	<b>72</b>
dépenses d'équipement	283	270	-5%	284	5%	<b>278</b>

#### 4- Les charges de fonctionnement (I)

Les charges de fonctionnement des communes s'élèvent en 2003 à 115,9 millions d'euros. Elles progressent de 3% par rapport à 2002. Par habitant, elles représentent 788 euros. Ce montant était de 706 euros en 2001 et de 764 euros en 2002.

Comme pour les produits, les charges des communes de moins de 1999 habitants font apparaître des écarts importants avec les indicateurs nationaux. Ces écarts diminuent au fur et à mesure que la population augmente.

Au niveau départemental et national, le premier poste de dépenses est occupé par les achats et charges externes pour la strate des communes inférieures à 250 habitants et par les charges de personnel pour les strates supérieures.

La part des charges de personnel dans les charges du budget des communes de moins de 1999 habitants est supérieure à la moyenne nationale. On relève l'écart le plus important pour les communes de 500 à 1999 habitants :

<b>Charges personnel / total charges</b>	Haute-Corse	moyenne nationale
communes < 250 habitants	30%	27%
250 à 499 habitants	36%	33%
500 à 1999 habitants	45%	38%

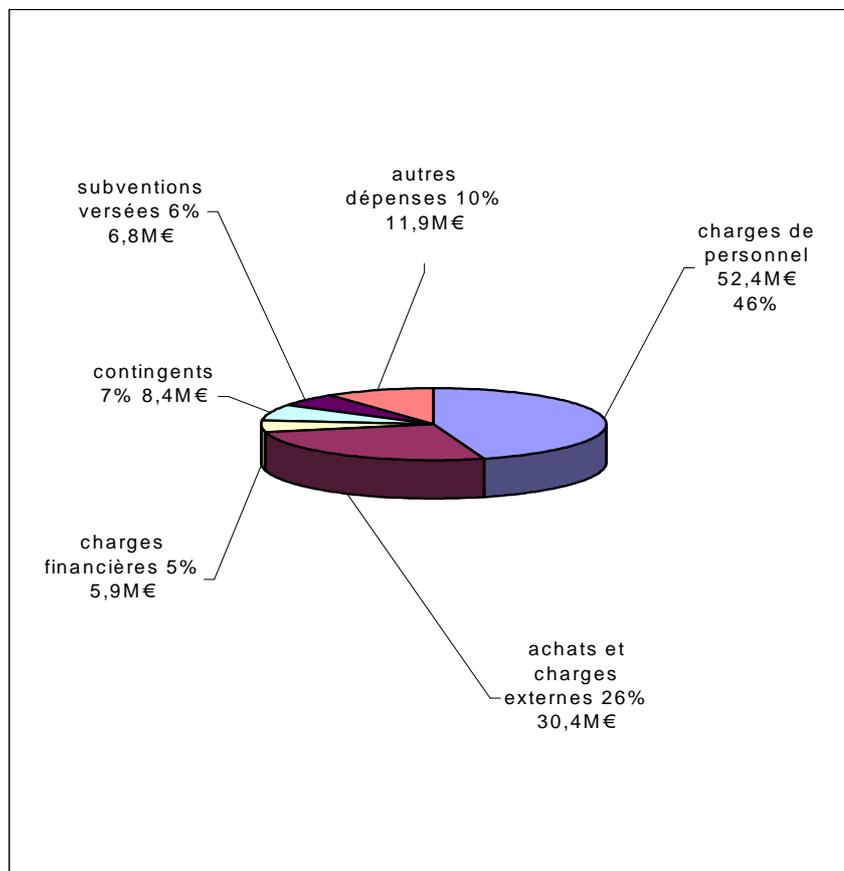
<b>strate 500 - 1999 habitants montant euros / habitant</b>	2001	2002	<i>évolut. 01/02</i>	2003	<i>évolut. 02/03</i>	<b>moy. nat. 2003</b>	
charges de personnel	266	288	8%	300	4%	<b>196</b>	
achats et charges externes	159	185	16%	191	3%	<b>149</b>	
charges financières	30	28	-7%	26	-7%	<b>28</b>	
contingents	82	95	16%	70	-26%	<b>50</b>	
subventions versées	21	23	10%	28	22%	<b>32</b>	
autres dépenses	36	43	19%	49	14%	<b>66</b>	
<b>total des charges de fonct.</b>	594	662	11%	664	0%	<b>521</b>	

### 5- Les charges de fonctionnement (II.)

*Structure des charges de fonctionnement - Evolution. (en milliers d'euros).*

<b>ensemble des strates</b>	<b>2001</b>	<b>%</b>	<b>2002</b>	<b>%</b>	<b>2003</b>	<b>%</b>
charges de personnel	46966	45,2%	50620	45,1%	52435	45,2%
achats et charges externes	25693	24,7%	29084	25,9%	30401	26,2%
charges financières	6666	6,4%	5903	5,3%	5939	5,1%
contingents	10312	9,9%	10045	8,9%	8403	7,2%
subventions versées	7219	6,9%	7064	6,3%	6847	5,9%
autres dépenses	7032	6,8%	9646	8,6%	11891	10,3%
	103888	100,0%	112362	100,0%	115916	100,0%
<b>total des charges de fonct.</b>		706	764	8%	788	3%

**Annexe : charges de fonctionnement 2003 de l'ensemble des communes de Haute-Corse :  
115,9 millions d'euros.**



## 6- Les produits de fonctionnement.

Les produits de fonctionnement des communes s'élèvent à **134,3** millions d'euros en **2003**. Durant cet exercice, ils progressent de **3%**.

Par habitant, ils représentent **913** euros. Ce montant était de **830** euros en **2001** et de **885** euros en **2002**.

La structure des produits évolue sur les exercices **2001** à **2003**. La part dans les recettes de fonctionnement des dotations de péréquation et de compensation diminue (**22,6%** en **2001** contre **14,5%** en **2003**), alors que celle des impôts locaux majorés de la fiscalité reversée passe de **26,4%** en **2001** à **34,6%** en **2003**.

Cette évolution s'explique notamment par la sortie progressive à compter de l'année **2002** de la zone franche, dont le dispositif accordait aux communes la compensation par l'Etat des pertes de recettes résultant des exonérations en matière de taxe professionnelle.

La progression de la rubrique "impôts locaux" est ralentie du fait que certains groupements fiscalisés bénéficient du régime de la taxe professionnelle unique. Ce constat doit cependant être relativisé car une partie de cette taxe est reversée par l'EPCI aux communes membres. En **2003**, le montant de la fiscalité reversée s'élève à **5,5M€**.

Concernant les communes appartenant aux strates démographiques de moins de **1999** habitants, les produits par habitant sont supérieurs aux moyennes nationales des strates de référence. Les écarts plus importants au niveau des communes de moins de **250** habitants diminuent au fur et à mesure que la population augmente.

Ces écarts s'expliquent par l'importance des résidences secondaires dans les petites communes comptant une population INSEE peu élevée.

## 7- Les produits de fonctionnement.

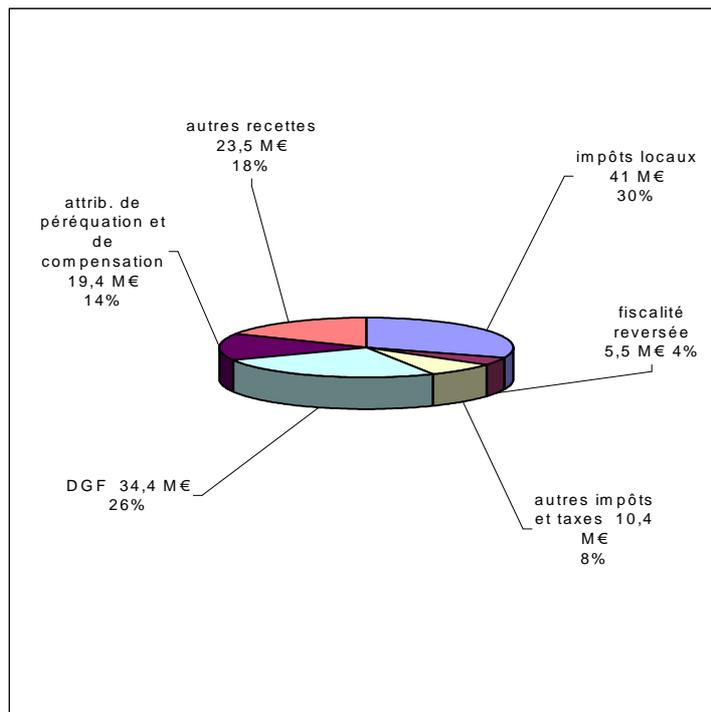
*Structure des produits de fonctionnement. Evolution. (en milliers d'euros).*

<b>ensemble des strates</b>	2001	%	2002	%	2003	%
impôts locaux	32 252	26,4%	39 687	30,5%	40986	30,5%
fiscalité reversée	-	0,0%	3 505	2,7%	5514	4,1%
autres impôts et taxes	10 099	8,3%	9 945	7,6%	10406	7,7%
dotation globale de fonctionnement	33 440	27,4%	34 228	26,3%	34454	25,7%
attrib. de péréquation et de compensation	27 578	22,6%	21 726	16,7%	19429	14,5%
autres recettes	18 768	15,4%	21 069	16,2%	23 533	17,5%
Total des produits de fonctionnement	122 137	100%	130 160	100%	134 322	100%

*Evolution des produits de fonctionnement (en euros par habitant)*

<b>ensemble des strates</b>	2001	2002	<i>évolut. 01/02</i>	2003	<i>évolut. 02/03</i>
Impôts locaux	219	270	<i>23%</i>	279	<i>3%</i>
Fiscalité reversée	-	24	-	37	<i>54%</i>
Autres impôts et taxes	69	68	<i>-1%</i>	71	<i>4%</i>
DGF	227	233	<i>3%</i>	234	<i>0%</i>
Attrib. de péréquation et de compensation	187	148	<i>-21%</i>	132	<i>-11%</i>
Autres recettes	128	142	<i>11%</i>	160	<i>13%</i>
Total des produits de fonct.	830	885	<i>7%</i>	913	<i>3%</i>

Annexe 6 : produits de fonctionnement 2003 de l'ensemble des communes de Haute-Corse :  
134,3 millions d'euros



## 8- Situation démographique des communes de la Haute-Corse.

Strate démographique	nombre de communes	%	population totale	%
de moins de 250 hab.	163	69%	15 436	10%
de 250 à 499 hab.	26	11%	8 663	6%
de 500-1999 hab.	31	13%	28 645	19%
de 2000-3499 hab.	9	4%	23 845	16%
de 3500 à 4999 hab.	2	1%	8 499	6%
de 5000 à 9999 hab.	4	2%	23 037	16%
de plus de 10000 hab.	1	0%	39 016	27%
	236	100%	147 141	100%

Le département de la Haute-Corse compte 236 communes. 42% de la population est regroupée dans les 5 communes de plus de 5000 habitants (Bastia, Corte, Calvi, Biguglia et Borgo), et 58% est dispersée dans 231 communes qui comptent pour l'essentiel moins de 250 habitants.

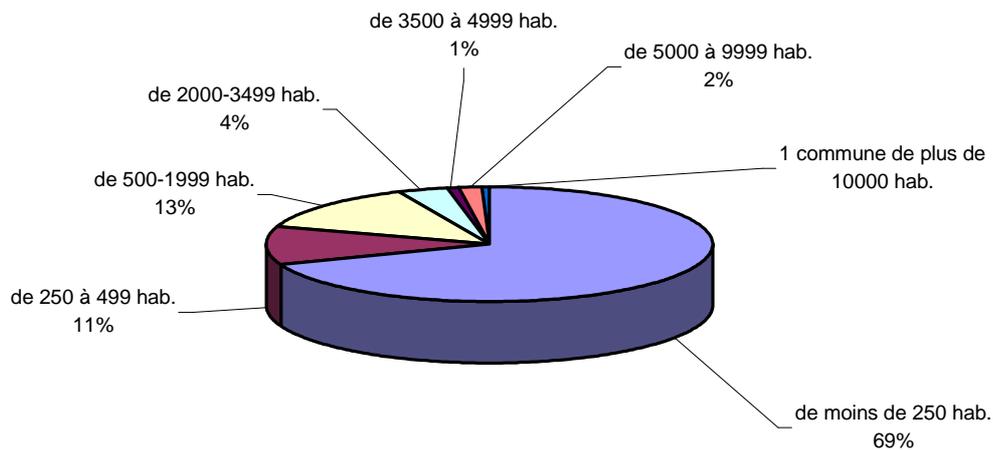
En 2003, une communauté d'agglomération et huit communautés de communes regroupent 92 communes.

Ces communes représentent 70% de la population du département.

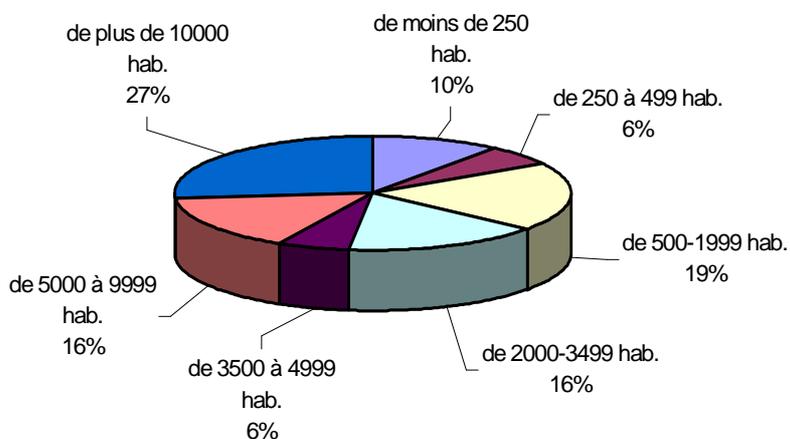
**Nota :** Les moyennes départementales sont comparées aux moyennes nationales uniquement pour les strates inférieures à 1999 habitants.

Au-delà de ce seuil, le nombre peu important de communes nécessite un examen individuel et rend la comparaison aux moyennes départementales peu pertinente.

### Anx 7 :répartition des communes par strate démographique



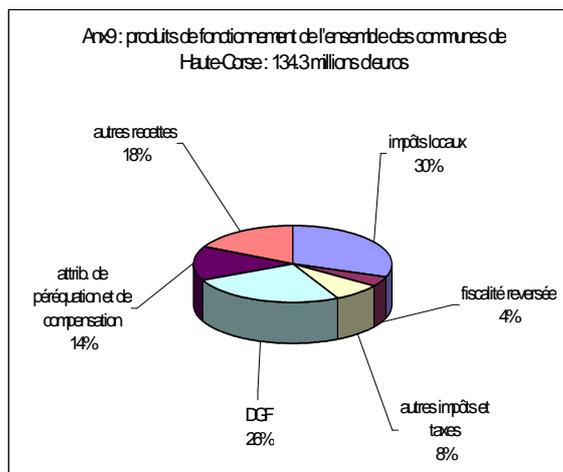
### Anx 8: répartition de la population par catégorie de communes



**Répartition des produits et des charges de fonctionnement des communes de Haute-Corse. Annexes 9 & 10.**

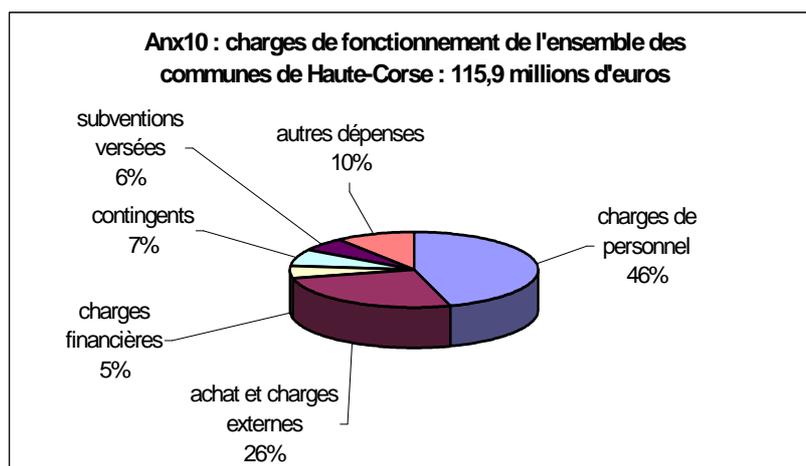
- Les produits.

Impôts locaux		40985784
Fiscalité reversée		5514336
Autres impôts et taxes		10405605
DGF		34454498
Attrib. de péréquation et de compensation		19428835
Autres recettes		23533378
<b>Total</b>		<b>134322436</b>



- Les charges.

Achat et charges externes	30 400 987
Charges financières	5 939 126
Contingents	8 402 541
Subventions versées	6 846 903
Autres dépenses	11 891 205
Charges de personnel	52 435 478
<b>Total</b>	<b>115 916 240</b>



#### 4 1 4 Le Programme exceptionnel d'investissement (PEI)

##### ➤ Mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement (PEI) :

La préfecture de la Haute-Corse ayant été désignée guichet unique pour les dossiers concernant des maîtres d'ouvrages situés dans le département, la mission du bureau des politiques contractuelles a été en premier lieu, de définir et de préciser avec les instances régionales (Secrétariat général pour les affaires de Corse, directions régionales,...) les modalités de mise en œuvre de ce programme.

##### ➤ En 2004, cette mise en œuvre s'est traduite par :

- le dépôt de 41 demandes de financements dont 13 pour le volet « eau » et 15 pour le volet « assainissement »
- la présentation devant le COREPA de 18 dossiers, un dossier n'a pas été retenu.

## **IV-2 L'APPUI LOGISTIQUE ET JURIDIQUE DE L'ETAT**

### **4 2 1 Le développement et la structuration de l'agriculture**

Dans le domaine agricole, dans son rôle de guichet unique pour les agriculteurs, la DDAF de Haute-Corse a réalisé, conformément à ses missions de base, l'instruction des dossiers de primes et notamment:

	<b>Aide</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>Montant</b>
Aides du 2 <sup>ème</sup> pilier de la PAC	Dotation Jeunes agriculteurs	17	352 350 €
	Modernisation		Paiements ODARC
	ICHN	758	5 022 000 €
	PHAE	246	590 000 €
Aides du 1 <sup>er</sup> pilier de la PAC	PMTVA (2003)	597	7 760 000 €
	PSBM (2003)	476	1 520 000 €
	PAB (2003)	173	109 000 €
	PBC	433	2 025 000 €
	Aides céréales	42	712 000 €
Aides conjoncturelles	Sécheresse 2003	855	3 814 000 €
	Gel Avril 2003	164	4 028 000 €
	Crise fruits et légumes d'été	23	60 000 €
	AgriDiff	38	67 000 €
Aides aux IAA	Etat, CTC, UE	11	2 190 000 €

A ce titre, elle a mis en place toutes les procédures (information, appui à la mise au point des dossiers, instruction, contrôle) en relation notamment avec la DDSV.

En complément de son rôle de gestion des aides, la DDAF a contribué à une meilleure connaissance du secteur agricole et de l'incidence des politiques par la collecte, la diffusion de données chiffrées et d'analyses. Les publications réalisées en 2004 ont porté en particulier sur les productions, la comptabilité des exploitations, le prix du foncier et les évolutions des structures agricoles

Mais le service s'est fortement engagé dans des actions structurantes qui s'inscrivent dans les enjeux retenus dans la fiche du PASSED intitulée: Favoriser la structuration et le développement agricole

**A ce titre, les services de la DDAF ont travaillé pour :**

- Dynamiser et structurer les exploitations agricoles
- Appuyer l'organisation et la structuration des filières
- Clarifier la position des organismes chargés des questions agricoles

➤ **Dynamiser, consolider structurer les exploitations agricoles afin de :**

1- Permettre la reconnaissance des handicaps spécifiques de la plaine orientale (reconnaissance au niveau de la CE obtenue en septembre 2004 pour 22 communes)

2- Parvenir à une meilleure mise en valeur du foncier :

- Par l'élaboration d'une convention pluriannuelle d'exploitation
- En incitant à la mise en valeur pour la production des surfaces à potentiel fourrager (auto-production fourragère, protection contre les incendies)
- Par la mise en place de l'Unité de Référence et le développement de l'application du contrôle des structures

3- Passer au Registre Parcellaire Graphique et l'accompagnement des agriculteurs dans l'élaboration puis la correction de leurs déclaration de surfaces.

En matière de soutiens à la réorganisation des structures agricoles et au développement des exploitations (2ème pilier de la PAC et suivi des formes sociétaires), le service de l'économie et du développement agricole s'est attaché à mettre en place un programme d'amélioration matérielle des jeunes agriculteurs.

En 2004, a été instauré, en harmonisation avec la Corse du Sud, **un système de modulation de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA)**. Les critères de modulation ont été votés lors de la CTOA de mars 2004. Ce système vise à encourager certains types d'installation, comme les installations ovines-câprines avec transformation, et les installations sous signe de qualité.

Le nombre d'installations en J.A est en légère augmentation par rapport à l'année 2003 (14 installations en 2003).

*Le tableau ci-dessous donne par région le nombre d'installation et les montants engagés.*

Installation DJA		MONTANT total de la DJA	2ème tranche DJA
- Montagne	12	314 400 €	9
- Plaine	3	37 950 €	1
- Ajourné	2	-	-
- Refusé		-	1
- Annulé		-	-
<b>- TOTAL nombre de dossiers</b>	<b>17</b>	-	<b>11</b>

4- Par ailleurs, des **aides à la modernisation des exploitations** agricoles sont versées pour les secteurs suivants:

	Avis favorable	Déprogrammation	Avis défavorable	Ajourné
Rénovation oliveraie et châtaigneraie	15	0	0	0
Modernisation des exploitations	323	27	11	6

5- Au cours de l'année 2004, 18 dossiers de demande de **Prime d'orientation Agricole (POA)** et concours FEOGA ont été déposés et 11 ont reçu un avis favorable du COREPA.

*Répartition des dossiers par secteur d'activité.*

Viticole :	6 (3 caves particulières et 3 caves coopératives)
Produits à base de viande :	1
Castanéiculture	1
Fruits et légumes :	3

*Montant des aides accordées :*

Pour les 11 dossiers, soit un montant d'investissement total de 2 190 146,08 € les aides ont représenté :

- 106 727 € pour la part Etat,
- 346 445 € pour la part CTC,
- 552 711 € pour les fonds de l'UE

*Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels : ICHN*

ANNEE	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
- Nombre de dossiers déposés	952	947	908	867	906	1024
- Nombre de dossiers payés	814	799	855	811	834	758
- Montant payé	3 422 437.€	3 636 891 €	4 372 963 €	5 203 914.6	5 191.186 €	5 022 548.€

*Prime Herbagère Agro-environnementale : PHAE*

	2003	2004*
- Nombre de dossiers déposés	264	246
- Nombre de dossiers payés	242	245
- Nombre d'hectares primés	7 565,38	7 362.36
- Montant payé	612 473,97 €	590 004.75 €

\* Campagne 2004 non close

## 6- Les Contrats territoriaux d'Exploitation et les Contrats d'Agriculture Durable

Le nombre total de CTE signés s'élève désormais à 48. Le montant moyen des contrats signés s'établit à 33 961€. et la surface totale engagée à 887 ha. Parmi ces 48 contrats, 15 ont été signés en agriculture biologique pour une surface totale de 230 ha.

La mise en place du dispositif CAD a débuté en novembre 2003. En 2004, les contrat-types territoriaux ainsi que le contrat-type départemental ont été pris par arrêté préfectoral. Ainsi, en fonction des spécificités agronomiques et agricoles du département de Haute Corse un découpage territorial a été effectué, se traduisant par la création de deux contrats types territoriaux, l'un concernant la zone de montagnes et l'autre celui de la plaine, « Montagnes et vallées de Haute Corse » et « Plaine de Bastia à Solaro ».

## 7- Organisation des exploitations agricoles, suivi des formes sociétaires :

Il y a eu en 2004 un seul Comité d'agrément des **Groupements Agricole d'Exploitation en Commun** GAEC au cours duquel **quatre projets de statuts ont été examinés**. Ils ont tous reçu un avis favorable des membres du Comité : cette forme sociétaire a permis la régularisation d'exploitations individuelles identifiées, travaillant en commun.

## 8- Classement des 22 communes de la Plaine Orientale en zone de handicap spécifique

Le 22 septembre 2004, la Commission Européenne a accepté, au titre de la modification du Plan de Développement Rural National, la modification de zonage pour les 22 communes de la Plaine Orientale. Ce classement permet désormais aux agriculteurs de ces communes de bénéficier de taux de subvention majorés, d'une DJA revalorisée. Enfin, cette mesure va permettre aux agriculteurs résidant et exploitant des terres sur ces communes de bénéficier de l'ICHN pour les surfaces en prairie, parcours, oliviers, châtaigniers, noisetiers. Le montant de l'ICHN est fixé à 70% de la valeur en zone de montagne.

## 9- Contrôle des structures : Autorisation d'exploiter et déclaration préalable d'exploiter

Les autorisations d'exploiter (AE) sont nécessaires sous certaines conditions relatives aux personnes et aux biens.

Les AE sont nécessaires pour les personnes qui désirent mettre en valeur des terres lorsqu'elles ont atteint l'âge de la retraite ou qu'elles ne satisfont pas aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle au sens du code rural (art. R 331-1) à savoir :

- possession d'un diplôme agricole (type BEPA ou BPA)
- expérience professionnelle de 5 ans minimum en tant qu'exploitant, aide familial ou salarié.

Les AE sont également nécessaires pour :

- les installations, agrandissements ou réunions d'exploitation dès lors que la superficie totale mise en valeur dépasse le seuil des 1.5 fois l'unité de référence , soit 75 ha pondérés selon le Schéma Directeur Départemental des Structures.
- Les opérations foncières qui ont pour conséquence soit de supprimer une exploitation d'au moins 0.5 fois l'unité de référence (soit 25 ha pondérés) ou de la ramener sous ce seuil des 25 ha.
- Les agrandissements sur des terrains distants de plus de 5 km du siège d'exploitation.

### Dix dossiers ont été instruits en 2004 :

- 9 autorisations d'exploiter ont été octroyées.
- Un dossier a reçu un avis négatif.

10- La révision du **schéma directeur départemental des structures des exploitations agricoles** pour ce qui concerne la mise en place de l'unité de référence a été remis à l'ordre du jour des discussions avec la profession

### **➤ Appuyer l'organisation et la structuration des filières :**

Notamment pour l'élevage :

- en mettant en place une opération de mise à niveau de l'identification des bovins en étroite
- collaboration avec la DDSV et la Chambre d'Agriculture
- en fiabilisant le service public de l'équarrissage

### **➤ Clarifier la position des organismes chargés des questions agricoles**

D'où la contribution à la réforme de l'ODARC en rapprochant nos méthodes et nos données pour l'instruction des dossiers.

### **➤ L'Etat intervient en appui par des mesures conjoncturelles d'accompagnement financier**

#### **1- Calamités agricoles**

*Aides versées en 2004*

Sécheresse 2001 :	1 dossier :	1 861 €
Chutes de neige Décembre 2001 :	18 dossiers	81 182 €
Sécheresse 2002 :	3 dossiers :	9 907€
Sécheresse 2003 :	855 dossiers	3 813 764 €
Gel du 7 au 11 Avril 2003 :	164 dossiers :	4 028 772 €

Une procédure est en cours concernant la demande de reconnaissance sur Lumio du caractère de calamité agricole suite aux fortes intempéries de juin 2004. 2 exploitants sont concernés pour des pertes de fonds et de récoltes.

#### **2- Aides conjoncturelles**

**142 éleveurs en ont bénéficié** pour un tonnage de 4 309 tonnes et **un montant d'aide de 171 432 €.**

**Aide aux fruits et légumes d'été suite à la crise 2004** : cette aide, au titre des minimis, a été mise en place en novembre 2004 et est en cours d'instruction. 27 dossiers ont été déposés, le montant maximal par exploitation est de 3 000 €

#### **3- Dispositif AGRIDIF (cotisations sociales des agriculteurs) :**

45 demandes AGRIDIF ont été examinées en CTOA au cours de l'année 2004.

38 ont reçu un Avis Favorable ce qui correspond à une somme de 67484.68 euros.

Certains secteurs ont été jugés prioritaires en 2004 : les fruits et légumes dont notamment la castanéiculture.

## ➤ Les Aides directes communautaires du premier pilier de la PAC

### 1- Primes directes aux productions végétales :

Aide aux Céréales et Oléo-protéagineux (SCOP) : 712 419,00 € ont été versé pour 1 802,86 ha de SCOPG (42 producteurs).

Aide directe aux producteurs de fruits à coque : A partir de 2004, 46 producteurs de fruits à coque, (amandiers pour la Corse), adhérents à une organisation de producteurs reconnue ont déclaré 498.16 ha aidés pour un montant total de 74 724,00 €.

### 2- Primes animales :

Elles se répartissent comme suit :

#### *Prime à la brebis et à la chèvre : PBC (\*Campagne 2004 non close)*

	2000	2001	2002	2003	2004
- Nombre de dossiers déposés	485	466	453	446	433
- Nombre de dossiers payés	474	459	422	446	433
- Nombre de brebis	75116	76865	74617	75720	75482
- Nombre de chèvres	19588	19445	19891	20986	21185
-Montant payé	11869918F	1 238 738€	2 429 600€	2 104877€	2 025 579€

#### *Gestion des droits à prime définitifs bovins et ovins-câprins 2004 (\*Campagne 2004 non close)*

ANNEE	1999	2000	2001	2002	2003	2004* (Dossiers déposés)
- Nombre de dossiers payés	608,00	581	592	596	597	615
- Nombre d'animaux primés	21.966	23 903	22 0912	26 266	29 820	29 424
- Montant payé	31.768.905 F	39 001 710 F	32.414.297F	7 986 679.€	7 761 690.€	/

#### *Prime Spéciale aux Bovins Mâles : PSBM (\*Campagne 2004 non close)*

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004*
- Nombre de dossiers payés	474	476	491	476	494
- Nombre d'animaux primés	4061	5634	6630	5979	6218
- Montant payé	779 403 €	1 205 623 €	1 694 718 €	519 545 €	390 517.€

#### *Prime à l'abattage : PAB (\*Campagne 2004 non close)*

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004*
- Nombre de dossiers payés	33	65	91	173	170
- Nombre d'animaux primés	95V 1 44 GBM 94 GBF 32 G	109 V 379GBM 38 GBF 116 G	123V 617 GBM 52 GBF 166 G	313 V 773 GBM 67 GBF 232 G	415 V 886 GBM 32 GBF 257 G
- Montant payé	29 654 €	29 344 €	79 956 €	109 230 €	26 044 €

## **➤ Le désendettement des agriculteurs**

### **1- Mesures de désendettement CRC et mise en place de la CESAC**

La DDAF suit la mise en œuvre de ces mesures à travers la participation à la CRC et à la CESAC. En 2004, 3 CRC ont eu lieu afin d'étudier des dossiers dits « Balladur à jour ».

Suite à la mission de l'inspecteur Hirel, la CESAC a été mise en place et s'est réunie à 3 reprises en 2004.

### **2- Mesures de désendettement « rapatriés »**

Dans le cadre du dispositif d'aide au « désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée » (décret du 4 juin 1999), la DDAF est chargée d'expertiser la viabilité et les possibilités de remboursement de la dette résiduelle des exploitations engagées dans un plan d'apurement validé par les différents créanciers.

En 2004, 10 dossiers ont été expertisés et ont fait l'objet d'un rapport qui doit permettre à la Mission Interministérielle aux Rapatriés de se prononcer sur sa participation ou non, via l'aide CONAIR, au plan d'apurement monté par le débiteur et ses créanciers sous l'égide de la Trésorerie Générale.

## **➤ Information et formation des agriculteurs**

### **1- La naissance du « DDAF Actu »**

Un journal d'information à destination des agriculteurs et de leurs représentants professionnels a été créé en 2004. L'ensemble des agents du SEDA, ainsi que l'ITEPSA, le SEF et le service des STATS ont contribué à la rédaction des articles. 6 numéros ont été publiés en 2004. Les principales informations réglementaires en lien avec l'actualité ont été abordées au cours de l'année. La diffusion a été faite à l'ensemble des agriculteurs du département pour le premier numéro. Les numéros suivants ont été diffusés auprès des organisations professionnelles du département.

### **2- La participation à la formation des Jeunes Agriculteurs :**

Pour la validation de la capacité professionnelle des candidats à l'installation nés après 1971, il y a eu en 2004, quatre Commissions Départementales « Stage Six Mois ».

Dans le cadre de sa mission de développement agricole et d'information auprès des futurs agriculteurs, le SEDA prend part aux stages de 40 heures .

La collaboration du SEDA avec les services de formation initiale et continue du département, en particulier le CFPPA de Borgo, est étroite ( Commission de recrutement des élèves ).

## **4 2 2 Le développement de l'ingénierie publique et du conseil budgétaire**

**1- La DDAF apporte également son expertise aux collectivités locales dans le cadre de l'exercice de la mission de service public de l'ingénierie publique**, une mission partagée avec le service des prestations aux collectivités de la Direction départementale de l'équipement.

Ainsi, la DDAF est appelée à émettre des avis d'opportunité sur le financement d'opérations d'équipement rural (essentiellement: adduction et distribution d'eau potable, assainissement et épuration des eaux usées et gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés) .

Les services de la DDAF effectuent également des visites de contrôle de service fait sur des opérations d'équipement rural en vue de la liquidation des subventions d'investissement de l'Etat accordées aux collectivités locales au titre de la dotation globale d'équipement, de la dotation de développement rural et de crédits parlementaires du Ministère de l'Intérieur :

Opérations financées sur :	Nombre de certifications
D.G.E	18
D.D.R.	0
Crédits M.I.S.I.L.L.	2

2- **Des visites de contrôle de service fait** sont également réalisées pour les vérifications et règlements des aides financières consenties par l'Etat pour la modernisation de l'appareil agricole et les travaux d'adduction d'eau (Ex Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau – F.N.D.A.E.) ; Répartition des aides programmées par le Conseil Général sur les autorisation de programmes des années antérieures à 2004.

Nature de l'intervention	Montants	Nombre d'opérations
Engagement	638.086 €	4
Contrôles, vérifications et règlements	640 320 €	35

3- La DDAF a également un **rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**.

A ce titre, le service des Equipements Ruraux et de l'Hydraulique de la D.D.A.F. apporte son concours aux collectivités locales dans le cadre de l'exercice de la mission de service public d'ingénierie publique, mission partagée avec le Service des prestations aux collectivités de la Direction Départementale de l'Equipement.

Les missions exercées sont :

- La conduite d'opération, qui consiste à apporter une assistance technique, administrative, juridique et financière à la Maîtrise d'Ouvrage pour le montage du programme d'opération, la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, la réalisation et la réception des ouvrages.
- La maîtrise d'œuvre, qui consiste à concevoir les ouvrages, à assister le Maître d'Ouvrage pour la passation des marchés de travaux et à contrôler leur réalisation et leur réception.
- L'assistance technique occasionnelle qui peut prendre des formes très diverses, telles que l'assistance au montage d'une opération ou la passation d'un marché de services ou de prestations intellectuelles ou d'études.
- L'assistance permanente aux collectivités, essentiellement sous la forme de suivi et de contrôle de contrats de délégation de services publics.

Ces missions portent essentiellement sur les domaines de l'équipement rural, tels que l'électrification rurale, l'adduction et la distribution d'eau potable, l'assainissement et l'épuration des eaux usées, la collecte, la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés, la voirie

rurale, l'aménagement de cours d'eau et des milieux humides, l'équipement des industries ou activités artisanales agro-alimentaires.

En 2004, le service a prêté son concours à la réalisation de plusieurs opérations situées à différents stades d'avancement entre l'élaboration du projet et la réception des ouvrages. Il s'agit:

*Par secteur d'activité :*

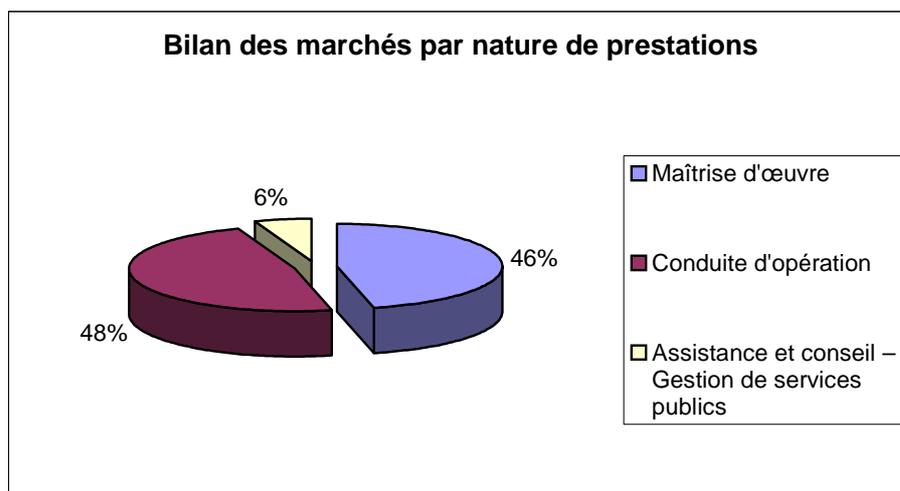
Bilan des émissions de rémunération d'ingénierie publique 2004		
Secteurs d'activité	Montants de rémunération hors T.V.A	Nombre d'opérations
Assainissement Eaux Usées	117 800 €	9
Electrification Rurale	55 600 €	4
Desserte en Eau Potable	40 500 €	4
Gestion et traitement des déchets	16 400 €	4
Travaux connexes au remembrement		
Hydraulique		
Travaux forestiers		
Divers		
Voirie, réseaux, divers		
<b>Totaux</b>	<b>230 300,00 €</b>	<b>21</b>

*Par nature de missions :*

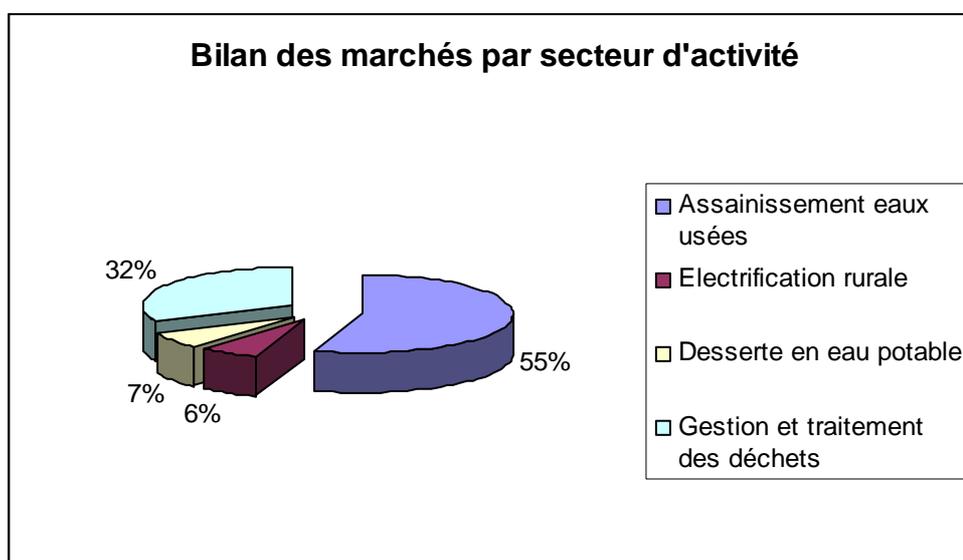
Bilan des émissions de rémunération d'ingénierie publique 2004		
Missions	Montants de rémunération hors T.V.A	Nombre d'opérations
Conduites d'opération	76 700,00 €	4
Maîtrises d'œuvre	81 700,00 €	9
Assistances occasionnelles	21 200,00 €	5
Assistances permanentes	50 700,00 €	3
<b>Totaux</b>	<b>230 300,00 €</b>	<b>21</b>

Il est à noter que ces informations sont à compléter par celles relatives aux marchés d'ingénierie passés en 2004 par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse qui traduisent les orientations de ce que sera l'activité de l'ingénierie publique de la D.D.A.F. en 2005, à savoir :

<b>Bilan des marchés en 2004</b>	
Nature de prestation	2004
Maîtrise d'œuvre	203 900 €
Conduite d'opération	210 300 €
Assistance et conseil – Gestion de services publics	24 700 €
<b>Total</b>	<b>438 900 €</b>



<b>Bilan des marchés passés en 2004</b>	
Secteurs d'activité	2004
Assainissement eaux usées	243 190 €
Electrification rurale	27 770 €
Desserte en eau potable	29 125 €
Gestion et traitement des déchets	138 815 €
<b>Total</b>	<b>438 900 €</b>



4- Les lois de transferts de compétences successives ont notamment **transféré les capacités d'ingénierie de la DDE concernant les infrastructures routières**(routes nationales à la collectivité territoriale de Corse et routes départementales au conseil général).

Néanmoins, en matière d'ingénierie publique, les domaines d'activité de la DDE demeurent dans les secteurs suivants:

- Les constructions publiques, domaine le plus important de l'ingénierie de la DDE même si les constructions universitaires sont désormais de la compétence de la CTC.
- L'aménagement opérationnel : espaces publics, lotissements, équipements hydrauliques et électrification rurale.
- L'environnement, avec l'eau et l'assainissement. (domaine de prédilection de la DDAF).

**L'ingénierie publique a fait l'objet d'une réflexion approfondie entre les deux services DDAF et DDE**, en fin d'année 2004, dans le cadre de la réforme de l'administration départementale de l'Etat (circulaire du Premier ministre du 16 novembre 2004). L'objectif est d'assurer la présentation d'une offre unique vis à vis des collectivités locales dès l'année 2006. Le cadre du renforcement de la coopération DDAF – DDE s'inscrit dans le dispositif prévu au plan d'actions stratégiques de l'Etat (PASSED) et notamment à la fiche 4.10.

**5- La maîtrise d'œuvre reste l'activité la plus importante pour le compte des communes** et sur des domaines spécialisés comme les travaux maritimes et aéronautiques au profit des collectivités gestionnaires de ports ou de la chambre de commerce et d'industrie (71 % de l'activité IP).

Les missions de conduite d'opération et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sont proportionnellement en augmentation. D'une part, **la DDE intervient dans le domaine des constructions publiques de bâtiments** au titre du rôle de « ministère constructeur » par la voie des protocoles interministériels (Intérieur, Justice, Santé, ...) et d'autre part, elle est sollicitée par les communes de plus en plus désarmées face à la complexité des procédures qui éprouvent le besoin de s'associer les compétences technico-administratives de la DDE pour les aider à conduire leurs projets. (L'AMO représente 17 % de l'activité IP)

Parmi les actions nouvelles en maîtrise d'œuvre, il convient de signaler:

- Pour la chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse : réalisation du balisage lumineux de la piste de l'aéroport de Calvi en co-traitance avec le service spécial des bases aériennes sud-est pour un montant de travaux de 720 000 €.
- Pour la collectivité territoriale de Corse : travaux de finition de l'exutoire du Fango au droit du môle sud (port de Bastia) pour un montant de 700 000 €.
- Pour la commune de Rogliano : travaux de restructuration et de réparation sur le port de Macinaggio (400 000 €)

Parmi les principales actions pluriannuelles, il convient de mettre en exergue :

- L'étude d'aménagement de 4 sites de plage, entreprise par la communauté de communes du Cap-Corse (assistance au maître d'ouvrage)
- La restructuration de l'antenne médicale de Calvi (assistance au maître d'ouvrage)
- La réhabilitation de l'hôpital de Tatonne (conduite d'opération)
- La réhabilitation et restructuration de l'hôpital de Corte (conduite d'opération)
- La construction d'un centre social à Calvi (conduite d'opération)
- La réalisation d'une maison de l'étudiant à Corte (conduite d'opération)

- L'étude pour la construction d'un quai promenade sur le port de plaisance de Saint-Florent (maîtrise d'oeuvre).

La DDE intervient également (AMO) dans le plan de déplacements urbains de l'agglomération de Bastia ainsi que dans le renouvellement de la concession des transports urbains.

#### **6- Les protocoles interministériels :**

- Réhabilitation du palais de justice de Bastia : aile sud-est, mise en sécurité du bâtiment, aménagement de l'accueil et de la salle d'assises.
- Etude pour la mise hors d'eau de la sous préfecture de CORTE

#### **7- L'ATESAT : mission d'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire en faveur des communes modestes et de leurs groupements.**

231 communes sur les 236 du département et 19 groupements, sont éligibles.

En 2004, 48 conventions ont été signées. Ce qui porte à 69 le nombre de communes qui ont conventionné avec la DDE.

*(La carte des conventions ATESAT signées figure en annexe ).*

### **4 2 3 La coopération intercommunale**

#### **L'Etat apporte également son appui juridique en favorisant la coopération intercommunale.**

Dans ce domaine, la démarche stratégique approuvée par la Commission départementale de coopération intercommunale au cours de sa réunion du 9 février 2004 s'articule autour de trois axes :

- toiletter l'intercommunalité existante par la dissolution de syndicats ayant rempli leur objet ou n'ayant plus d'activité depuis plusieurs années,
- favoriser la montée en charge des EPCI à fiscalité propre existants par l'acquisition de compétences complémentaires dans les domaines de l'élimination des déchets ménagers, de l'eau, de l'assainissement et de la défense contre les incendies,
- susciter la création de nouvelles communautés de communes dans les secteurs qui en sont encore dépourvus.

#### **Les différentes procédures mises en œuvre dans le cadre de ces objectifs ont conduit à :**

- la dissolution de 3 établissements (1 SIVU et 2 syndicats mixtes),
- la modification des statuts de 10 EPCI (dont la refonte de ceux de la communauté de communes du Centre Corse s'étant notamment traduite par la prise en charge de la compétence assainissement),
- la création de 3 établissements (1 SIVOM, 1 syndicat mixte et 1 communauté de communes).

A la suite de la création de cette dernière, le nombre de communes couvertes par un EPCI à fiscalité propre est de 99, représentant 74 % de la population départementale.

Au 31 décembre 2004, l'état de la coopération intercommunale dans le département était le suivant:

<b>Structures</b>	<b>Arr. de Bastia</b>	<b>Arr. de Corte</b>	<b>Arr. de Calvi</b>	<b>Total</b>
SIVOM	12	11	4	27
SIVU	16	18	8	42
Communauté de communes	3	3	3	9*
Communauté d'agglomération	1	-	-	1
<b>Total EPCI</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>79</b>
Syndicats mixtes	1	2	3	6

(\*) dont 2 à TPU (Calvi-Balagne et Bassin de vie L'Ile Rousse).

### **IV-3 LA MODERNISATION DU TISSU ENTREPRENEURIAL**

L'Etat participe à la modernisation du tissu entrepreneurial en participant à la lutte contre le travail illégal ainsi qu'à la lutte contre l'incivisme fiscal.

#### **4 3 1 - La lutte contre le travail illégal**

L'action sectorielle agriculture vise effectivement les enjeux définis dans la fiche. 4-13 du PASED intitulée "*Participer à la modernisation du tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal*".

On peut noter que les actions ont déjà permis d'obtenir des résultats évaluables à l'aide des indicateurs retenus dans cette même fiche :

- Ainsi, on a pu constater une augmentation des déclarations préalables à l'embauche à la MSA de 30% en 2004.
- Par ailleurs, les cotisations versées à la MSA sont en augmentation significatives en 2004 et notamment en réponse aux actions menées par la DDAF pour assurer le recouvrement du précompte ouvrier en retard pour 2001 et 2002

1- En 2004 le service a impulsé **la renégociation de la convention collective des exploitations agricoles de la Haute Corse**.

Cette convention qui n'avait pas été renégociée depuis 1995 a été complètement revue et étendue par arrêté du 16 juillet 2004 avec parution au Journal Officiel le 21 septembre 2004. L'avenant portant revalorisation des salaires a lui aussi été étendu par arrêté du 23 juillet 2004.

Il est à noter également une très forte implication de la DDTEFP dans les procédures de recouvrement du précompte cotisations ouvrières ce qui a permis de recouvrer 507 768€ suite à la mise en demeure de 177 exploitants par la CMSA le 27 novembre 2003.

2- Par ailleurs, en matière de **contrôles**, la DDTEFP a réalisé en 2004 64 interventions qui ont donné lieu à 15 avertissements et 6 procès-verbaux dont un pour outrage à agent. 5 contrôles ont été effectués, en coordination avec les Services Fiscaux, la gendarmerie et la Police aux Frontières. 3 procédures pénales ont été établies.

Il convient de souligner que le dialogue entretenu par la DDTEFP et l'ITEPSA, avec la Chambre d'Agriculture, a permis au travers d'une politique rigoureuse de contrôles des avancées certaines en matière de normalisation des pratiques sociales, de respect des obligations légales et réglementaires, une meilleure transparence de l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère.

Des mesures d'urgence ont été prises et des possibilités ont été données aux employeurs de vérifier et de s'assurer de la régularité des titres de travail.

3- La politique conduite depuis 2001 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture constitue un accompagnement de la **modernisation de l'agrumiculture** (programmation de la campagne, amélioration de la qualité de la production).

Elle a permis une amélioration sensible des conditions du recours à la main-d'œuvre saisonnière agricole dans le département.

Le travail inter administratif (DDTEFP/DDAF/ITEPSA/ANPE) a permis de réajuster le circuit de traitement des demandes d'introduction (réduction du délai de réponse de l'agence locale pour l'emploi) dans le respect de la priorité au marché du travail local.

Les conditions de recrutement des travailleurs saisonniers étrangers font l'objet d'une discussion approfondie avec la profession afin de limiter le recours massif à des nouveaux primo-migrants pour éviter la constitution de réseaux de trafics humains.

#### **4 3 2 - Des progrès dans la lutte contre l'incivisme fiscal**

A la **Direction des services fiscaux**, des moyens sont mis en œuvre pour lutter contre l'incivisme fiscal. Afin de mesurer l'exécution des principales missions puis se fixer des objectifs permettant d'en améliorer la mise en œuvre, des indicateurs de résultat ont été mis en place. Ils sont formalisés par un contrat appelé « contrat de performance » signé entre la direction territoriale et la direction générale.

**Les indicateurs de suivi de l'efficacité socio-économique et de la qualité du service sont au nombre de 17 et permettent de mesurer les progrès réalisés :**

- Pour consolider et poursuivre le cap du civisme fiscal :

On relève une augmentation du taux de respect dans les délais de la totalité des échéances déclaratives en matière de TVA (78,60% en 2004 contre 70,03% en 2003) ou d'impôt sur le revenu (95,13% en 2004 contre 93,62% en 2003) ou encore du taux de paiement des impôts professionnels (94,92% en 2004 contre 93,97% en 2003) ;

- Pour assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt :

Le taux de sécurisation de l'identification des contribuables particuliers et professionnels. Pour les particuliers, il est passé de 83,68% en 2003 à 88,81% en 2004 ;

Cette égalité passe également par la réaction rapide des services aux défaillances déclaratives et de paiements (taux de retardataires, taux net de recouvrement), par la promotion d'une chaîne de qualité du contrôle fiscal (augmentation de la part des opérations à caractère répressif, augmentation des contrôles des dossiers à fort enjeu).

Pour atteindre ces objectifs, la Direction des services fiscaux s'attache à mutualiser les moyens grâce à la création de pôles.

## **IV-4 AIDER AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE ET CULTUREL**

### **4 4 1 Le secteur touristique**

**Dans le domaine du tourisme, il appartient à l'Etat de veiller au respect des normes législatives et réglementaires garantissant l'exacte information des touristes, ainsi que la qualité et la sécurité des prestations offertes.** Cette garantie est un facteur de modernisation et de compétitivité. Elle prend un relief particulier en Haute-Corse en raison de la place du tourisme dans l'économie du département.

**L'opération interministérielle vacances**, menée chaque année pour assurer la protection des intérêts des consommateurs sur les lieux de vacances, vise trois objectifs :

- l'hygiène, la qualité et la sécurité des produits alimentaires,
- l'information du consommateur et la loyauté des transactions,
- la sécurité des prestations offertes à la vente, notamment pour les activités sportives et de loisirs.

La DDCCRF a en charge la coordination de l'action des différents services engagés à la fois dans des actions d'information et de prévention préalables et dans les actions de contrôles conduites pendant la saison estivale.

- nombre de commerces ou de points d'activité ayant fait l'objet d'une visite : 1784
- nombre d'avertissements : 485
- nombre de procès-verbaux : 63
- quantité de produits alimentaires saisis : 236 kg
- nombre d'établissements fermés : 8 (6 baignades en mer - fermeture temporaire - ; 1 baignade en rivière - fermeture temporaire ; 1 centre de vacances).

Participent à l'opération vacances : la direction des services vétérinaires, la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la direction des douanes, la direction de la jeunesse et des sports, le groupement de gendarmerie, la direction de la sécurité publique, la direction des affaires sanitaires et sociales, la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la direction de l'équipement, et la direction des affaires maritimes.

### **4 4 2 Les actions en faveur de la protection du patrimoine culturel**

1- En 2004, **les travaux archéologiques** réalisés dans le cadre du livre V, titre III (Fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites) du code du patrimoine, ont donné lieu à l'instruction et au suivi de 18 dossiers et à la réalisation de 17 opérations de terrain. Ces travaux inscrits dans la programmation scientifique nationale de la recherche archéologique ont bénéficié d'un avis favorable de la commission interrégionale de l'archéologie du Sud Est et ont fait l'objet d'une présentation à la collectivité territoriale de Corse dans le cadre de la consultation prévue par l'article 9 de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

*Financement de l'archéologie programmée :*

Chap. 55.20.20 : travaux et analyses sur les chantiers de fouilles : 22.000 €

Chap. 66.98.20 : recherche : (une convention) 54.000 €

Chap. 66.20.60 : subvention aux collectivités : (une convention) 30.500 €

2- **Dans le domaine de l'archéologie préventive, les demandes en provenance des communes (29 PLU), de la DDE et d'aménageurs publics ou privés ont considérablement augmenté** par rapport à l'année précédente. Ce sont donc au total 134 dossiers qui ont été instruits en 2004. Les réponses ont généré la prescription de 14 opérations archéologiques (13 diagnostics et une fouille préventive).

**La Carte Archéologique nationale (CAN)**, comptait pour la Corse, au 31 décembre 2004 : 4.481 entités archéologiques. Elle s'est enrichie de 99 nouveaux gisements, alors que 259 fiches ont été mises à jour dans la base de données PATRIARCHE.

3- **Le service régional de l'archéologie a collaboré et participé à différentes manifestations scientifiques** : PCR en Préhistoire, collaboration à plusieurs comités de lecture de revues spécialisées, participation au Colloque de préhistoire récente de Périgueux ; aux réunions de l'UMR 6636 à Aix-en-Provence ; au séminaire sur les SIG à l'Université de Corse, à la recherche dans le cadre d'une thèse à l'EPHESS ; aux «journées européennes du patrimoine» ; à la diffusion de la recherche en collaboration avec la surintendance archéologique pour les provinces de Sassari et Nuoro (Sardaigne) ; aux journées de Mariana (Haute-Corse) ; participation à une exposition du Musée de la Corse (CTC) ; aux journées d'archéoastronomie, etc (six communications ont été produites par des membres du service).

**Le service a été actif dans l'enseignement et la diffusion de la recherche archéologique** par la présence de ses agents lors de différentes activités : deux animations scolaires, suivi de plusieurs étudiants de maîtrise et doctorat (3 doctorants), 10 consultations de la carte archéologique nationale au SRA et 9 consultations de dossiers d'archives par des chercheurs universitaires, accueil sur les chantiers dirigés par les membres du SRA de plusieurs étudiants de différentes universités et de l'Université de Corse en particulier. Le service a collaboré à la réalisation d'un court métrage et à la constitution d'images de synthèse concernant divers aspects de la Préhistoire corse en partenariat avec la CTC. Les agents du SRA ont dirigé divers travaux de terrain (expertises et fouilles). La préparation des bilans scientifiques annuels de la recherche archéologique a été poursuivie. Une séance de la CIRA du Sud-est a été organisée en Corse. Les membres de la CIRA ont été invités à participer aux journées du colloque international de Mariana, organisé par la commune de Lucciana et le Conseil général de Haute-Corse.

En 2004, le service régional a poursuivi les objectifs fixés depuis 2002 et les a complétés par un nouvel axe de recherche sur le patrimoine industriel de la Corse moderne et contemporaine:

- Développer la recherche des premiers peuplements animaux et humains en Corse, dans leur contexte tyrrhénien ce qui devrait mettre en synergie une véritable coopération transfrontalière entre les chercheurs de Corse, de Sardaigne et des régions péninsulaires de l'arc thyrien oriental de l'Italie.
- Renforcer la coopération des recherches diachroniques en pré et protohistoire
- Promouvoir l'étude d'un grand site antique, celui de la colonie romaine de Mariana, dans son contexte territorial local et méditerranéen par une coopération avec la commune de LUCCIANA et le département de la Haute Corse
- Faciliter les études et travaux de terrain sur l'origine, l'organisation et l'évolution de l'incastellamento, en liaison avec l'habitat rural médiéval(habitat permanent et habitat montagnard saisonnier)
- Initier les premiers travaux d'archéologie industrielle sur le patrimoine minier.

***L'ETAT***  
***VEUT AMELIORER***  
***SON EFFICACITE***

## **V-1 AMELIORATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES ADMINISTRISTRES**

L'Etat veut améliorer son efficacité grâce à une optimisation des dépenses et une amélioration des relations entre l'Administration et les usagers. **Aussi, l'un des principaux objectifs des services de l'Etat au cours de l'année 2004 a été l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.**

### **5 1 1 Accueil et proximité**

1- Ainsi, les services de l'Etat se sont engagés dans une **démarche de développement de la qualité de l'accueil** en mettant en place **la charte Marianne**. Des dépliants ont fait l'objet d'une diffusion pour informer les usagers des 5 engagements de la charte, à savoir:

- Un accès plus facile aux services publics
- Un accueil attentif et courtois
- Une réponse compréhensible dans les meilleurs délais
- Une réponse systématique aux réclamations des usagers
- Des enquêtes de qualité régulière pour progresser.

2- **La Direction départementale des services fiscaux** a pris des engagements pour davantage de proximité. A la Direction départementale des services fiscaux, a été mis en place **le programme "pour vous faciliter l'impôt"**.

La qualité du service rendu à l'utilisateur est un objectif prioritaire du programme ministériel «Bercy ensemble». Le citoyen doit désormais être placé au cœur de l'organisation administrative. Le premier volet de ce plan est constitué par le programme "pour vous faciliter l'impôt" qui repose, pour tous les services de l'administration fiscale, sur un engagement de respect de standards précis de qualité de service. Dans ce cadre, **les administrations fiscales, depuis le 1er janvier 2004, ont pris neuf engagements :**

- Apporter une réponse immédiate à chaque appel téléphonique ; à défaut, la personne sera rappelée dans les 48 heures ;
- Répondre aux courriers impérativement en moins de 30 jours ;
- Assurer un accueil sur place personnalisé, tous les jours de la semaine, avec ou sans rendez-vous ;
- Offrir la possibilité de trouver partout ou de recevoir par courrier, sur simple demande, même téléphonique, les documents fiscaux utiles ;
- Obtenir, à chaque contact, un interlocuteur identifié qui prend en charge la demande du contribuable ;
- Garantir une prise en charge de toutes les demandes lors de la première démarche du contribuable même si celui-ci ne s'est pas adressé au service compétent, par exemple en cas de changement d'adresse, de réclamation, de demande de délais de paiement ou encore pour obtenir la mensualisation de son impôt ou prendre un rendez-vous ;
- Permettre la consultation par le contribuable de tous les éléments de sa situation fiscale (déclarations, avis d'imposition, état des paiements) par interrogation directe du site Internet [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ;
- Mettre en place un conciliateur fiscal dans chaque département, auquel s'adresser en cas de problème( mise en place en Haute Corse en mai 2004);

- Instaurer une vérification du respect des engagements par un comité national et des comités locaux d'usagers, sur la base de mesures semestrielles: en Haute Corse, les deux premiers comités locaux d'usagers( un comité local des usagers particuliers et un comité local des usagers professionnels) se sont réunis le 9 décembre 2004.

3- L'amélioration du service rendu à l'utilisateur passe par la simplification des démarches. Le **guichet unique** constitue une des réponses aux attentes de l'utilisateur qui permet au citoyen de traiter dans un lieu unique et avec un même interlocuteur la totalité des sujets relevant d'une même demande. Tel est le sens de la mise en place à la DGI de l'interlocuteur unique pour les questions relevant de cette administration.

Deux mesures traduisent la politique mise en œuvre par l'administration fiscale pour centrer son organisation sur l'utilisateur :

- Transfert de la DGCP vers la DGI au 1<sup>er</sup> novembre 2004 du recouvrement de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la taxe sur les salaires (TS) avec en février 2004, le 1<sup>er</sup> versement provisionnel de la TS acquitté auprès de la DGI ;
- Généralisation du rapprochement CDI/recettes sur tous les sites de la Haute-Corse avec la création d'une recette élargie sur le site de Bastia à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

4- **Le Minéfi**, en **développant son offre de téléprocédures** en direction des différentes catégories d'utilisateurs (citoyens, entreprises, collectivités locales, autres administrations) contribue à l'amélioration du service offert. L'espace « Minefi en ligne » [www.webservices.minefi.gouv.fr](http://www.webservices.minefi.gouv.fr) donne ainsi accès en un seul clic à un bouquet de services adapté à chaque catégorie de contribuables.

Ainsi, pour 2004, 2 125 particuliers ont souscrit leur déclaration de revenus en ligne, 3 204 professionnels ont adhéré à la procédure de transfert des données fiscales et comptables pour les déclarations de résultat sur la Haute-Corse.

Les notaires ont également la possibilité de transmettre les actes sous forme dématérialisée à la conservation des hypothèques et de demander via le serveur professionnel de données cadastrales (SPDC) qui permet de consulter la documentation foncière, la confection des extraits cadastraux modèle 1. Ainsi, en 2004, 86,03% des extraits confectionnés ont été demandés par les notaires via le SPDC.

En outre, afin de promouvoir, développer et sécuriser le recours aux téléprocédures, le 5 novembre 2004 dans les locaux du Centre des impôts de CORTE, une convention de partenariat a été signée entre l'ordre des experts-comptables et les deux directions des services fiscaux de Corse.

5- Dans le cadre de la réforme de l'Etat, une meilleure satisfaction de l'utilisateur est visée par une rationalisation de la gestion publique basée sur la responsabilisation des agents, la proximité du terrain, la transparence de l'action et le dialogue avec les usagers.

## 5 1 2 Adressage postal

Le directeur des services fiscaux, dans le cadre du PASSED, a engagé une action pour améliorer l'adressage. En effet, la mauvaise qualité de celui-ci entraîne beaucoup de retours de courriers et génère une minoration de la base imposable. Elle est en outre, préjudiciable à la qualité des fichiers.

## **V 2 OPTIMISATION DES DEPENSES DE L'ETAT**

### **5 2 1 La mutualisation des moyens**

#### **➤ Une réorganisation des services de l'Etat.**

1- En 2004, les **services de la DRIRE** ont ainsi été réorganisés. Les compétences échelon fonctionnel – échelon opérationnel en Corse-du-Sud ont été mutualisées pour accroître l'efficacité du soutien apporté à la Subdivision de la Haute-Corse

2- La **Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes** pour sa part s'inscrit dans le processus de réforme de l'Etat. Au plan territorial, le renforcement du rôle de la région permet de fournir une réponse adaptée aux objectifs d'efficacité, de qualité de service et de meilleure gestion des moyens. Le département et la région fonctionnent dans une logique de coordination étroite pour optimiser les moyens humains et budgétaires. Aux fonctions déjà confiées à la région, entendue comme la collectivité des départements qui la composent : coordination, harmonisation et animation, s'est ajoutée en 2004 la gestion budgétaire des unités départementales.

3- En 2004, la **direction départementale de l'Equipement** de la Haute-Corse a, en ce qui la concerne, mis en place un dispositif de réflexions en vue de sa nouvelle organisation à l'horizon 2008. Dans un premier temps, un important travail d'analyse a été mené en commun avec la direction régionale et départementale de la Corse-du-Sud. Au travers de cette dynamique d'échanges, de confrontations et de propositions, un plan d'actions de mutualisation – coopération a été retenu qui répond aux trois objectifs suivants :

- Harmoniser les doctrines et les pratiques entre les services des deux départements au travers d'ateliers d'échanges et de production de doctrine commune. Les actions retenues à ce titre répondent aux orientations stratégiques de l'Equipement en Région (OSEC document défini en fin 2003), au PASEC et au PASED dans les domaines de l'urbanisme, l'application du droit des sols et la gestion du domaine public maritime.
- Regrouper ses forces pour offrir un meilleur service

La **DDE** de la Haute-Corse est à présent dans la phase de définition de sa future nouvelle organisation (au 1<sup>er</sup> janvier 2008) et des modalités de transition (2006-2007).

4- Les services de la **Direction générale de l'aviation civile** ont également été réorganisés en 2004. La réforme de la DGAC, dont le chantier a débuté en janvier 2003, a été préparée très activement tout au long de l'année .

Il s'agit d'une réorganisation axée sur les métiers exercés par la DGAC dans un objectif de fonctionnement efficace et d'une meilleure qualité de service.

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, une meilleure satisfaction de l'utilisateur est visée par une rationalisation de la gestion publique basée sur la responsabilisation des agents, la proximité du terrain, la transparence de l'action et le dialogue avec les usagers.

Dans le nouveau cadre européen, l'administration de l'aviation civile doit renforcer le contrôle technique et la surveillance qu'elle exerce sur tous les opérateurs, ce qui doit se traduire pour le passager aérien par une sécurité accrue.

5- Pour atteindre ses objectifs, la **Direction des services fiscaux** s'attache à mutualiser les moyens grâce à la **création de pôles** :

- Pôle de compétence entre services de direction :

Les équipes de direction, notamment dans les Directions de dimension réduite, peuvent éprouver des difficultés à mener à bien l'exercice de certaines missions exigeant des compétences particulières. Pour leur permettre de mieux faire face à la diversité des tâches, identiques quelle que soit la taille de la direction, une mutualisation des moyens des services de direction a été expérimentée à partir de 2003.

Les deux départements de Corse participent à une expérimentation de ce type depuis le 15 octobre 2003. Les domaines concernés ont été déterminés dans le contrat passé entre les deux directions et portent notamment pour la Haute-Corse sur la prise en charge des relations avec la presse radiodiffusée, l'attribution à des inspecteurs principaux de certaines missions pour les deux départements de l'île, telles que les bénéficiaires agricoles forfaitaires, la promotion des téléprocédures auprès des entreprises, le visa technique des évaluations domaniales demandées par la SAFER de Corse, la constitution d'un échelon de renfort des évaluateurs domaniaux.

- Pôle de recouvrement :

Il a parallèlement été décidé d'expérimenter le fonctionnement de pôles de compétence au bénéfice de certaines tâches techniques comme le recouvrement « forcé ». Actuellement, en matière de recouvrement, les mesures de poursuites les plus lourdes étant également les plus complexes à mettre en œuvre étaient rarement utilisées par les postes comptables excentrés. L'objectif d'une telle structure est d'accroître le taux de recouvrement des créances et d'améliorer à terme le civisme fiscal.

Les objectifs de l'expérimentation sont donc de favoriser une meilleure professionnalisation, une mutualisation accrue et une meilleure utilisation des compétences dans le cadre d'une coordination départementale. Le démarrage effectif de l'expérimentation s'est opéré le 15 octobre 2003.

Ainsi l'organisation mise en place a conduit à transférer la responsabilité du recouvrement de 246 dossiers pour lesquels des procédures lourdes sont envisagées à cette nouvelle structure spécialisée.

On constate déjà une modification du comportement des redevables qui contactent le pôle dès la réception de la lettre les informant de la prise en charge de leur dossier par ce service.

## **5 2 2 Développement d'une culture de résultat dans les services**

Afin de mesurer l'exécution des principales missions puis se fixer des objectifs permettant d'en améliorer la mise en œuvre, des indicateurs de résultat ont été mis en place à la **Direction des services fiscaux**. Ils sont formalisés par un contrat appelé « **contrat de performance** » signé entre la direction territoriale et la direction générale.

Les indicateurs de suivi de l'efficacité socio-économique et de la qualité du service sont au nombre de 17 et permettent de mesurer les progrès réalisés :

- Pour consolider et poursuivre le cap du civisme fiscal :

Le taux de respect dans les délais de la totalité des échéances déclaratives en matière de TVA (78,60% en 2004 contre 70,03% en 2003) ou d'impôt sur le revenu (95,13% en 2004 contre 93,62% en 2003) ou encore le taux de paiement des impôts professionnels (94,92% en 2004 contre 93,97% en 2003) ;

- Pour devenir une administration multi-accès :

Le nombre de télédéclarations : 2 125 en 2004 contre 1 043 en 2003 ;

- Pour assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt :

Le taux de sécurisation de l'identification des contribuables particuliers et professionnels. Pour les particuliers, il est passé de 83,68% en 2003 à 88,81% en 2004 ;

Cette égalité passe également par la réaction rapide des services aux défaillances déclaratives et de paiements (taux de retardataires, taux net de recouvrement), par la promotion d'une chaîne de qualité du contrôle fiscal (augmentation de la part des opérations à caractère répressif, augmentation des contrôles des dossiers à fort enjeu).

***L'ETAT***

***EN***

***CHIFFRES***

## **L'ETAT EN CHIFFRE**

- **Des agents de l'Etat à votre service** **100**
- **La délivrance de titres** **101**
- **L'Education Nationale** **104**
- **Intégration et lutte contre l'exclusion** **105**
- **Urbanisme et habitat** **106**
- **La sécurité routière** **112**
- **La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt** **113**
- **Le service départemental d'incendie et de secours** **119**
- **Le Programme Exceptionnel d'Investissements** **120**
- **Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales** **121**

## **DES AGENTS DE L'ETAT A VOTRE SERVICE**

<b>SERVICES</b>	<b>EFFECTIF 2004</b>
Administration générale	172
Finances : DDCRF(13) DSF(189) TG(183) douanes(87) BF(35)	506
Sécurité : Police(418 y compris les adjoints de sécurité) Gendarmerie(424)	842
Défense	2 100
Education : IA(2629) DDJS(12) IRA(153) Université(347)	3 141
Santé DDASS	53
Travail (35) ANPE(55)	89
Equipement (452) DDAM(15)	467
Agriculture : DDAF (58) DSV (25)	80
Culture	1
Justice	205
Poste	880
<b>TOTAL</b>	<b>8 536</b>

*D'après l'INSEE, la population active en Haute-Corse s'élève à 46 813 dont primaire 8 %, secondaire 15 %, tertiaire 77 %.*

*La population totale de Haute-Corse est de 141 603 habitants (en 2001)*

- *Le rapport Agents publics de l'Etat / population active est de 18,23 %*
- *Le rapport Agents publics de l'Etat / population totale est de 6,03 %.*

**8 536 agents publics recensés en 2004 dont 36,8 % se consacrent au service de l'éducation, 24,60 % à la défense et 9,86 % à la sécurité.**

## **DELIVRANCE DE TITRES** *(entre parenthèses, chiffres de 2003)*

Principaux documents délivrés :

➤ **Délivrance de titres d'identité :**

- CNI 11 824 (11 010)
- Passeports 6334 (5 451)

➤ **Délivrance de titres de séjour :**

- 17200 (16 498) étrangers recensés en 2004 parmi lesquels :
  - 8327 (8 807) Marocains,
  - 2101 (2 101) Portugais,
  - 1462 (1 462) Italiens,
  - 1241 (1 139) Tunisiens,
  - 1136 (799) Algériens.
- 10227 (10 339) sont en possession d'une carte de séjour
- 6973 (6 139) sont sans titre de séjours (essentiellement des mineurs)
- 2347 (1 927) titres ont été délivrés, dont 1150 (746) premiers titres de séjours

➤ **Les naturalisations :**

123 (71) demandes reçues  
151 (109) demandes transmises au ministère  
119 (52) personnes ont acquis la nationalité française par décret  
10 (24) personnes au titre de l'article 21.2 (mariage).

➤ **Les regroupements familiaux :**

140 (122) demandes et 22 (23) admissions au séjour reçues  
158 (129) demandes ont fait l'objet d'une décision  
269 (239) personnes sont rentrées sur le territoire national.

➤ **Les mesures d'éloignement :**

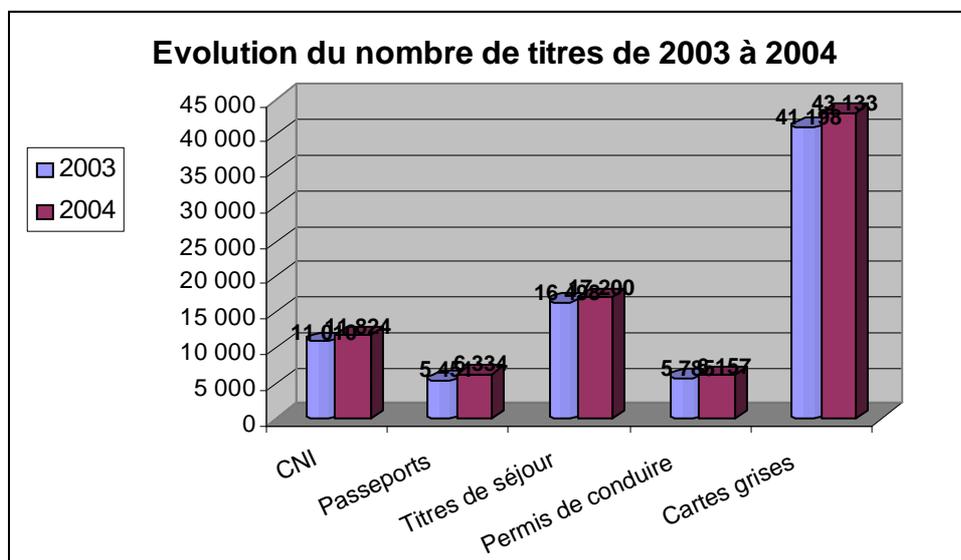
215 (145) mesures notifiées (dont 16 (23) ITN judiciaires)  
109 (52) exécutées soit un taux d'exécution de 36% (48%)  
125 (96) laissez-passer consulaires sollicités auprès des consulats, 68 (24) ont été accordés.

➤ **Les demandes d'asile territorial :**

122 (155) demandes reçues, aucune suite favorable accordée

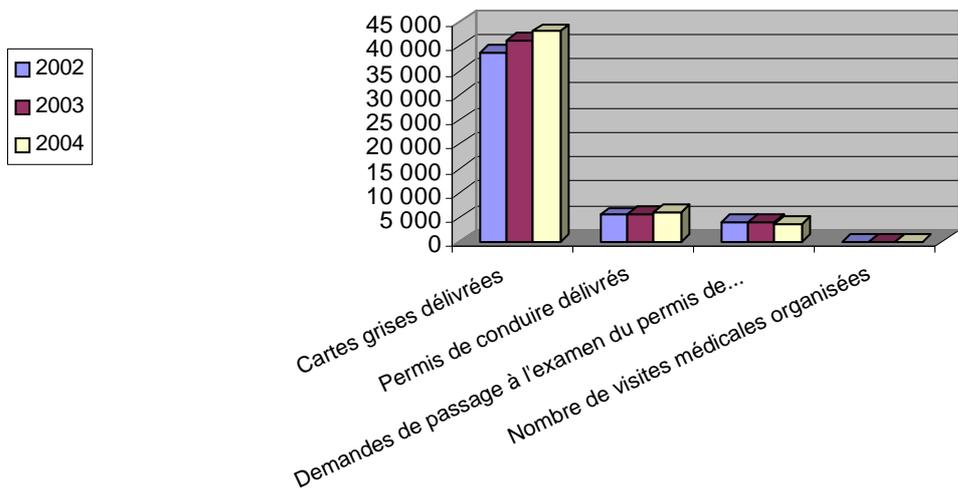
- Recours contentieux : 85 (68)
- Demande article 12 bis : 185 (220) dossiers examinés (régularisations)

**Cartes grises et permis de conduire**



Années/Opérations	2002	2003	2004
Cartes grises délivrées	38 739	41 198	43 133
Permis de conduire délivrés	5 550	5 785	6 157
Demandes de passage à l'examen du permis de conduire	4 174	4 239	3 762
Nombre de visites médicales organisées	55	37	31
Nombre de réunions de la commission de suspension du permis de conduire	0	1	2
Nombre de réunions de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise	4	3	4
Epreuves sportives : Nombre d'arrêtés d'autorisation (hors arrondissements Corte/Calvi).	3	4	5

### Données comparatives sur le permis de conduire



## L'EDUCATION NATIONALE

### ➤ **Maintien d'une école de qualité en milieu rural**

La recherche de l'intercommunalité, en partenariat étroit avec les élus locaux, est une priorité. Avec l'ouverture d'un nouveau RPI à la rentrée 2004( CORBARA, SANTA REPARATA DI BALAGNA), le département compte désormais 17 RPI, impliquant 62 communes(dont 35 sans écoles), 29 écoles, 46 classes et 756 élèves.

Des écoles s'organisent en réseaux(5 écoles, 14 classes, 261 élèves concernés)

Le désenclavement de l'école rurale passe aussi par une implantation de technologies informatiques et de communication à l'école(TICE). Le dispositif permet une couverture en TICE de toutes les écoles rurales du département. Pour 2004, cet effort porte sur 18 nouveaux ordinateurs (hors part région) au bénéfice des écoles rurales.

### ➤ **Prise en charge des enfants handicapés et de la difficulté scolaire**

A la rentrée 2004, 9 AVS-I et 3 AVS-CO sont venus s'ajouter aux 32 AVS déjà en fonction.

18 assistants d'éducation viennent s'ajouter aux 15 assistants d'éducation déjà affectés en écoles.

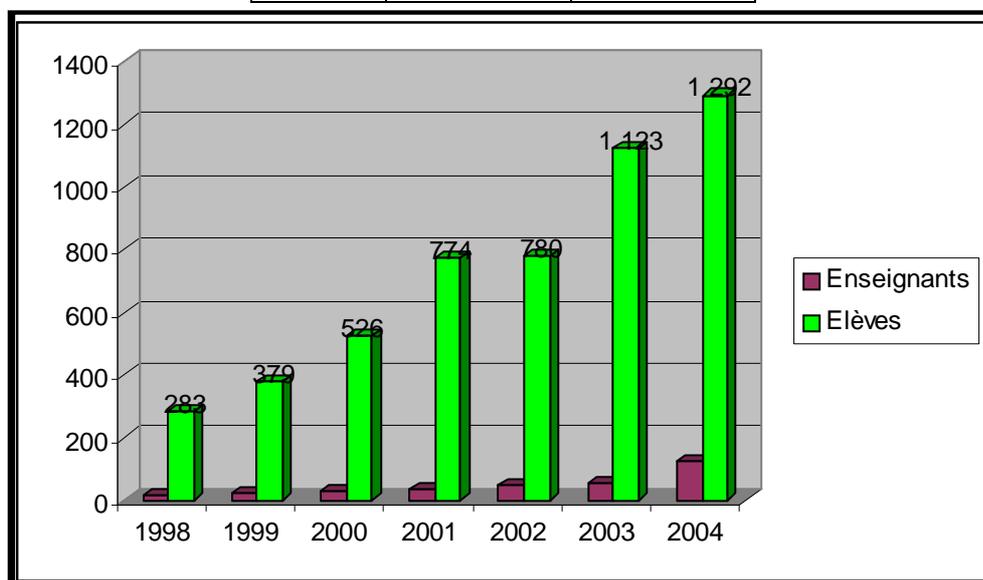
Un budget spécifique a été mis en place pour l'acquisition de matériel adapté.

### ➤ **Organisation du temps scolaire**

En 2004, 25 écoles ont opté pour la semaine des 4 jours, soit 5 écoles supplémentaires par rapport à 2003.

### ➤ **Enseignement de la langue corse en site bilingue dans le 1<sup>er</sup> degré**

Années	Enseignants	Elèves
1998	14	283
1999	20	379
2000	26	526
2001	35	774
2002	47	780
2003	54	1 123
2004	124	1 292



## INTEGRATION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Un budget de 13 360 842 € répartis dans les secteurs suivants :

- **Insertion et accompagnement social :**

376 786 € consacrés à l'urgence sociale et 893 635 € pour le financement des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale

- **Les établissements recevant des personnes handicapées :**

Une subvention de 9 444 752 € a été débloquée pour les établissements médico-sociaux et 1 955 137 € au profit des CAT. La remise à niveau de certains établissements a coûté 62 416 € et un effort de 390 000 € a porté sur l'IME les Tilleuls à Figarella.

- **Le développement social des personnes handicapées :**

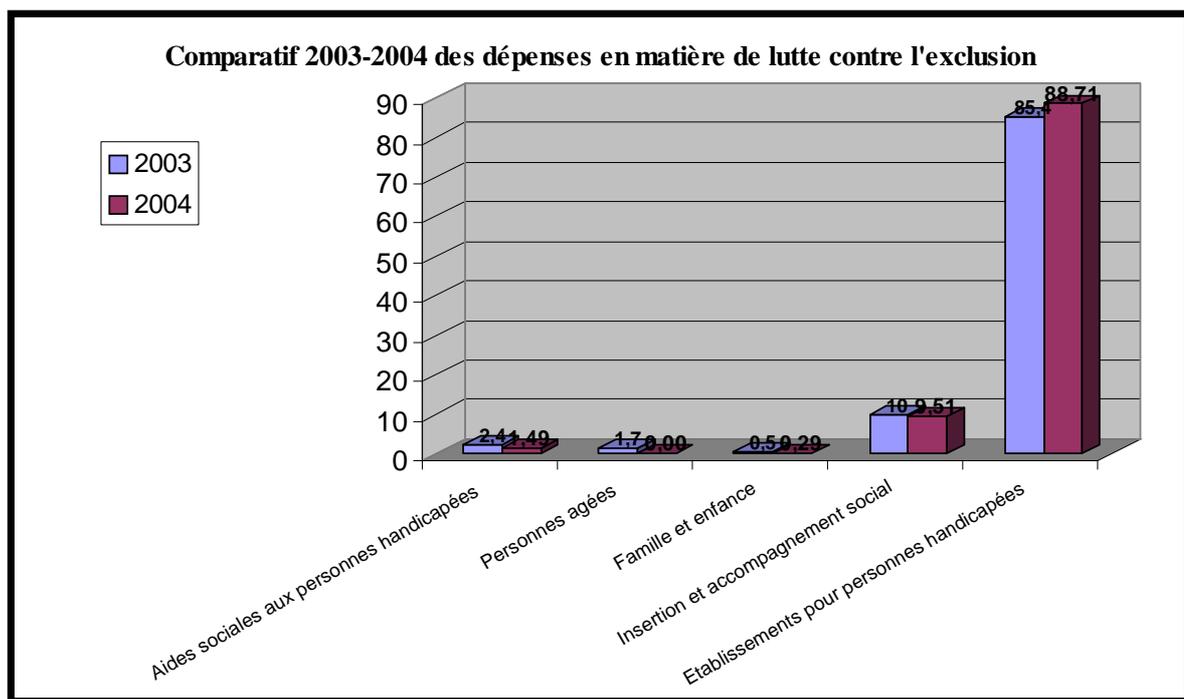
199 274 € pour le financement des postes d'auxiliaire de vie

- **Personnes âgées :**

Le financement de quatre centres locaux d'information et de coordination (CLIC) en matière de gérontologie est assuré désormais par le FMAD (Fonds de modernisation de l'aide à domicile)

- **Urgence hivernale :**

18 000 € ont été consacrés en 2004 à l'aménagement d'un lieu d'accueil réservé aux sans abri en période de grand froid et 11 000 € à la mise en place d'équipes mobiles d'aide de type "Samu social".



## URBANISME ET HABITAT

### ➤ L'application du droit des sols

#### L'élaboration des documents d'urbanisme Bilan à fin d'année 2004

Productions	Balagne		Bastia		Corte		Ghisonaccia		Total Haute-Corse	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Nombre de POS	5	<b>5</b>	20 *	<b>20</b>	2	<b>2</b>	11	<b>11</b>	38 *	<b>38</b>
Nombre de PLU en cours	13	<b>14</b>	15 *	<b>18</b>	1	<b>0</b>	9	<b>11</b>	38	<b>44</b>
Nombre de cartes communales en cours	11	<b>8</b>	7	<b>5</b>	4	<b>9</b>	2	<b>1</b>	24	<b>23</b>
Nombre de porter à connaissance effectués	5	<b>10</b>	7	<b>14</b>	1	<b>4</b>	11	<b>2</b>	24	<b>30</b>

*POS ic : POS intercommunal*

*Dont 1 POS ic couvrant 14 communes*

## Logements autorisés de 1993 à 2004

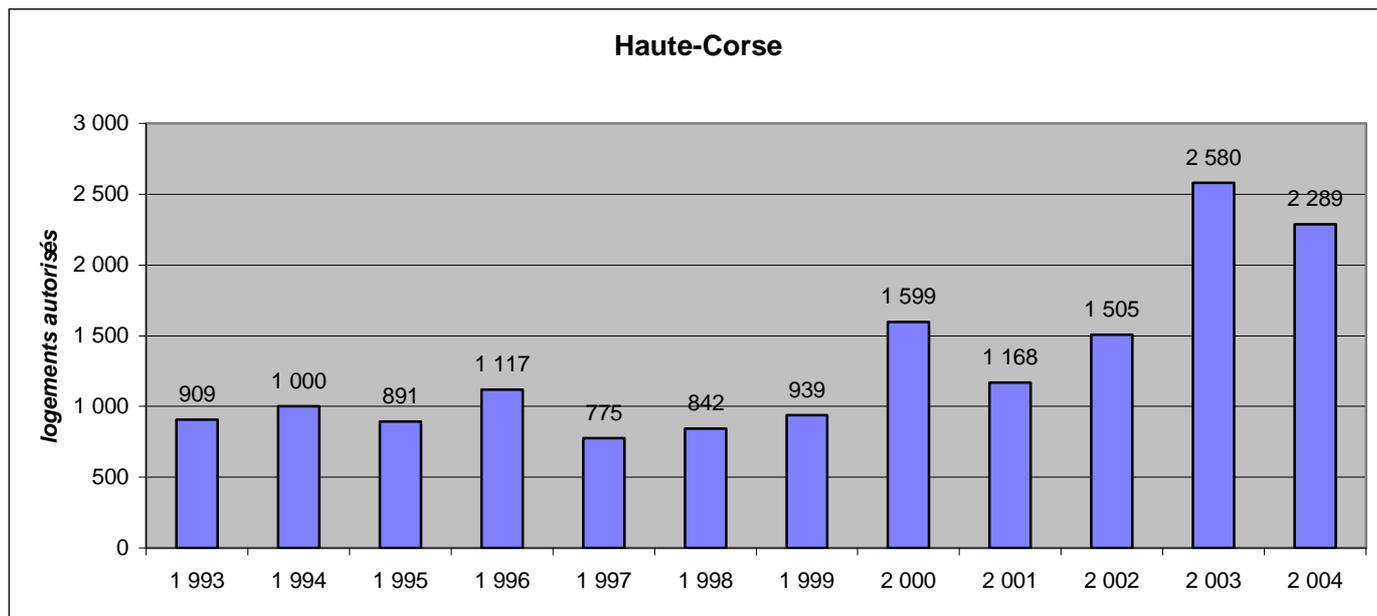
L'activité est positive avec une moyenne 2003 – 2004 de 2435 logements.

En 2003, l'augmentation a été importante, ce qui explique la légère baisse de 2004.

Les résidences principales sont concentrées sur le Grand-Bastia.

Les résidences secondaires sont particulièrement nombreuses sur la Balagne.

Les logements collectifs se situent de façon préférentielle dans les bassins de vie du Grand-Bastia et de la Balagne où ils sont plus nombreux que les logements individuels. Ils se répartissent sur la plupart des communes côtières de l'agglomération bastiaise.



Les logements individuels : c'est en Corse le mode de construction privilégié.

➤ **Le contrôle de légalité en 2004**

	<b>Nombre actes reçus</b>	<b>Nombre observations envoyées</b>	<b>Déféré au TA</b>
<b>Application du droit des sols</b>	2400	46	4
<b>Actes d'urbanisme</b>	17	6	3
<b>Total</b>	<b>2417</b>	<b>52</b>	<b>7</b>

➤ **Evolution de 2001 à 2004 des actes reçus au contrôle de légalité**

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>Evolution 2002 / 2003</b>
<b>Application du droit des sols</b>	2240	2279	2475	2400	<b>-3,03%</b>
<b>Actes d'urbanisme</b>	30	28	23	17	<b>-26,09%</b>
<b>Total</b>	<b>2309</b>	<b>2270</b>	<b>2307</b>	<b>2417</b>	<b>-3,24%</b>

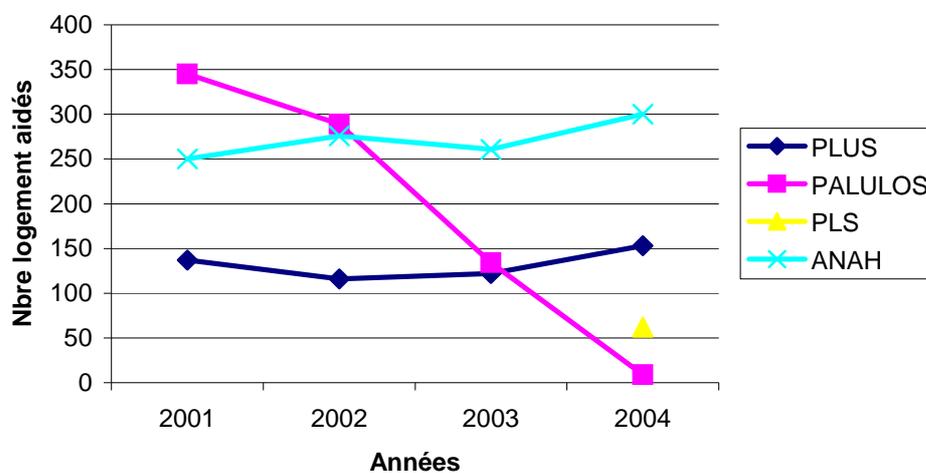
➤ ***Le contentieux pénal et administratif de l'urbanisme en 2004***

<b>Contentieux pénal de l'urbanisme</b>		<b>Contentieux administratif de l'urbanisme</b>	
Conclusions au Parquet	<b>138</b>	Mémoires au tribunal Administratif	<b>39</b>
Jugements du tribunal Correctionnel	<b>48</b>	Recours déposés par des tiers	<b>19</b>
Arrêts cour d'Appel	<b>1</b>	Jugements du T. A.	<b>49</b>
Astreintes en cours	<b>7</b>		

➤ **L'action de l'Etat sur le logement locatif social**

Types d'aides	Montants (en M€)				Nombre de logements aidés			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
PLUS	2,31	2,6	1,73	2,4	137	116	122	153
PALULOS	1,55	0,62	0,66	0,05	345	289	134	9
PLS								62
ANAH	0,57	0,76	0,81	0,85	250	276	261	300
<b>Total</b>	<b>4,43</b>	<b>3,98</b>	<b>3,20</b>	<b>3,30</b>	<b>732</b>	<b>681</b>	<b>517</b>	<b>524</b>

➤ **Evolution de 2001 à 2004 du nombre de logements aidés**



➤ Les subventions de l'ANAH

**Dossiers agréés en CAH**

Types d'aides		Nombre de dossiers			
		2001	2002	2003	2004
OPAH	PB	13	39	34	44
	PO	0	61	87	40
PST-LIP	PB	8	5	2	4
	PO	3	0		0
DIFFUS	PB	53	29	48	12
	PO	0	121	123	126
<b>Total</b>		77	255	294	226

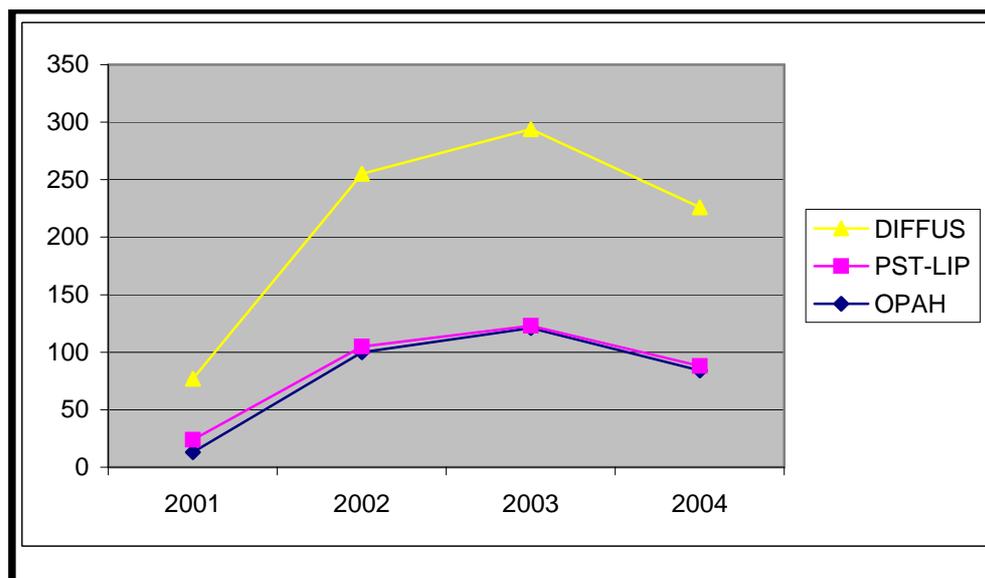
*OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat*

*PST-LIP : programme social thématique – logement insertion privée*

*PB : propriétaire bailleur*

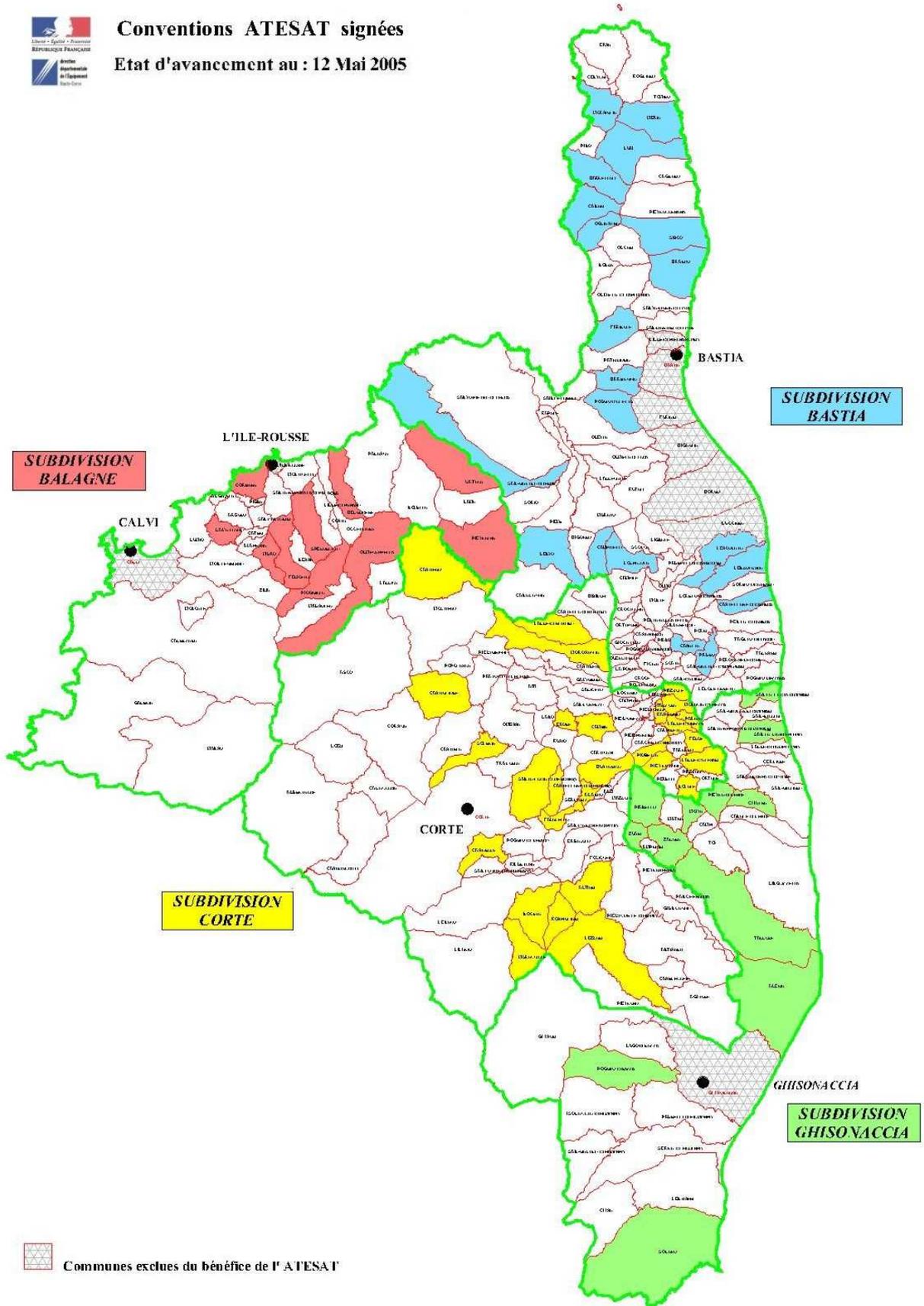
*PO : propriétaire occupant*

➤ Evolution de 2001 à 2004





**Conventions ATESAT signées**  
**Etat d'avancement au : 12 Mai 2005**



**SUBDIVISION  
BALAGNE**

**SUBDIVISION  
BASTIA**

**SUBDIVISION  
CORTE**

**SUBDIVISION  
GHISONACCIA**

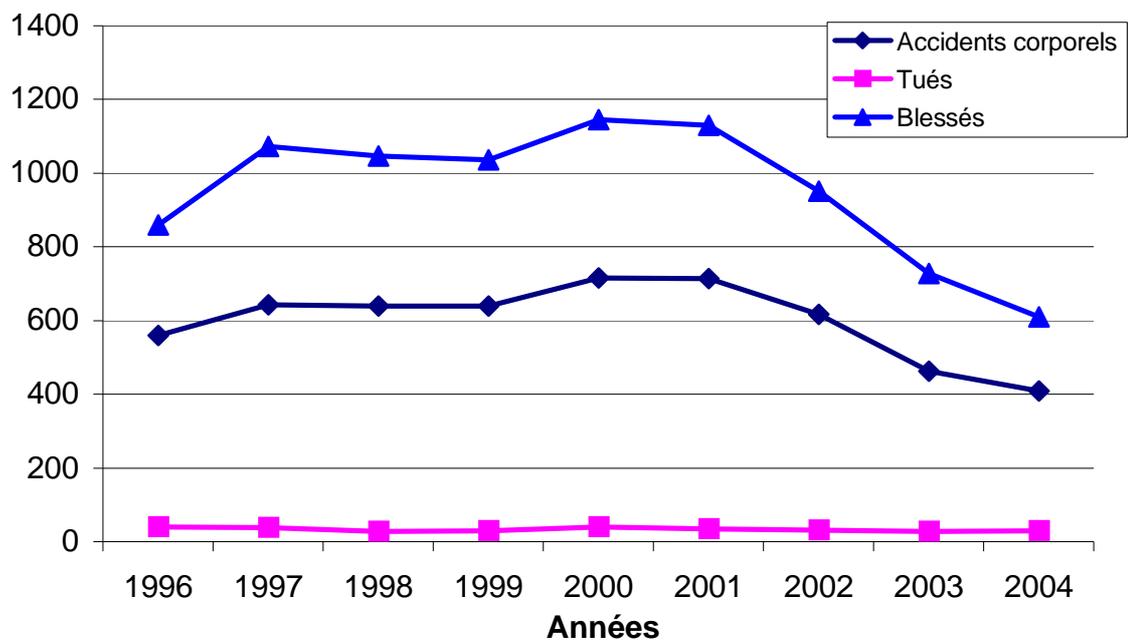
 **Communes exclues du bénéfice de l'ATESAT**

## LA SECURITE ROUTIERE

### Données statistiques de 1996 à 2004

#### La sécurité routière Données statistiques de 1996 à 2004

Années	Accidents corporels	Tués	Blessés graves	Blessés légers	Total victimes
1996	559	39	199	660	898
1997	642	38	230	842	1110
1998	640	27	165	881	1073
1999	639	29	222	814	1065
2000	716	39	212	933	1184
2001	714	34	133	996	1163
2002	616	31	182	769	982
2003	462	28	196	531	755
<b>2004</b>	<b>409</b>	<b>29</b>	<b>157</b>	<b>453</b>	<b>639</b>
<b>Variation 2004 / 2003</b>	<b>- 11,5 %</b>	<b>+ 3,6 %</b>	<b>- 19,9 %</b>	<b>- 14,7 %</b>	<b>- 15,4 %</b>



## LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

### ➤ Soutien aux agriculteurs et à leurs structures

<b>Aides à l'installation</b>	17 dotations aux jeunes agriculteurs	352 350,00 €
<b>au développement</b>	14 CTE	378 000,00 €
<b>à la modernisation</b>	Plantations, modernisation	323 dossiers
<b>Aides conjoncturelles</b>	Sécheresses, gel, neige	4 028 772,00 €
<b>Compensation des handicaps naturels</b>	ICHN	5 022 548,00€
<b>et au maintien des prairies</b>	PHAE	590 004,75 €
<b>Aides à l'élevage bovin</b>	PMTVA	7761 690,00 €
	PSBM	390 517,00 €
	PAB ( <i>nombre de dossiers doublés depuis 2001</i> )	26 044,00 €
<b>Aide aux élevages ovins et caprins</b>	PBC	2 025 579,00€
<b>Primes directes aux productions végétales</b>	SCOP(aides aux céréales et oléo protéagineux)	712 419,00 €

### ➤ Installation des jeunes agriculteurs – Programme d'amélioration matérielle

Le tableau ci dessous donne par région le nombre d'installation et les montants engagés.

<b>Installation DJA</b>		<b>Montant</b>	<b>2ème tranche DJA</b>
Nombre de dossiers	17		20
<i>Montagne</i>	12	314 400,00 €	9
<i>Plaine</i>	3	37 950,00 €	1
Ajourné	2		
Refusé			1
Annulé			

➤ **Mesures de soutien financier aux agriculteurs**

▪ **Prêts bonifiés agricoles**

Aucune demande de prêt bonifié n'a été instruite courant 2004. Par rapport à l'année 2003, on constate que les jeunes agriculteurs ont préféré réaliser des prêts à taux normaux, les cours du marché étant peu élevés.

▪ **Dispositif AGRIDIF**

38 dossiers ont reçu un avis favorable sur 45 demandes : 67 484,68 €

▪ **Aides aux entreprises agro-alimentaires**

11 dossiers sur 18 ont reçu un avis favorable du COREPA : 2 190 146,08 €  
 Etudes de conception de l'abattoir de Ponte Leccia (PEI) : 187 500 €  
 Réalisation de l'abattoir (PEI) : 2 887 000€

▪ **Aides versées en 2004 au titre des calamités agricoles**

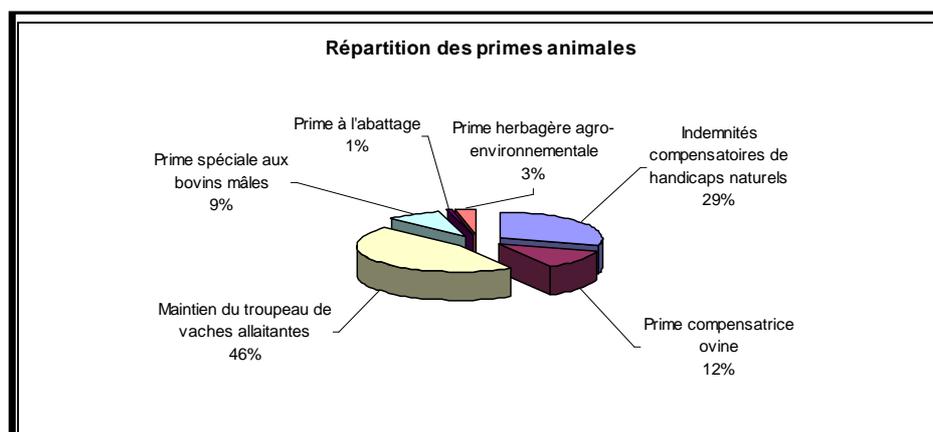
Gel du 7 au 11 avril 2003 : 164 dossiers : 4 028 772 €  
 Sécheresse 2001 : 1 dossier : 1 861 €  
 Chutes de neige décembre 2001 : 18 dossiers : 81 182 €  
 Sécheresse 2002 : 3 dossiers : 9 907 €  
 Sécheresse 2003 : 855 dossiers : 3 813 764 €

▪ **Aide au transport des fourrages**

142 bénéficiaires pour 4309 tonnes transportées : 171 432 €

▪ **Les primes animales**

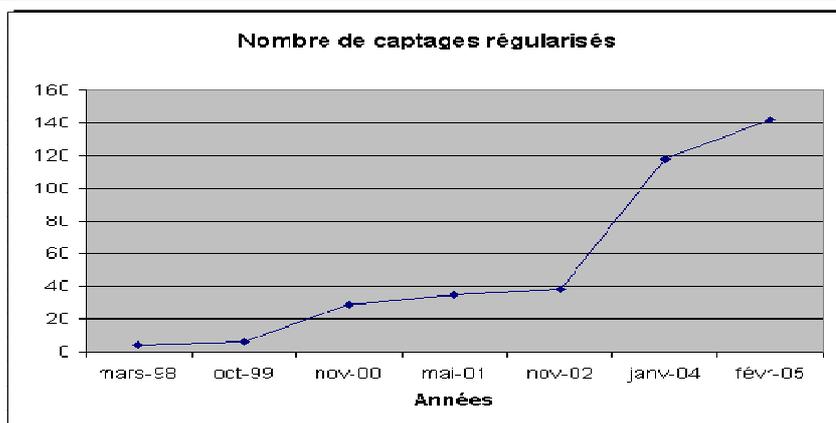
Indemnités compensatoires de handicaps naturels : 5 022 548 €  
 Prime compensatrice ovine : 2 104 877 €  
 Maintien du troupeau de vaches allaitantes (*campagne 2002 non close*) : 7 761 690 €  
 Prime spéciale aux bovins mâles : 1 519 545 €  
 Prime à l'abattage : 109 230 €  
 Prime herbagère agro-environnementale : 590 004 €



➤ **Pôle "eau" et mission interservices de l'eau**

• **Les périmètres de protection des captages**

Etape de la procédure atteinte par les captages	mars-98	oct-99	nov-00	mai-01	nov-02	janv-04	févr-05
Total	671	678	698	705	712	719	713
Aucune démarche	328	238	129	137	105	97	87
Procédures entamées	147	204	139	134	151	130	125
Rapport hydrogéologique fait Dossier à faire	165	196	322	310	286	274	255
Dossier déposé en cours d'instruction	19	21	78	89	117	78	89
Mise à l'enquête publique	8	13	1	0	15	22	15
Arrêté D.U.P. (1)	3	5	27	33	36	116	113
Inscription des servitudes (2)	1	1	2	2	2	2	29
Nombre de captages régularisés (avec arrêté de DUP) (1)+(2)	4	6	29	35	38	118	142



**A noter qu'au 31 décembre 2004, 70 % de la population du département disposent d'une eau provenant d'un captage ayant un périmètre de protection habilité.**

## Hydraulique

Des avis sont donnés par la DDAF pour la DRAF sur les dossiers hydrauliques de l'OEHC soit 8 dossiers en 2004 et début 2005 :

N°	Libellé de l'opération
PRESAGE	
1045	<b>Confortement de la protection antibatillage de la digue de Bacciana</b>
4364	Etudes relatives au confortement de la digue de Peri et à l'augmentation de la capacité utile de le retenue
3088	Equipement de la tour de prise – barrage de Codole
2753	Amélioration des installations de Teppe Rosse (pompage)
3568	Aménagements structurants balanins en eau brute : transfert de Codole à la plaine d'Aregno
3569	Dédoublage de la liaison hydraulique plaine orientale (PO) centre PO Sud et mise en place d'un jeu de vannes au niveau du surpresseur de Bravone
2407	Réalisation d'antennes d'adduction d'eau brute et branchements en Balagne, plaine orientale et arrière pays ajaccien
1610	Alimentation en eau brute des terrasses de Bravone et du plateau de Pianiccia

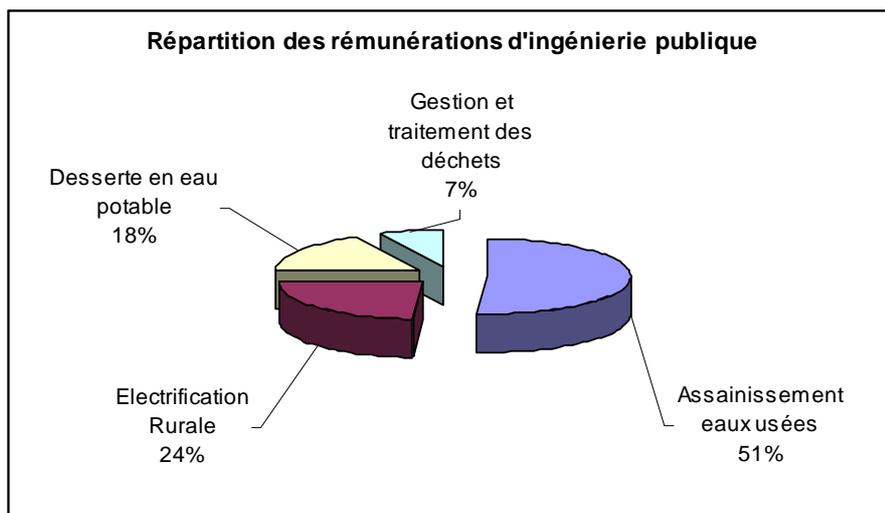
## Appui aux collectivités

### **Ingénierie publique**

En 2004, la DDAF a prêté son concours à la réalisation de plusieurs opérations situées à différents stades d'avancement entre l'élaboration du projet et la réception des ouvrages.

Ce sont par secteur d'activité :

Bilan des émissions de rémunération d'ingénierie publique 2004		
Secteurs d'activité	Montants de rémunération hors T.V.A	Nombre d'opérations
Assainissement Eaux Usées	117 800 €	9
Electrification Rurale	55 600 €	4
Desserte en Eau Potable	40 500 €	4
Gestion et traitement des déchets	16 400 €	4
Travaux connexes au remembrement		
Hydraulique		
Travaux forestiers		
Divers		
Voirie, réseaux, divers		
<b>Totaux</b>	230 300,00 €	21



Et par nature de missions:

<b>Bilan des émissions de rémunération d'ingénierie publique 2004</b>		
<b>Missions</b>	<b>Montants de rémunération hors T.V.A</b>	<b>Nombre d'opérations</b>
Conduites d'opération	76 700,00 €	4
Maîtrises d'œuvre	81 700,00 €	9
Assistances occasionnelles	21 200,00 €	5
Assistances permanentes	50 700,00 €	3
<b>Totaux</b>	<b>230 300,00 €</b>	<b>21</b>

<b>Bilan des émissions de rémunération d'ingénierie publique 2004</b>		
<b>Missions</b>	<b>Montants de rémunération hors T.V.A</b>	<b>Nombre d'opérations</b>
Conduites d'opération	76 700,00 €	4
Maîtrises d'œuvre	81 700,00 €	9
Assistances occasionnelles	21 200,00 €	5
Assistances permanentes	50 700,00 €	3
<b>Totaux</b>	<b>230 300,00 €</b>	<b>21</b>

Il est à noter que ces informations sont à compléter par celles relatives aux marchés d'ingénierie passés en 2004 par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse qui traduisent les orientations de ce que sera l'activité de l'ingénierie publique de la D.D.A.F. en 2005, à savoir :

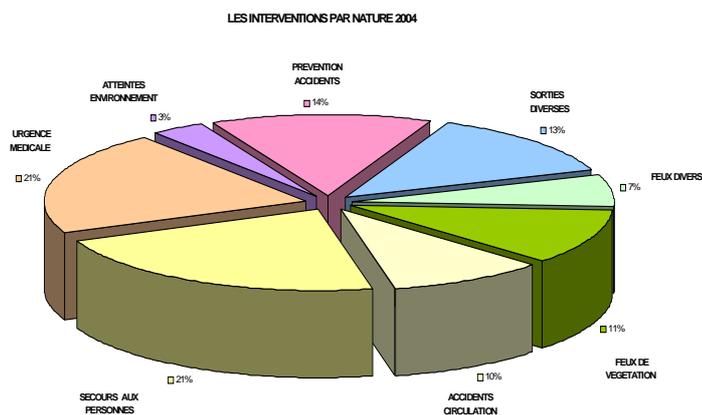
<b>Bilan des marchés passés en 2004</b>	
Secteurs d'activité	2004
Assainissement eaux Usées	243 190 €
Electrification rurale	27 770 €
Desserte en eau potable	29 124 €
Gestion et traitement des déchets	138 815 €
Voirie et divers	
<b>Totaux</b>	<b>438 899 €</b>

<b>Bilan des marchés passés en 2004</b>	
Nature de prestation	2004
Maîtrise d'oeuvre	203 900 €
Conduite d'opération	210 300 €
Assistance et conseil occasionnel	
<b>Totaux</b>	<b>438 899 €</b>

## LE SERVICE DEPARTEMENTAL D' INCENDIE ET DE SECOURS

### TOTAL MENSUEL INTERVENTIONS PAR NATURE 2004

	110		200 ACCIDENTS CIRCULATION	300 SECOURS A PERSONNES	300 URGENCE MEDICALE	400 ATTEINTES A ENVIRONNEMENT	500 PREVENTION ACCIDENTS	600 SORTIES DIVERSES	Total
	INCENDIES								
	DIVERS	VEGET							
Janvier	93	100	67	155	182	19	115	105	836
Février	78	95	58	165	170	11	69	87	733
Mars	90	57	66	185	210	13	57	131	809
Avril	86	42	95	168	178	22	102	117	810
Mai	75	57	91	201	218	31	100	119	892
Juin	52	171	112	249	256	94	117	165	1216
Juillet	56	249	133	388	309	27	162	205	1529
Août	51	249	187	397	294	31	319	177	1705
Septembre	34	155	113	233	194	30	274	125	1158
Octobre	59	118	93	202	206	35	160	99	972
Novembre	58	38	83	182	166	34	135	132	828
Décembre	67	23	98	152	181	80	73	127	801
<b>Total</b>	<b>799</b>	<b>1354</b>	<b>1196</b>	<b>2677</b>	<b>2564</b>	<b>427</b>	<b>1683</b>	<b>1589</b>	<b>12289</b>



**PLAN EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENTS**  
**Mesures éligibles en Haute-Corse (2002-2006)**

Catégories de mesures	Montant	Subvention Etat
Transports - RD 80	<b>6 400 000</b>	<b>4 480 000</b>
Education et Formation - Collège de Biguglia - Centre de Formation des Apprentis	<b>11 750 000</b> <b>805 080</b>	<b>7 050 000</b> <b>644 064</b>
Eau et assainissement - 23 opérations communales et intercommunales	<b>29 895 800</b>	<b>11 958 320</b>
Lutte contre les inondations - Bastia - Erbajolo (Etudes) - Furiani - Réseau d'eaux pluviales	<b>364 059</b> <b>2 760 000</b>	<b>182 029</b> <b>1 380 000</b>
Santé - Modernisation hôpital Bastia - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranches	<b>4 522 550</b>	<b>3 391 912</b>
Sport - Stade de l'Ile Rousse - Stade de Furiani	<b>1 433 000</b> <b>512 094</b>	<b>871 868</b> <b>307 256</b>
Culture - Centre culturel Corte (études)	<b>26 200</b>	<b>18 840</b>
Agriculture et développement rural - Abattoir de Ponte Leccia	<b>4 100 000</b>	<b>3 074 500</b>
Développement urbain - Parking Citadelle (étude d'aménagement BASTIA) - Caserne Padoue à Corte - requalification du site Tuffeli a Corte	<b>995 347</b> <b>498 447</b> <b>4 416 054</b>	<b>597 208</b> <b>249 223</b> <b>3 091 238</b>

- Nombre d'opérations programmées :	93
- Nombre d'opérations programmées dans le département de la Haute-Corse	49
- Nombre d'opérations programmées dans le département de la Corse du Sud	37
- Nombre d'opérations programmées à vocation régionale	7

- Montant total des travaux pour la Corse :	226 121 412 €
- Montant total des travaux en Corse (Haute Corse)	80 550 676 €
- dont P.E.I.	31 424 695 €

## LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES

	Année 2003	Année 2004
<b>Montant total DGE</b>	10 014 674,65 €	10 223 003,77 €
<b>Dont DGE Communes</b>	2 490 921,00 €	2 953 781,00 €
<b>Dont DGE Département</b>	7 523 753,65 €	7 269 221,77 €
<b>Dotation de Développement Rural</b>	1 041 472,79 €	1 210 054,42 €
<b>Subventions exceptionnelles</b>	251 694,95 €	251 797,43
<b>Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire</b>	177 740,00 €	230 053,00
<b>Montant DGF</b>	53 640 461,00 €	54 374 974,00
<b>Total</b>	<b>65 126 043,39€</b>	<b>76 512 885,39€</b>

